



COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE COMIFAC

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIÉE DES FORÊTS PHASE II & III (PPECF II & III)

BMZ 2015 68 203 & BMZ 201867845



Mars 2024

13^{ème} rapport semestriel

Octobre 23 à Mars 24

Un projet cofinancé par
la République Fédérale
d'Allemagne au travers de
la KfW Entwicklungsbank



Ce rapport a été préparé par :

- Romain LORENT, chef d'équipe
- Nicolas PERTHUISOT, expert en certification forestière
- Eric DASSIE, expert en suivi & évaluation et communication

- Michel MIDRÉ (Backstopping ECO Consult)
- Jean-Paul GRANDJEAN (Backstopping Oréade-Brèche)

Pour
Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun
et
La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Contact :

Romain LORENT

Coordinateur du Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Téléphone : + 237 6 70 66 85 16

Email : romain.lorent@eco-consult.com

Skype : romain_lorent

Site web: www.ppecf-comifac.com

Les services de consultant sont apportés par :

Chef de file :

ECO Consult Sepp &
Busacker
Partnerschaft
Hersfelder Straße 17
36280 Oberaula, Allemagne
Tél. : +49 (0) 66 28 83 73
Fax : +49 (0) 66 28 80 16



en association avec :

Oréade Brèche
70, Rue de l'Église
67130 Schirmeck, France
Tél. : +33 (0) 3 88 49 64 35
Fax : +33 (0) 3 88 49 66 24



TABLE DES MATIÈRES

1. RESUME DES ACTIONS DU SEMESTRE	7
PROLOGUE DU SEMESTRE	7
RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES GROUPES-CIBLES	8
2. BREF RESUME DU PROGRAMME	12
3. MESURES/ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PENDANT LE SEMESTRE	18
3.1. AXE I : LES CONDITIONS CONCEPTUELLES ET INSTITUTIONNELLES POUR LA CERTIFICATION SONT MISES EN PLACE	18
3.2. AXE II : LA QUALITE DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE EST AMELIOREE	27
3.3. AXE III : « LA COMMUNICATION »	57
3.4. DEMANDES DE NON OBJECTION (DNO) EN COURS	61
4. SUIVI EVALUATION DE LA CGP	62
4.1. SUIVI-ÉVALUATION DES INTERVENTIONS DU PROGRAMME	62
4.2. SUIVI ÉVALUATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME	63
5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2023 (PPECF II ET PPECF III)	66
6. RECOMMANDATIONS	82
7. RECAPITULATIF DES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	84
7.1. PRÉPARATION/SUIVI DES DNO	84
7.2. PARTICIPATION DE LA CGP AUX RÉUNIONS	85
7.3. MISSIONS DE DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DU COACHING PPECF	86

Sigles et abréviations

AAC	Assiette annuelle de coupe
ACV	Analyse du cycle de vie
AFD	Agence Française de Développement
APV	Accords de Partenariat Volontaires
ANO	Avis de non-objection
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BAD	Banque Africaine de Développement
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BV	Bureau Veritas
CAFI	Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CgP	Cellule de gestion du PPECF
CIB	Carrefour International du Bois
CIFOR	Centre International de Recherches sur les Forêts
COC	Chain of Custody
CLIP	Consentement Libre Préalablement Informé
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
Cnn	Contrat n° nn
CPI	Court Pénale Internationale
CU	Control Union
CW	Control Wood
CTWPDA	China Timber & Wood Products Distribution Association
DNO	Demande de non objection (KfW ou COMIFAC) portant sur un ANO
DREIC	Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération
EFI	European forest institute ¹
EFI(R)	Exploitation forestière à impact réduit
F&P	Fair&Precious
FAQ	Foire aux questions
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC®	Forest Stewardship Council

¹ <https://efi.int/barcelona>

FSC® -CW	FSC® -Controlled Wood
FSC® -FM	FSC® -Forest management
GES	Gaz à effet de serre
GFBC	Groupeement de la Filière Bois du Cameroun
GGSC	Global Green Supply Chain
GIE	Groupeement d'intérêt économique
HSE	Hygiène Sécurité Environnement
HVC	Haute Valeur de Conservation
ICV	Inventaire du cycle de vie
IFL	Intact Forest Landscapes (Paysages forestiers intacts)
INC	Industriel Non Concessionnaire
ISEAL	International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance (UK)
ITTO/ OIBT	International Tropical Timber Organization
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LDI	Lutte contre la déforestation importée
LKTS	Lesser Know Timber Species
LS	LegalSource (Preferredbynature)
MGR	Malaysian Grading Rules
MIT	https://www.mit.edu/
OC	Organisme de certification (Bureau Veritas, Control Union, Preferredbynature)
ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies
OLB	Origine de Légalité des Bois
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACL	Peuples autochtones et communautés locales
PAFC	Pan African Forest Certification
P by N	Preferred by Nature
PCI	Principes, Critères et Indicateurs des standards de gestion forestière
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PIPC	Permanent Indigenous Peoples' Committee (FSC®)
PSRF	Programme de sécurisation des recettes forestières
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
RCA	République Centre Africaine
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
RDUE	Règlement sur la Déforestation de l'Union Européenne
RIL-C	Reduced impact logging for climate change mitigatio

SE COMIFAC	Secrétaire exécutif de la COMIFAC
SDR	Système de diligence raisonnée
TDR	Termes De Références
TTT	Tropical timber trade facility (futur programme GIZ)
TLV	Timber Legality Verification (Control Union)
TUNAC	Tunisian Accreditation Council / Conseil Tunisien d'accréditation
UBA	United Bank for AFRICA
UE	Union européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFIAG	Union forestière des industries asiatiques du Gabon
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes.
VIE	Volontaire international expatrié
VLC	Verification of Legal Compliance
WCS	Wildlife Conservation Society

1. Résumé des actions du semestre

Prologue du semestre

Les concessionnaires forestiers certifiés jouent un rôle important dans la gestion d'écosystèmes de grande étendue. Outre la production de biens, les services fournis par la forêt comprennent également la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation et la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo. Ainsi, les concessionnaires certifiés constituent des acteurs incontournables dans la gestion durable des forêts.

Par voie de conséquence, les paiements pour services écosystémiques (PSE) fournis par les concessions sont en train de voir le jour et font l'objet de nombreuses recherches et réflexions. La finance carbone, dispose déjà d'un ensemble de méthodologies et d'exemples de projets aboutis de mise en conservation de (parties) de concessions ou d'activités de reboisement en zone rurale, générateurs de crédit carbone au profit des porteurs de projets².

Rien d'étonnant donc à ce que le PPECF soit aujourd'hui, sollicité pour réaliser des études méthodologiques, qui permettraient à un concessionnaire de faire le choix de mettre une ou l'autre UFA en conservation plutôt que de l'exploiter, dans une logique de décroissance et de transition énergétique mondiale.

Cependant, il conviendrait de réfléchir sur la métaphore du Titanic, utilisée par l'institut Sapiens, qui s'interroge sur l'impact particulièrement important de cette transition, sur le monde des matières premières avec toutes les répercussions économiques, sociales et géopolitiques qui en découleraient.

« Comme pour le Titanic, le paquebot Monde navigue à vive allure dans un environnement incertain. Ainsi, la sensibilité climatique (correspondant à un doublement des émissions GES) est estimée par le GIEC dans une fourchette comprise entre 2,1 °C et 4,7 °C. Cependant, alors que nous manquons de visibilité, faut-il réagir dans l'urgence absolue et battre machine arrière, pour entrer dans une société post productiviste pour réduire dans un temps record les émissions de GES. Si cette décision paraît de prime abord logique, la décision instinctive de l'officier de quart du Titanic de battre machine arrière toute, qui va rendre les gouvernails inopérants, devrait nous amener à y réfléchir, car le paquebot Monde est beaucoup trop lourd et trop rapide pour éviter le choc du réchauffement.

En effet, cette décision ferait perdre la production de richesses et par là ses moyens d'actions technologiques et pourrait comme pour le Titanic, faire sombrer le navire Monde, dans l'extrême pauvreté. Pour l'Institut Sapiens³, qui utilise la métaphore du Titanic, la seule option possible est de ralentir, tout en maintenant une vitesse suffisante pour conserver de la manœuvrabilité et contourner l'obstacle. »

Vu sous cet angle, la création de richesses doit rester un préalable permettant de conjuguer développement humain et lutte contre le réchauffement climatique, à laquelle peut participer, significativement, la gestion durable des forêts du bassin du Congo. Ainsi, la mise en conservation d'UFAs doit être mûrement réfléchie par toutes les parties prenantes.

² Ces projets sont majoritairement développés sous le Voluntary Carbon Standard (VCS, et peuvent être couplés au Standard Climate, Community and Biodiversity (CCB) à partir du moment où des impacts bénéfiques additionnels pour le climat, les communautés et la biodiversité sont prouvés.

³ <https://seii.org/archives/vendredi-29-mars-2024-conference-la-transition-energetique-est-elle-soutenable/>

Rappel des objectifs et des groupes-cibles

Pour rappel, depuis septembre 2017, après une première phase de 60 mois, le PPECF, a priorisé les objectifs suivants qui seront poursuivis jusqu'en juin 2025:

- mettre en place des actions et des outils opérationnels au sein des entreprises à travers une démarche d'accompagnement technique sur le long terme (le coaching d'entreprises vers un certificat de leur choix) ;
- élargir l'offre de certification en proposant des appuis de formation (coaching) à la fois pour les certificats de gestion durable (FSC® et PAFC) mais également, pour les certificats de légalité (OLB, LS) ;
- s'adresser à des entreprises qui ont peu ou moins bénéficié des résultats du PPECF I, en particulier les entreprises nationales (secteur Sud Congo, par exemple) et les entreprises à capitaux asiatiques ;
- accentuer les actions en lien direct avec les aspects sociaux (conditions de vie, droits, santé, sécurité des travailleurs (développement local, prise en compte des peuples autochtones) et avec la préservation de la biodiversité qui sont généralement les points « à problèmes » dans les audits de conformité à un schéma de certification (légalité ou gestion durable) ;
- améliorer le monitoring écologique des concessions certifiées, notamment par la mise en place de plans de gestion et de protection de la faune qui sont également, l'objet de demandes d'actions correctives récurrentes ; vu les exigences croissantes des certificats sur la préservation de la biodiversité⁴ ;
- promouvoir des modèles d'exploitation compatibles avec la gestion durable et les faire connaître dans l'aval de la filière jusqu'aux consommateurs finaux ;
- proposer des interventions innovantes, centrées sur la mise à disposition d'outils numériques⁵ (tutoriels, logiciels, guides [en partie traduits en Mandarin]) pour toutes les entreprises et notamment, celles qui pensent que la certification leurs est inaccessible

AXE 1 : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

Depuis mars 22, la stratégie de l'Union européenne pour lutter contre la déforestation importée (LDI) consiste à renforcer la due diligence sur le commerce des « *commodities* », par de nouvelles exigences de traçabilité⁶, telle que la géolocalisation.

Ainsi, le 29 juin 23, a l'initiative du FSC, s'est tenue une table ronde sur le nouveau règlement européen, au bénéfice des acteurs engagés avec FSC France, pour leur permettre de bien comprendre les enjeux et de poser leurs questions sur les compatibilités entre FSC-FM et ce nouveau règlement de l'union européenne. De même, à l'attention des acteurs de la filière bois d'importation⁷ en UE, le projet LIFE LEGAL Wood, avec l'assistance de Preferred By Nature

⁴ <https://www.thegef.org/newsroom/publications/innovative-finance-nature-and-people>

⁵ En facilitant la gestion qualitative d'une gestion durable, au quotidien.

⁶ L'Ong TRAFFIC publiait une étude relative à « l'état des lieux des systèmes de traçabilité du bois dans les pays du bassin du Congo ». Il en ressort qu'au cours des deux dernières décennies, malgré les efforts des états pour déployer des systèmes de traçabilité nationaux et de gestion durable, le bassin du Congo a perdu plus de 5,6 % de sa couverture forestière. La détérioration des forêts est aggravée par la surexploitation due à une corruption endémique, et à l'exploitation illégale des forêts. L'étude débouche sur des défis et difficultés que les pays du Bassin du Congo doivent surmonter pour disposer de systèmes de traçabilité du bois adéquats.

⁷ Le Consultant Ernst & Young et Mays Mouissi Consulting, montre qu' au Gabon, entre 2014 et 2022, le chiffre d'affaires du secteur forestier a augmenté de 28 milliards de francs CFA pour atteindre 93 milliards de francs CFA (+232%).

(NEPCON) Afrique, sont organisés des webinaires sur le nouveau Règlement sur la déforestation importée de l'Union Européenne (RDUE)⁸.

Par ailleurs, courant novembre 2023, le WWF à son tour, a organisé un premier webinaire pour présenter son nouvel outil « Wood Risk Tool », sous le thème « Forward Thinking for Forests », avec la participation du secteur privé (principaux bénéficiaires) et autres parties prenantes⁹. L'outil permettra aux entreprises qui achètent du bois d'évaluer, comprendre et gérer les risques liés à l'exploitation et au commerce du bois, et ainsi, de développer un marché responsable. Conçu comme une plateforme d'informations de sources variées sur l'évaluation du risque par essence et par pays, cet outil inclura le « *benchmarking* »¹⁰ du RDUE lorsque celui-ci sera rendu disponible.

Signalons qu'au niveau sous régional africain, à Brazzaville (République du Congo), se sont réunis du 26 au 28 octobre 2023, les principaux acteurs de la gestion des trois principaux massifs forestiers (Amazonie, Bassin du Congo et Asie du Sud-Est) qui représentent 80 % des forêts tropicales à travers le monde, et les deux tiers de la biodiversité terrestre, pour réfléchir sur des sujets d'intérêt communs dans le cadre du Sommet des trois Bassins¹¹.

A l'occasion de la COP 28 de Dubaï, le Président en exercice du Conseil des Ministres de la COMIFAC, S.E.M Prosper DODIKO, ainsi que la co-facilitatrice du PFBC pour le Gabon, Mme Aurélie Flore KOUMBA PAMBO, ont poursuivi le plaidoyer auprès de partenaires à travers des side-events et prises de paroles (notamment à partir du pavillon COMIFAC), pour une stratégie carbone et de biodiversité mondiale qui prend en compte les réalités des Etats d'Afrique Centrale.

Par ailleurs, au mois de février 2024, à Douala, s'est tenue la 10^{ème} session du Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière (GTGF) de la COMIFAC, qui a permis de poursuivre les réflexions sur les grands enjeux, notamment le nouveau Règlement UE sur la déforestation ; le projet de décision portant interdiction d'exportation des grumes des bois en zone CEMAC, et autres sujets d'actualité¹², afin de proposer des positions communes aux Etats membres de la COMIFAC.

Ainsi, à l'issue de nombreuses concertations, entre la CEMAC et les acteurs de la filière depuis 2021, (secteur privé, administrations, société civile, etc.), et du dernier conseil des ministre CEMAC qui s'est tenu du 22 février 2024, une nouvelle décision sur l'interdiction d'exporter des grumes, a été publiée le 23 février 2024.

Dans ce contexte, très évolutif, l'action majeure du PPECF est de continuer à soutenir la certification vérifiée tierce partie, par une promotion des standards de certification FSC®-

⁸ Dans le prolongement de cette dynamique informationnelle, et pour assurer la bonne mise en œuvre du Règlement (UE) 2023/1115 - RDUE, la foire aux questions de la Commission européenne a été mise à jour avec de nouvelles questions/réponses proposées à travers une FAQ en français. La Commission européenne a également mis en ligne un Observatoire européen de la déforestation et de la dégradation forestière permettant d'avoir accès à des informations relatives au suivi du couvert forestier et aux flux commerciaux des produits dans le champ de la réglementation.

⁹ Le développement de cet outil s'inscrit dans le cadre du programme WWF-Forests Forward, qui s'articule autour de trois axes : la gestion durable des forêts, l'approvisionnement responsable, et l'investissement dans les paysages forestiers.

¹⁰ En consolidant et en clarifiant les informations provenant de plusieurs sources respectées, indépendantes, internationales et spécialisées, le « Wood Risk Tool » permettra aussi, d'évaluer et comprendre le risque lié au bois, et de gérer ce risque en proposant les approches recommandées et éprouvées par le WWF en matière d'approvisionnement responsable.

¹¹ Pour en savoir plus, [déclaration du 2^e sommet des 3 bassins](#).

¹² Le Ministre des Eaux, des Forêts et de la Faune du Cameroun (MINFOF), a publié, le 1er juin 2023, des informations sur l'arrêt de l'exportation des grumes au Cameroun. Ainsi, au terme de l'année 2024, 45 essences deviendront interdites et seront suivies, fin 2025, par 31 essences supplémentaires. Ainsi, dès le 1er Janvier 2026, l'exportation de bois sous forme de grumes ne concernera plus que 5% des essences de promotion.

FM¹³ et PAFC-BC¹⁴ et par une meilleure reconnaissance commerciale et institutionnelle des certificats, auprès des pays importateurs de bois originaires du bassin du Congo.

Ainsi, malgré la suspension de deux certificats de Légalité (récemment accordés), respectivement chez BSO (294 829 ha) en septembre 2023, et chez FIPCAMG (271 270 ha) en janvier 2024, la dynamique globale, en termes de nouvelles superficies certifiées, reste positive (voir le § 2.5.2 sur le coaching). En effet, pendant la période, les sociétés Rougier MOKABI (au Congo) et SUTG (au Gabon) ont été admises au coaching PPECF, respectivement, vers un certificat de Gestion durable (FSC/PAFC) et vers le certificat de légalité (OLB).

Au bilan du semestre, les superficies certifiées « Gestion durable » dans le bassin du Congo sont restées stables (6,2 Mios d'ha), et les surfaces certifiées « Légalité » ont légèrement diminué, passant de 6,7 Mios d'ha à environ 6,2 Mios ha. Cette baisse sera rattrapée à la fin du prochain semestre.

Enfin, signalons que le PPECF a répondu favorablement à une requête de l'ATIBT [DNO n° 384], visant à renforcer les capacités des pays producteurs d'Afrique centrale, à répondre aux exigences des <Avis de Commerce Non Préjudiciables-CITES> (ACNP) qui touchent aujourd'hui, les genres *Azelia*, *Khaya* et *Pterocarpus*, récemment classés en annexe II de la CITES, afin de fluidifier les flux physiques des exportations et éviter la rupture de stocks.

AXE 2 : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

- L'application <Assistant numérique de contrôle> EFIR [contrat C231] qui a fait l'objet d'une formation à Libreville, au siège de l'UFIGA, du 8 au 10 février 2023, est entré en phase tests de terrain ;
- Fin mars 2024, trente-cinq (36) entreprises se sont inscrites à l'appui « coaching » pour un total de 10.662.607 ha de superficie. Au 31 mars 2024, vingt-six (29) entreprises ont été diagnostiquées pour un total de 9.493.035 ha, et le processus d'appui coaching a été réellement engagé pour treize (17) d'entre elles, soit 6.001.469 ha¹⁵ de superficies forestières. En outre, six (7) entreprises¹⁶ se sont à nouveau réengagées dans un processus de coaching pour obtenir un certificat de niveau « Gestion Durable » (souvent PAFC-BC), avec à terme, un dépassement de superficies gérées durablement d'environ 2 Mios d'ha par rapport à l'indicateur assigné par la convention de financement BMZ 2018 67 845 ;
- La nouvelle étude biochar, conduite par le bureau ETICWOOD, a suscité un vif intérêt de la part des concessionnaires qui y voient, sous réserve d'une analyse au cas par cas, une solution durable et économiquement avantageuse, de recycler leurs déchets bois, majoritairement issus de la première et seconde transformation, dans les scieries ;
- En aval de la filière, l'analyse des flux commerciaux européens, montre qu'il existe toujours une demande pour le bois tropical qui n'est actuellement pas satisfaite. Il existerait donc des

¹³ A noter qu'une troisième subvention au Forest Stewardship Council [C236] poursuit l'objectif de délivrer une attestation pour services écosystémiques, jointe aux audits initiaux ou de surveillance. Objectif atteint, par une première certification pour services écosystémiques chez IFO au Congo.

¹⁴ Plusieurs entreprises en progression vers le certificat PAFC-BC, pourront se faire certifier dans les mois à venir par le Bureau Veritas accrédité, par le TUNAC. Ces premiers audits PAFC-BC, vont par ailleurs devoir satisfaire à la condition pour maintenir l'accréditation, de réaliser au moins un audit PAFC-BC avant le 21 septembre 2023. A noter que le PPECF finance le développement d'outils de gestion des émissions carbone pour répondre à l'indicateur 7.1 du standard PAFC-BC.

¹⁵ Cette différence observée entre les surfaces diagnostiquées et les surfaces en cours de certification, s'explique en partie par la difficulté pour certaines entreprises de consentir aux investissements nécessaires.

¹⁶ L'entreprise BSO (294.829 ha au Gabon) a déjà obtenu son certificat « Gestion durable » suivant le référentiel PAFC-BC.

opportunités pour le développement d'essences moins connues : l'Okan et le Fraké ont déjà fait leurs preuves sur le marché européen, et sont désormais acceptés, tandis que la compagnie CBG au Gabon, avec l'aide du PPECF, poursuit sa promotion du Gombe.

- Pour faciliter une exploitation raisonnée des essences phares des concessionnaires d'Afrique centrale, Nature+ et l'Université de Gembloux agro-biotech ont effectué, avec l'appui financier du PPECF, une analyse actualisée du statut de vulnérabilité de 19 espèces exploitées pour leur bois d'œuvre¹⁷. Sur ces dix-neuf espèces étudiées, trois essences présentent finalement, un risque réel de diminution de plus de 30% de leur population et peuvent être classées comme vulnérables. Cependant, les résultats de l'étude, n'ont pas pu être exploités en temps utile et elle n'a pas pu empêcher la CITES de classer en annexe II, le Padouk (*Pterocarpus soyauxii*) et le Doussié (*Azelia bipindensis*). Ceci démontre la nécessité de réaliser périodiquement et de façon suffisamment anticipée, des évaluations de vulnérabilité, pour éviter des classements CITES inappropriés. De son côté, l'ATIBT s'est engagée à faire réviser ce classement avec l'appui du collectif Fair&Precious, l'enjeu étant la survie du modèle économique <concession certifiée durable> dans le bassin du Congo. Par ailleurs, le PPECF soutient une intervention visant à renforcer les capacités des pays signataires de la CITES, à répondre aux nouvelles exigences d'Avis de commerce non préjudiciable.
- Le guide de certification est à présent achevé et le bureau BFConsult travaille à le mettre en ligne¹⁸, en trois langues (français, anglais et mandarin), avec comme outil de navigation additionnel, une infographie qui facilitera sa consultation orientée vers les différents responsables d'une cellule de certification [C257 & C262] ;
- Enfin, notons que l'animation sur les réseaux sociaux de la Commission ATIBT « Marketing & Biodiversité » a été confiée pour 6 mois, aux bureaux TEREA, ETICWOOD et BFCONSULT. Par ailleurs, l'ATIBT s'est rapprochée de l'OBC (Organization for Biodiversity Certificates) afin de promouvoir, une approche plus large que la composante carbone.

AXE 3 : Renforcer la communication sur l'exploitation industrielle responsable

Le programme marketing continue de s'articuler autour de trois axes :

- Le marketing d'image pour modifier l'opinion publique, a priori négative sur la filière bois du bassin du Congo vers une perception plus positive dans le maintien du couvert forestier et ses effets sur le climat et la biodiversité ;
- Le marketing de marché, notamment dans le cadre d'une nouvelle subvention accordée à l'ATIBT [C259] courant mars 23, pour rédiger un guide pratique d'aide à la rédaction des Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) des produits bois issus des forêts certifiées du bassin du Congo ;
- Le marketing d'influence, pour démontrer la nécessité de déployer le plus largement possible la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo. Pour mémoire, la mission diplomatique conduite par l'ATIBT, à l'initiative du PPECF, avait permis de réintroduire les bois tropicaux certifiés « Gestion durable » dans les appels d'offres de la SOLIDEO à l'occasion de la construction des ouvrages pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Ensuite, l'ATIBT multiplie les prises de parole dans les médias, forums et rencontres institutionnelles et professionnelles pour promouvoir la certification et le développement d'une finance « verte » afin de pérenniser le modèle économique des opérateurs, soutenir les populations et développer les services écosystémiques.

¹⁷ Ce travail a mobilisé des données d'inventaires forestiers sur près de 22 millions d'hectares et sur des données issues de plus de vingt ans de recherche sur la dynamique forestière en Afrique centrale menées par le collectif Dynafac.

¹⁸ Sur la plateforme de l'ATIBT, suivant un accord convenu entre la COMIFAC et l'ATIBT.

2. Bref résumé du Programme

2.1 Contexte

Rappelons que, dans le bassin du Congo, la certification a voulu opposer à la société civile et aux ONG environnementales et sociales, une attestation de « gestion responsable » et, par-là, un accès facilité à certains marchés à travers une préférence des acheteurs et des consommateurs finaux, notamment les marchés publics où la traçabilité et la différenciation par rapport au bois illégal ou informel est exigée.

Ainsi, à partir de 2004/2005, la certification FSC et des systèmes de certification d'un niveau légal [considéré de niveau moindre par rapport au FSC-FM ou PAFC-BC] ont permis à des entreprises du bassin du Congo de certifier la gestion responsable [ou la légalité] de leur activité ainsi que la traçabilité de leur produit (certificat OLB/VLT). Notons que cette dynamique de certification a été appuyée par les partenaires du développement et a pu se mettre en place grâce à la présence de bureaux de certification internationaux accrédités, disposant d'auditeurs formés à la certification forestière (Bureau Veritas, Rain Forest Alliance, Preferred by Nature (Ex-Nepcon), Control Union, SGS).

En 2010, la plupart des grandes sociétés forestières du Cameroun, du Gabon et du Congo disposaient d'une certification de gestion responsable FSC-FM, cumulant une surface de l'ordre de 5,5 millions d'ha soit environ 15 % des superficies des concessions forestières attribuées dans le Bassin du Congo.

Mais depuis 2011, ce chiffre n'augmentait plus en raison : i) de la crise économique et financière des années 2008 ; ii) l'absence de mesures de discrimination positives, notamment sur le plan fiscal, envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ; iii) une quasi absence de valorisation financière de la certification.

2.2 L'arrivée du programme de promotion de l'exploitation certifiée (PPECF)

Rappelons que le Programme de Gestion Durable des Forêts dans le Bassin du Congo a été conçu comme un programme régional d'appui à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) financé par le Ministère allemand de la coopération (BMZ). Son objectif est de contribuer à la protection et à rendre durable l'exploitation des ressources forestières du bassin du Congo et des savanes avoisinantes. Il est constitué de deux modules de coopération technique exécutés par la GIZ et de trois modules de coopération financière financés par la KFW, dont le Programme de promotion de la certification forestière (PPECF).

Mis en œuvre depuis le 15 mars 2012, ce Programme a évolué dans ses objectifs, au cours de trois phases qui ont toutes reçues un financement de 10 millions d'euros :

- **Phase I BMZ 2008 66 707-10 mios €** (15 mars 2012 / 15 septembre 2017) : le Programme s'installe à Yaoundé, siège du secrétariat exécutif de la COMIFAC, dans un contexte où la certification tierce partie est très fragilisée par: i) des niveaux des premium décevants ; ii) l'arrivée du Règlement bois européen imposant une Due diligence des premiers metteurs en marché) et iii) une image de l'exploitation forestière tropicale toujours mal perçue par la société civile et donc par les consommateurs finaux en Europe.

Ainsi, schématiquement, on peut caractériser la première phase du PPECF, comme un projet qui a permis aux entreprises déjà certifiées de maintenir la certification, en les aidant à résoudre des demandes d'actions correctives (DAC) et à progresser dans leur savoir-faire, mais qui n'a pas eu d'impact significatif sur l'accroissement espéré des superficies certifiées.

Néanmoins, au fil des mois, le PPECF a pu agréger autour de lui, les principaux bureaux d'études forestiers, les ONGs de conservation, les universités et centres de recherche (principalement Gembloux Agro-biotech, le CIRAD) et tester, avec succès, sa méthodologie d'interventions qui consistait, sur base de requêtes, à financer un éventail d'actions très large au bénéfice des concessionnaires et des parties prenantes à la gestion durable des forêts.

Citons, l'envoi d'experts pour résoudre des « Demandes d'action correctives » issues d'audits de surveillance ; des analyses sur les référentiels de certification ; des travaux de doctorats sur des thématiques mal connues (i.e. l'impact de la faune sur la productivité des forêts); des études diverses et notamment une étude sur les coûts et bénéfices de la certification. Etude qui, à travers la méthode ROI (Return on investment), a permis de démontrer l'intérêt de la certification (hors premium), obtenu par les gains de productivité lié au système de procédures et de monitoring. Ainsi il a été démontré que globalement 1 € investi dans la certification, rapporte, en moyenne 2 €.

Autre résultat majeur de cette première phase, de cinq années : l'absence d'attaque du Programme par des ONGs fortement positionnées sur un objectif d'arrêter toute exploitation forestière dans les forêts naturelles du Congo.

Aussi, fin 2016, la KfW a-t-elle proposé à la COMIFAC une deuxième phase, en élargissant l'appui du PPECF aux entreprises souhaitant obtenir en deux étapes, un certificat de légalité (OLB, TLTV, VLC), suivi d'un certificat de gestion durable (FSC, PEFC). Cela signifiait que le PPECF assisterait, au cours de sa phase II, des entreprises avec un niveau de certification inexistant ou très bas mais déterminées à se diriger vers une certification de gestion durable.

- **Phase II BMZ 2015 68 203- 10 mios €** (16 septembre 2017-15 septembre 2021)

Décision bien opportune, puisqu'à compter du 16 septembre 2017, une vraie dynamique de certification additionnelle s'est enfin enclenchée, surtout au Gabon où le Chef de l'Etat avait exprimé sa volonté que toutes les entreprises forestières opérant sur son sol soient certifiés à l'horizon 2021.

Déclaration suivie ensuite, d'une nouvelle loi de finances appliquant une taxe de superficie dégressive selon le niveau de certification atteint (OLB, LS, FSC®-FM, PAFC). Cette tarification dégressive explique la motivation des entreprises gabonaises à solliciter l'appui du PPECF pour obtenir, dans les meilleurs délais, une certification au moins de légalité (OLB, LS). Ainsi, environ trois millions d'ha additionnels (dont 85 % au Gabon) ont pu être certifiés dans le courant de l'année 2022.

- **La phase III BMZ 2018 67 845 – 10 mios €** (16 septembre 21-15 juin 25)

Tandis que le PPECF était mobilisé sur un nombre très important de requêtes et sur un coaching d'entreprises de plus en plus nombreuses à vouloir obtenir une certification, une réflexion mondiale s'accroissait au fil des réunions internationales (COP) sur le changement climatique, pour tenter de réduire urgemment, le niveau des émissions carbone, conséquences du développement industriel et de l'explosion démographique du siècle dernier.

Dictés par cet impératif mondial, les standards de certification de niveau durable (FSC®-FM et PAFC-BC) ont logiquement communiqué au PPECF, dans le courant de l'année 2021, leurs nouvelles exigences en matière de réduction des émissions carbone.

Ainsi, la troisième phase du PPECF s'est fortement centrée sur la mise à disposition de solutions logicielles facilitant la mise en œuvre et le contrôle du référentiel RIL (i.e. les contrats de

monitoring EFIR [financement KfW] et HSE [financement AFD] par des assistants numériques de contrôles ; le projet d'un algorithme pour optimiser le réseau de pistes, etc.).

Ces applications pourront facilement être upgradées vers des outils facilitant la métrique des réductions des émissions carbonees liées à l'exploitation forestière et ainsi répondre aux nouveaux critères - indicateurs environnementaux des standards de certification.

En outre, ces nouveaux outils permettront aux entreprises forestières certifiées, de capitaliser des unités de crédits de carbone et de les valoriser dans des partenariats élargis avec d'autres acteurs industriels, soumis à des fortes contraintes sur leur responsabilité sociale et environnementale.

Sur l'appui coaching, il reste au Gabon, un réservoir d'entreprises intéressées par un appui du PPECF. Cependant, leur taille plus modeste n'assure peut-être plus leur capacité à cofinancer un accompagnement par la présence d'un bureau d'étude. D'autres méthodes d'accompagnement devraient sans doute être étudiées.

Rappelons ici, le cadre logique ci-dessous, présente les résultats tels qu'attendus dans la dernière convention de financement (n° 2018 67 845) de 10 millions d'euros, signée le 20 octobre 2020, entre la COMIFAC et la KfW, afin de prolonger l'Action du Programme au moins jusque juin 2025.

Indicateurs du PPECF jusqu'à fin 2023 (2024)Promotion de l'exploitation certifiée des forêts PPECF II et III : **N° 2015 68 203 et 2018 67 845**

	Indicateurs
<p>Objectif</p> <p><i>La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo s'exerce selon les principes de la légalité ou de bonne gestion forestière</i></p>	<p>Les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables</p> <p>Valeur de base : 5,5 Mio. ha Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6,2 Mio. ha Valeur actuelle : 6,2 Mio. ha Valeur cible : 5,5 Mio. ha</p> <p>Les superficies certifiées selon FSC-CW, OLB, VLC ou comparable augmentent jusqu'à mi-2023 par 3 Mio. ha.</p> <p>Valeur de base : 3,1 Mio. ha Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6,7 Mio. ha Valeur actuelle : 6,1 Mio. ha Valeur cible : 6,1 Mio. ha</p> <p>50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'action sociale jusqu'à mi 2023, accepté par la population riveraine.</p> <p>Valeur de base : 33 % Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 32% Valeur actuelle : 26%⁽¹⁹⁾ Valeur cible : 50%</p> <p>75 % des entreprises certifiées FSC ou PEFC réalisent jusqu'à mi 2023 un plan de gestion de faune.</p> <p>Valeur de base : 33% Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 57% Valeur actuelle : 57 %⁽²⁰⁾ Valeur cible : 75%</p> <p>50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'action de faune jusqu'à mi 2023.</p> <p>Valeur de base : 33% Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 77% Valeur actuelle : 69%⁽¹²⁾ Valeur cible : 50%</p> <p>Réduction d'émission additionnelle annuelle de 90.000 to/CO₂ à partir de mi-2023</p> <p>Valeur de base : 0 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 0 Valeur actuelle : 0 Valeur cible : 90.000 to/CO₂</p>

¹⁹ Aucune Loi nationale, ni aucuns standards de certification « Légalité » ne l'exige, (Cet indicateur comptabilise les concessionnaires certifiés « Légalité », détenteurs également d'un certificat de « Gestion durable », ou en coaching PPECF vers celui-ci, puisque les normes « GD » mentionnent des « actions spécifiques » pour les populations locales).

²⁰ Seule la Loi forestière du Gabon, et les normes de certification PAFC ont une telle exigence. (Cet indicateur comptabilise les concessionnaires certifiés du Gabon, ou les détenteurs d'un certificat PAFC opérant hors du Gabon).

<p>Outputs</p> <p>1. Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification</p>	<p>4 nouveaux standards pour FSC et PAFC seront élaborés, testés et validés jusqu'à fin 2023.</p> <p>Valeur de base : 1 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6 Valeur actuelle : 6 Valeur cible : 4</p> <p>Au moins 75 personnes ressources seront formées jusqu'à mi-2023 dans les principes de certification (OLB, VLC, PAFC, FSC)</p> <p>Valeur de base : 0 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 143 Valeur actuelle : 143 Valeur cible : 75</p>
<p>2. Amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle</p>	<p>Les Demandes d'Actions Correctives (DAC) émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFIR représentent moins de 15% du nombre total de DACs jusqu'à mi-2023.</p> <p>Valeur de base : 13% (seulement PAFC/FSC) Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 16% Valeur actuelle : 11 %⁽²¹⁾ Valeur cible : < 15 %</p> <p>Le modèle de mise en œuvre du programme de lutte et de prévention VIH-SIDA par le GFBC est reproduit chez un autre syndicat/représentation professionnelle dans le BC d'ici mi-2023.</p> <p>Valeur de base : seulement au Cameroun. Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : seulement Cameroun Valeur actuelle : seulement au Cameroun Valeur cible : un autre pays</p> <p>D'ici à fin 2023, au moins 50% des concessions forestières certifiées (tous certificats confondus) mettent en œuvre un plan d'appui spécifique (et de qualité) en faveur des peuples autochtones</p> <p>Valeur de base : 44% Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 83% Valeur actuelle : 78%⁽²²⁾ Valeur cible : 50 %</p>
<p>3. Améliorer les connaissances et la perception de l'exploitation commerciale dans le Bassin du Congo</p>	<p>Une boîte à outil pour les mesures EFI est développée d'ici fin 2021 et tenue à jour régulièrement.</p> <p>Valeur de base=0 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 0 Valeur actuelle : 0 Valeur cible : 1</p> <p>L'ATIBT est appuyée dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC ou PEFC dans 2 pays Européen d'ici fin 2023</p> <p>Valeur de base : 1 (France)</p>

²¹ Cette évaluation prend en compte, tous les audits FSC, PAFC, OLB et LS réalisés sur le semestre.

²² Aucune Loi nationale ne l'exige, néanmoins, les standards de certification « Gestion durable » FSC/PAFC mentionnent des « activités spécifiques » pour les Peuples Autochtones. (Cet indicateur comptabilise les entreprises détentrices d'un certificat FSC/PAFC, ou en coaching PPECF pour les obtenir).

	<p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6 (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Espagne) Valeur actuelle : 6 Valeur cible : 2</p> <p>Des tests d'emploi seront réalisés pour au moins 5 essences moins connues et les résultats seront publiés jusqu'à 2023.</p> <p>Valeur de base : 6 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6 Valeur actuelle : 6 Valeur cible : 11</p>
--	---

Quelques commentaires sur ces indicateurs :

- Les superficies certifiées « Gestion responsable » (FSC®-FM ou PAFC-BC) sont restées stables sur le semestre, soit 6,2 Mio d'ha. Ainsi, par rapport au To (5,5 Mios d'ha), la valeur cible de l'indicateur est dépassée de 12% ;
S'agissant des concessions certifiées de niveau « Légalité », la suspension récente de deux certificats de Légalité, respectivement chez BSO (294 829 ha) en septembre 24, et chez FIPCAM (271 270 ha) en Janvier 24, ramène à 6,2 Mio ha le total des surfaces certifiées « Légalité » (soit une nouvelle diminution de 566 099 ha par rapport au semestre précédent). Néanmoins, la valeur cible de l'indicateur est toujours atteinte ;
- Sur le volet formation en audit de certification, aucune nouvelle formation n'a été réalisée sur le semestre, et la valeur de l'indicateur est dépassée de 90%;
- le taux pour les Demandes d'actions correctives (DAC) EFIR a été estimé à 11 % durant le semestre (en dessous du seuil maximal fixé pour cet indicateur), soit une performance améliorée de 31% par rapport au semestre 11, principalement due à la levée des DAC EFIR émises lors des précédents audits.

3. Mesures/activités mises en œuvre pendant le semestre

Remarques liminaires :

- 1) Le lecteur des rapports semestriels du PPECF est invité à se rendre régulièrement sur le site web du Programme à l'url suivante :

http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html

où, il trouvera les derniers termes de références et les nouveaux rapports intermédiaires ou finaux des interventions classées suivant les principes du standard de certification FSC® ®-FM.

- 2) Le code couleur des interventions en cours ou en préparation est inchangé :

	Intervention en phase avec le chronogramme et ne rencontrant pas de difficultés majeures ou avancée significative d'une activité ou d'une thématique
	Intervention prenant un léger retard ou rencontrant une difficulté sans risques majeurs
	Intervention en retard ou rencontrant une difficulté importante
	Intervention en risque de non-exécution
	Intervention clôturée

- 3) Certaines interventions présentées aux 11^{ème} et 12^{ème} rapports semestriels ne sont pas reprises dans ce rapport, en raison de leur trop faible avancement pour cette période (cf. codes couleurs jaune, orange, rouge) ou de leur arrêt noté dans les derniers rapports mensuels.

3.1. AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

3.1.1 Cadre

Indicateurs globaux PPECF:

I.1. les superficies certifiées selon FSC® ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

I.2. les superficies certifiées Légalité (FSC® -CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.

Ligne 1.1 : soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie (OLB, VLC) et de gestion durable FSC-FM ou PAFC-BC

Depuis mars 2022, l'Union européenne renforce sa lutte contre la déforestation importée (LDI) par des règles commerciales plus contraignantes relatives aux « commodities » entrant dans l'Union européenne, notamment par de nouvelles exigences de traçabilité, telle que la géolocalisation.

Cependant, dans ce nouveau règlement (RDUE), les certifications privées restent encore reléguées à un rôle de facilitation des contrôles de due diligence, au risque, selon le chercheur Alain Karsenty²³, « *Qu'en ne voulant pas faire confiance à des certifications...* », les flux commerciaux se déplacent encore davantage vers l'Asie. Son corollaire possible, serait alors, un découragement des

²³ Alain Karsenty, « Le projet européen de lutte contre la déforestation importée : les limites d'une approche indifférenciée ». Fondation pour la Nature et l'Homme Think Tank

producteurs certifiés du bassin du Congo, et ceux qui ont fait l'effort de se faire certifier, via le coaching du PPECF (cf. § < Ligne 2.5.2 : coaching (15 entreprises)>.

Notons, néanmoins, qu'au Gabon, le nouveau Gouvernement de transition maintient une loi de finance²⁴ favorable à la certification qui continue à motiver, à travers une feuille de route issue d'un atelier récent, les entreprises forestières du Gabon à solliciter le PPECF pour obtenir, dans les meilleurs délais, un certificat de légalité ou de gestion durable, leurs permettant de réduire leur taxe de superficie. Ainsi, deux dossiers de candidature à un appui coaching (probablement les derniers, avant la fin programmée du PPECF prévu pour mars 2025, sont à l'instruction pour non objection de la COMIFAC et de la KfW.

Par contre, au Congo, on note que les discussions du secteur privé avec l'Administration, sur le nouveau régime d'exploitation sont tendues : son syndicat (UNICONGO) a pu faire connaître ses réserves et ses craintes²⁵ sur ce nouveau mode de taxation qui pourrait impacter défavorablement toutes les sociétés forestières et plus particulièrement, les entreprises certifiées.

▪ **sur l'interdiction d'exportation de grumes dans la zone CEMAC**

Après un autre report de la date d'entrée en vigueur de l'interdiction des exportations des bois en grumes pour toute la zone CEMAC²⁶, sur la base des conclusions des travaux du Copil du comité régional d'industrialisation durable de la filière bois dans le bassin du Congo (CRIB), tenu le 24 novembre 2023, une nouvelle décision [d'interdiction d'export de grumes] a été prise par le conseil des ministres CEMAC en date du 23 février 2024.

Les articles premiers de cette décision, prévoient :

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2025, les États membres de la CEMAC et la République Démocratique du Congo prennent, chacun en ce qui le concerne, les dispositions utiles pour l'interdiction, de manière progressive, des exportations de Bois tropicaux sous forme de grumes.

L'interdiction mentionnée à l'alinéa précédent s'étend intégralement et de façon absolue à tous les États concernés à compter du 1^{er} janvier 2028.

Article 2 : Conséquemment à l'interdiction susvisée et sous réserve du délai imparti, ne sont permises que les exportations de productions de Bois tropicaux ayant préalablement fait l'objet de la deuxième transformation dans les pays d'origine.

A noter qu'en république du Congo, à l'invitation de la KfW, la CgP a transmis à la Délégation de l'Union européenne de Brazzaville, dans le cadre de la préparation technique du premier dialogue politique du Partenariat forêt UE-République du Congo, deux suggestions pour l'ordre du jour, noté axes 5 & 6 :

²⁴ A noter que de nombreux partenaires institutionnels (OIBT, UE, CAFI, CEEAC, KfW, AFD, BAD) souhaiteraient, à la faveur de ces réformes forestières, voir une fiscalité « verte » sur le modèle Gabonais s'étendre à tous les pays forestiers d'Afrique centrale

²⁵ On peut s'interroger sur les capacités de la future Société nationale forêt pour le partage de production (SNF-PP) à pouvoir intégrer les dernières exigences de l'UE « Zéro déforestation », vu son objectif de doubler rapidement la contribution du secteur forestier au PIB national. Ce pilotage « administratif » de la filière par l'Etat pourrait en effet poursuivre en priorité, l'approvisionnement du marché intérieur du bois par des opérateurs industriels non concessionnaires (des scieries principalement), installés ou non dans des zones spéciales économiques (zones franches), au fur et à mesure que leurs besoins en grumes grandissent.

²⁶ Lors de la 38e session ordinaire du Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale (UEAC), tenue le 28 octobre 2022 à Yaoundé.

5. Cinquième axe : interactions concessions forestières-agriculture, sécurité alimentaire et puits carbone

5.1 Freiner l'agriculture sur brûlis de la forêt par un changement drastique de la gestion de la fertilité jusqu'ici assurée aux dépens de la forêt

5.2 La zone rurale périphérique (ZRP) des concessions, un espace unique pour la mise en place de puits carbone

5.3 Rôles des acteurs (Ministères, concessionnaires, Ongs, organisations paysannes)

6. Sixième axe - écosystème majeur : l'écosystème des forêts du bassin du Congo, un écosystème essentiel à la survie des paysans de la bande intertropicale et en particulier de la zone soudano sahélienne

6.1 Comme en Amérique du sud, les forêts du bassin du Congo, entretiennent des rivières volantes qui arrosent sur leurs limites nord et sud, les zones intertropicales et permettent à une agriculture vivrière de se maintenir

6.2 Conséquences possibles d'une disparition de la forêt du bassin du Congo en dessous d'un seuil critique

Ces deux axes²⁷ pourraient également faire l'objet d'une réflexion auprès de la KfW, dans le cadre de la préparation d'un nouveau financement du BMZ dédié au nouvel appui à *l'amélioration de la*

²⁷ Cinquième axe : interactions concessions forestières-agriculture, sécurité alimentaire et puits carbone

5.1 Freiner l'agriculture sur brûlis de la forêt par un changement drastique de la gestion de la fertilité jusqu'ici assurée aux dépens de la forêt ;

Pour protéger sa concession, de l'emprise croissante des fronts pionniers agricoles qui utilisent la forêt comme réservoir de fertilité, il faut impérativement installer une gestion verticale de la fertilité, à base de biomasse produite sur place (haies agroforestières, compostage des déchets de récolte, etc.).

Cet espace agricole où doit rapidement émerger un paysannat 2.0 <bas carbone> est précisément le même où il serait possible d'installer des puits de carbone, pouvant compenser le solde encore trop émissif de la filière bois certifiée, depuis la concession, jusqu'au produit final (terrasses, huisseries extérieures, etc.) vendus en Europe.

5.2 La zone rurale périphérique (ZRP) des concessions, un espace unique pour la mise en place de puits carbone

Si l'on remonte la filière bois tropical depuis le consommateur européen jusqu'au concessionnaire, on s'aperçoit que le seul espace vraiment disponible pour installer des puits de carbone, se trouve en périphérie des concessions, dans les zones de savanes qui les entourent.

Dans cette « ceinture », vivent plusieurs milliers de familles qui chaque jour doivent subvenir à leurs besoins en bois de feu et nourriture. Pour y parvenir, les paysans attaquent le massif forestier pour y trouver du bois énergie et pour profiter, après brûlis de la forêt, d'une fertilité horizontale (dirigée vers le cœur de la forêt) assurant une production suffisante en produits vivriers (maïs, bananes plantains, cassaves, maniocs, haricots, ignames, etc.). On peut donc schématiquement, caractériser l'agrosystème paysan actuel, en disant qu'il repose sur l'accès à une fertilité horizontale en direction du cœur de la forêt. Il est donc impératif, pour préserver son intégrité, que les paysans adoptent une gestion verticale de la fertilité, que seule l'agroforesterie est en mesure d'assurer progressivement, par le recyclage en surface, d'éléments nutritifs prélevés en profondeur et remis à disposition des cultures, par la décomposition d'une biomasse produite sur place.

Mais, ce changement de paradigme ne pourra s'obtenir, sans une motivation très forte chez les paysans, à changer leurs habitudes ancestrales, avec l'appui des Ministères de tutelle (Agriculture, Eaux & Forêts, concessionnaires, Ongs, organisations paysannes).

5.3 Rôles des acteurs (Ministères, concessionnaires, organisations paysannes)

Seul le rôle du concessionnaire est ici détaillé :

Il s'agirait pour le concessionnaire de réaliser dans la ZRP, sur des superficies croissantes d'année en année, une préparation des sols à l'entrée des pluies par une opération de pré-labour à l'aide de lourds rom-plow, tractés par un

protection de l'environnement et Protection de la nature, 4e phase, dans le bassin du Congo, publié récemment dans « Nachrichten für Außenhandel » les 8 et 9 janvier derniers.

Par ailleurs, au niveau sous régional africain, la COMIFAC poursuit toujours ses rencontres (ateliers) des réflexions au sein du Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière (GTGF) sur l'ensemble des grands enjeux du secteur forestier, afin de proposer des notes de positions communes aux Etats membres de la COMIFAC.

▪ **sur la progression des superficies certifiées**

bulldozer Caterpillar et d'entretenir un minimum de kilomètres de pistes rurales qui soutiennent les prix bords champs, des productions agricoles.

Ceci permettrait de :

- pallier la contrainte de la force de travail, aujourd'hui très affaiblie par le départ des jeunes vers les villes ;
- valoriser les toutes premières pluies et ainsi de compenser la baisse de pluviométrie due au changement climatique ;
- stabiliser les jeunes dans le métier d'agriculteur dans un agro-système 2.0 à bas carbone ;
- d'installer des bandes agroforestières (par semis direct aérien) selon les courbes de niveaux;
- d'implanter des massifs de plantation forestière (agissant comme des puits de carbone à 30-40 ans) ;
- de créer des isolats économiques centrés sur un rendement agricole plus élevé, participant à la sécurité alimentaire du pays ;
- structurer le monde paysan, à travers une professionnalisation, basée sur une interaction entre producteurs et des centrales de services dédiés aux paysans ;
- proposer ainsi un modèle répliquable à d'autres agro-industries (palmier, hévéa, etc.).

6. Sixième axe écosystème majeur : l'écosystème des forêts du bassin du Congo, un écosystème essentiel à la survie des paysans de la bande intertropicale et en particulier de la zone soudano sahélienne

6.1 Comme en Amérique du sud, les forêts du bassin du Congo, entretiennent des rivières volantes qui arrosent sur leurs limites nord et sud, les zones intertropicales et permettent à une agriculture vivrière de s'y maintenir.

Pour comprendre de quoi, il s'agit, quelques liens :

<https://m.facebook.com/RTSinfo/videos/connaissez-vous-les-rivi%C3%A8res-volantes-/352088082237246/>

<https://www.tdg.ch/suisse/suisse-romandeaquatis-met-lumiere-rivieres-volantes/story/18904127>

<https://www.youtube.com/watch?v=AFQo4aiqyYw>

Le même phénomène est bien sûr en action en Afrique centrale.

6.2 Conséquences possibles d'une disparition de la forêt du bassin du Congo en dessous d'un seuil critique.

Ce mécanisme est vital pour l'agriculture [des régions subtropicales et sahélo-soudaniennes]. Il pourrait s'enrayer, si un point de rupture était dépassé (comprendre un niveau de déforestation irréversible qui ne permettrait plus d'entretenir la dynamique du phénomène). Dans cette éventualité, plusieurs scénarii peuvent être évoqués : famines, déplacements gigantesques de populations, guerres, dans une boucle de rétroactions catastrophiques.

Il est possible qu'une prise de conscience massive des populations intertropicales, concernées par le bénéfice écosystémique lié aux rivières volantes du bassin du Congo (en clair la sécurité alimentaire de nombreux pays limitrophes au nord et au sud des pays forestiers d'Afrique centrale) oblige les pays forestiers du bassin du Congo à nouer un dialogue « gestion des forêts du bassin du Congo » entre pays forestiers et pays subtropicaux directement dépendants du phénomène, parallèlement au dialogue politique UE-république du Congo.

L'action du PPECF consiste toujours à soutenir la certification vérifiée tierce partie, comme outil de gestion reconnu par les marchés et certains gouvernements d'Afrique centrale. Ainsi, le PPECF appuie régulièrement la révision des standards de certification vers des PCI toujours plus exigeants, à travers de nouveaux critères liés à la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous y revenons au § 2.5.2 « coaching des entreprises ».

Ligne 1.2 : soutien au développement du PE(A)FC

Action 1 : soutien au PAFC régional

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C128 & C142	Tous	PEFC Intl.	180	6/06/18	5/01/19	42 mois (+16 mois)	Nov. 2024(Avenant)
Contribution PPECF € : 378 250 (C128) & 119 200 (C142)			Budget total € : 378 250 (C128) & 119 200 (C142)				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> Schéma de certification régional PAFC avec des versions en français et en anglais ; 				<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du schéma régional PAFC avec son standard régional de gestion forestière et ses annexes nationales par le PEFC Council ; 			

Le schéma PAFC-BC est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2022 et depuis le 27 septembre 2022, les entreprises peuvent se faire auditer sur ce standard, par les organismes de contrôles Bureau Veritas²⁸ ou Control Union²⁹, accrédités par le TUNAC³⁰

Ainsi, les entreprises déjà certifiées PAFC-Gabon (BSO au Gabon) et celles actuellement en progression vers la certification PAFC-BC (SBL, GWI au Gabon, SEEF au Cameroun), pourront pleinement obtenir cette certification, à l'occasion de leur premier audit de surveillance ou d'audits initiaux « gestion durable ».

Par ailleurs, suite à un audit à blanc PAFC-BC, réalisé chez l'entreprise SEEF au Cameroun (du 17 au 22 avril 23), en présence des deux organismes de contrôle accrédités par le TUNAC (le Bureau Veritas et Control Union), un guide d'interprétation PAFC-BC, rédigé par l'ATIBT, est en cours de finalisation.

Ce guide devrait permettre aux auditeurs BV et CU et aux entreprises, de comprendre les exigences du PE(A)FC et ainsi, de minimiser les écarts/différences pour les premiers, et de choisir entre FSC-FM et PAFC-BC, pour les seconds.

Notons aussi que pour faciliter l'accès des entreprises au standard PAFC-BC, deux foires aux questions (FAQ) dédiées, l'une aux entreprises, l'autre aux organismes de contrôles, sont en cours d'élaboration (Contrat C273).

Action2 : Développement d'outils pour la prise en compte des problématiques carbone et GES en exploitation forestière certifiée PAFC-BC

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
------------	-----------------	----------------	--------	----------	--------------	-------	----------

²⁸ <https://group.bureauveritas.com/>

²⁹ <https://certifications.controlunion.com/fr>

³⁰ <https://www.tunac.tn/>

C235	Tous	TEREA	287	9/11/21	22/09/21	6 mois	Clôturé
Contribution PPECF € : 84 600			Budget total € : 98 720				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ R1 : disposer d'un état des connaissances relatives (i) aux stocks de carbone forestier et (ii) à la quantification des émissions de GES au sein des entreprises d'exploitation forestière adapté au contexte du bassin du Congo ; ▪ R2 : élaborer un outil d'évaluation des émissions de GES, dans le cadre de l'activité d'une entreprise d'exploitation forestière, permettant de répondre à l'exigence 7.3.1 de la norme de gestion forestière PAFC Bassin du Congo ; ▪ R3 : élaborer une méthodologie de cartographie des stocks de carbone relatif, au sein d'une concession forestière, permettant de répondre à l'exigence 7.3.2 de la norme de gestion forestière PAFC Bassin du Congo. 							

Rappelons que ce contrat a permis d'élaborer un guide <carbone et gaz à effet de serre> pour répondre à l'indicateur 7.3 spécifique du standard PAFC-BC et à deux exigences qui en découlent :

« 7.3. L'organisation minimise les impacts négatifs sur les stocks de carbone forestiers et les émissions de GES afin de préserver la capacité des forêts à stocker et séquestrer le carbone sur le moyen et long terme.

(Exigence) 7.3.1 L'organisation doit réaliser un bilan des émissions des GES sur l'ensemble de ses activités incluses dans le domaine d'application du SGFD, identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées de ses émissions de GES, selon les directives y relatives en annexe 2.

(Exigence) 7.3.2 L'organisation doit produire une cartographie des stocks de carbone estimés de l'UGF, qui inclut a minima les stocks de carbone aériens et identifie les stocks de carbone particulièrement importants. Les directives pour cette cartographie sont indiquées en annexe 2. ».

Ainsi, les concessionnaires, pourront, grâce à cette application :

- élaborer une cartographie des stocks de carbone aériens estimés de l'Unité Forestière de Gestion (non exhaustif mais adapté au contexte et objectifs opérationnels de l'outil) ;
- identifier les stocks de carbone particulièrement importants ;
- établir une quantification des émissions de GES de leurs activités d'exploitations forestières et d'en faire le monitoring en vue d'identifier et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées.

L'outil n'étant pas simple à utiliser, la hotline, « GES », a permis de former quelques cadres d'entreprises intéressées par la certification PAFC-BC (situation réactualisée au 15 mars 2024) :

BSO	
Période de la formation	Janvier – février 2023
Personnes formées	<p>Bilan émissions GES :</p> <p>Responsable gestion durable et certification (Alphonse TAPE)</p> <p>Responsable monitoring (Nana CHABOU CHARMY)</p> <p>Responsable magasin, carburant et lubrifiant (Franck ONDO)</p> <p>Responsable aménagement (Simon MVE BA ZIBE)</p> <p>Cartographie carbone :</p> <p>Responsable gestion durable et certification (Alphonse TAPE)</p> <p>Responsable monitoring (Nana CHABOU CHARMY)</p> <p>Responsable aménagement (Simon MVE BA ZIBE)</p> <p>Cartographes (Michael OKASSA et Martial NGNIBOME ANGOUE)</p>
Nombre de jours passés	8 jours

Etat des livrables	Bilan des émissions de GES 2022 disponible Carte des stocks de carbone des 2 UFA BSO disponibles
---------------------------	---

GW/BSG et **Rougier Gabon** sont les deux entreprises pour lesquelles les formations sont actuellement en cours.

GW/BSG	
Période de la formation	Démarrage : février 2023 – Fin prévue : novembre 2023
Personnes formées	Bilan émissions GES : Responsable gestion durable et certification (Amandine KHAN) M. Norman Chng M. Har Mei Yee M. Sukhdev Singh M. Khaw Chee Keong Cartographie carbone : Responsable gestion durable et certification (Amandine KHAN) Responsable aménagement Cartographes
Nombre de jours passés	Bilan émissions GES : 2,75 jours/6 jours prévus Cartographie carbone : 1 jour/5 jours prévus
Etat des livrables	Bilan des émissions de GES 2022 en cours de remplissage Carte des stocks de carbone de l'UFA OTOUMA selon 1 ^e méthodologie disponible

Par ailleurs, en vue de renforcer la communication sur le nouveau standard PAFC-BC, et d'assurer son déploiement optimal, PEFC International a tenu les 12 et 13 juin 2023, une session de formation initiale aux auditeurs du Bassin du Congo, souhaitant utiliser le référentiel « chaîne de contrôle » relayée ensuite le 18 juillet 2023 par le PAFC-BC.

Toutes ces activités s'inscrivent dans la nouvelle dynamique de montée en puissance du PAFC-BC dans le bassin du Congo qui prévoit le recrutement d'un coordinateur régional, dans la seconde moitié de l'année 2024.

Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC® & motion n° 65 & n° 34 & FSC-PRO-30-006

Action 1 : valoriser les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C236	Tous	FSC	265	9/11/21	21/04/22	22 mois	Juin 2024
Contribution PPECF € : 142.267			Budget total € : 296.389				
Principaux résultats attendus / objectifs							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Procédure des Services Écosystémiques (FSC PRO-30-006) est testée dans deux concessions dans au moins deux pays différents du bassin du Congo, couvrant au moins deux services écosystémiques différents (carbone, biodiversité, protection des bassins versants) ; ▪ les opportunités et contraintes (conceptuelles, techniques, légales, institutionnelles, administratives, et en ressources et capacités) liées la mise en œuvre de la FSC PRO-30-006 sont évaluées , ainsi que celles en lien avec l'accès des communautés aux bénéfices supplémentaires générés par les 							

- concessionnaires par l'entremise des mécanismes établis dans les cahiers de charges des compagnies forestières ;
- des bénéficiaires aux communautés et des contributions au développement socioéconomique local sont assurés ;
 - des manuels et des outils adaptés au contexte du Bassin du Congo sont développés, pour une mise en œuvre clé en main de la Procédure qui facilitera sa réplication dans d'autres concessions, à l'occasion des prochains audits de surveillance ;
 - les meilleures façons de communiquer et de commercialiser les déclarations de services écosystémiques auprès de sponsors, investisseurs et autres parties prenantes potentiels sont testées.

Principales réalisations au cours des six derniers mois :

1) FSC NL / France a joint ses forces à celles du WWF (Cameroun) pour le marketing des mentions des services écosystémiques sur la biodiversité produite dans la concession d'INTERHOLCO pour la période juin-août 2023, en termes de développement conjoint d'un pitch et du développement de la brochure sur laquelle le FSC travaille actuellement.

2) Un Groupe de Travail Technique (GTT) a été mis en place pour examiner et recueillir les commentaires d'experts sur les différents Documents pour la Certification des Services Écosystémiques (DCSE) développés dans le cadre du projet, y compris 3 DCSE de Pallisco-CIFM couvrant 3 bénéficiaires sur les services de la biodiversité : 1.4. Préservation des caractéristiques naturelles de la forêt ; 1.6. Conservation de la diversité des espèces et 1.3. Maintien d'un réseau de zones de conservation. Les DCSE de Pallisco couvrent 6 de leurs 7 concessions, soit une surface totale de 341 708 ha de forêts certifiées FSC. L'examen a porté sur la clarté, l'exhaustivité et l'adéquation des DCSE conformément à la procédure FSC PRO-30-006.

3) Sur la base des DCSE récemment soumis par Pallisco-CIFM, un audit consistant en une revue documentaire a été entrepris par Bureau Veritas, Cameroun en mars 2024. L'audit s'étant soldé non concluant à la revue des documents qui présentaient des insuffisances, les documents DCSE doivent être amendés et retransmis à BV qui va indiquer les prochaines étapes. Le résultat final devrait être la vérification de l'impact (mentions des services écosystémiques) d'ici mai 2024, qui sera scellée par la délivrance de la certification du *Verified Impact*.

4) Le FSC a développé une brochure pendant le Sommet des Trois Bassins tenue en octobre 2023 à Brazzaville pour la promotion de la procédure sur les services écosystémiques du FSC et du projet PPECF, qui a été distribuée à une multitude de participants. Jusqu'à présent, 3 brochures ont été développées pour promouvoir les mentions des services écosystémiques développés dans le cadre du projet.

5) Un appel d'offre est en cours pour engager des services de consultance pour une étude juridique visant à identifier et évaluer les opportunités et contraintes juridiques et institutionnelles pour la mise en œuvre de la procédure écosystémique dans le Bassin du Congo. Le but de cette étude est de répondre à l'objectif 2 ci-dessus, mais en mettant l'accent sur l'évaluation des opportunités et contraintes juridiques et institutionnelles. L'étude évaluera comment la procédure s'inscrit globalement dans le contexte du Bassin du Congo et la faisabilité de sa mise en œuvre à plus grande échelle au Gabon, en République du Congo et au Cameroun. En outre, l'étude réfléchira sur les mécanismes d'amélioration des bénéficiaires et des services aux communautés locales et aux peuples autochtones suite à l'augmentation des revenus des concessionnaires forestiers qui résulterait de l'éventuelle commercialisation des services écosystémiques dans les concessions forestières certifiées.

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C232	Tous	ATIBT	292	9/11/21	23/11/21	14 mois	31/03/2025(avenant)
Contribution PPECF € : 156 713			Budget total € : 362 681				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ R1 : les résultats du Focus Forests intègrent les recommandations des membres certifiés de l'ATIBT ; ▪ R2 : les motions proposées par l'ATIBT et ses membres intègrent les résultats du Focus Forests et font l'objet d'un consensus auprès des membres FSC® pour faire évoluer les dispositions de la motion 65 ; ▪ R3 : Les autres motions proposées en AG et leur modalité de mise en œuvre sont acceptables pour le secteur privé. 							

Bref historique de l'Action : en 2021, l'ATIBT a demandé au PPECF de soutenir son adhésion à l'initiative Focus Forests du FSC®, qui a été lancée fin 2020 dans le but de résoudre la motion n° 65 concernant les IFL. Lors de l'Assemblée Générale d'octobre 2022, la motion 23 a été acceptée. Cette motion préconise une révision des règles de gestion des IFL en adoptant une approche paysage en collaboration avec les groupes d'élaboration des normes nationales (SDG). Depuis la fin de l'année 2022, le FSC met en œuvre cette motion en collaboration avec le groupe FFAG (Focus Forest Advisory Group), où l'ATIBT siège.

En mars 2023, le FSC a présenté un plan d'action visant à développer les mesures de gestion des IFL au niveau local. Cependant, ce processus ne permettait pas de respecter le délai requis par la motion. Pour remédier à cela, le board du FSC a approuvé l'utilisation d'un "processus pilote". Ce processus permet de développer les indicateurs de gestion des IFLs sur bases de guides et procédures élaborés préalablement, tout en permettant leur application pratique lors de pilotes prévus pour 2024. Cela vise à assurer la continuité des certifications conformément aux propositions de nouvelles règles, en attendant leur intégration complète dans le corpus réglementaire du FSC prévue pour 2025/2026.

À ce jour, avec l'aide du FFAG :

- Les 4 guides (identification du paysage, identification des parties prenantes du paysage, processus de dialogue forestier, Suivi et connaissance), validés par le FFAG en janvier 2024 ;
- Le guide d'orientation, document de synthèse des 4 guides, identifiant ce qui doit être traité dans la procédure, et définissant l'approche du FSC concernant les considérations paysagères pour la certification dans les IFL. Ce guide a été validé en février 2024 ;
- La procédure « Développement d'indicateurs de Standard de gestion forestière pour la protection des IFL au niveau du paysage », qui reflète la motion 23, en cours de validation. Une fois cette procédure validée, la phase de pilote sera initiée.

Pendant l'élaboration de ces documents, le FFAG a abordé la question de la définition de seuils minimum de protection au niveau de l'UGF et du paysage.

Les prochaines étapes en 2024 comprennent la réalisation des pilotes, qui permettront de tester la procédure avec les SDGs nationaux pendant une période de 6 à 12 mois, principalement dans le Bassin du Congo et d'autres bassins forestiers. Cela devrait aboutir à des propositions d'indicateurs nationaux relatifs à la gestion et à la protection des IFL. De plus, une prolongation de l'advice note sur une mesure intérimaire est prévue, ainsi que l'intégration de la procédure consolidée dans le cadre normatif.

Compte tenu de l'importance de suivre ces développements pour garantir une bonne application de la motion 23, l'ATIBT a demandé une prolongation et un réaménagement budgétaire du contrat C232

afin de maintenir son rôle au sein du F FAG et de participer avec les entreprises à la phase pilote au calendrier du processus normatif.



Par ailleurs, au sujet des évolutions récentes des annexes CITES, le FSC, en association avec Assurance Services International (ASI³¹), a procédé à des vérifications des transactions (TV) sur les chaînes d'approvisionnement certifiées FSC d'Afrommosia (172 titulaires de certificat FSC-FM ont l'Afrommosia (*Pericopsis elata*)³² dans leur périmètre de certification).

Rappelons que par ailleurs, que la révision récente de l'annexe II de la CITES, a suscité une requête de l'ATIBT, sur le renforcement de capacité des Etats-Parties de la CITES, dans leurs obligations d'émettre des ACNP <Avis de Commerce Non Préjudiciables³³> en Afrique centrale, afin d'atténuer les conséquences de ce nouveau classement, qui aujourd'hui, inclut les genres *Afzelia*, *Khaya* et *Pterocarpus*.

3.2. AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

Rappel des Indicateurs globaux du PPECF II et PPECF III :

- I.1. les superficies certifiées selon FSC® ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha).

³¹ <https://www.asi-assurance.org/s/about>

³² La Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) répertorie l'Afrommosia comme une espèce d'arbre africaine en voie de disparition, et il est susceptible d'être exploité illégalement. (Examen des modèles commerciaux et le volume de bois récolté dans les forêts certifiées FSC et finalement vendu en tant que produits finis). Le Cameroun et la République du Congo sont les principaux sites d'exploitation forestière, tandis que l'Europe et l'Amérique du Nord sont les principaux marchés de consommation de produits Afrommosia certifiés FSC (revêtements de sol et meubles).

³³ Rappelons que les 184 Parties prenantes à la CITES ont convenu que tout commerce de spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES ne pouvait être autorisé qu'« en conformité avec les dispositions de la Convention » qui prévoit que chaque Partie (pays) dispose d'un Organe de gestion et d'une Autorité scientifique. Ainsi, avant que l'exportation de spécimens prélevés dans la nature ne soit autorisée par l'Organe de gestion d'un pays, l'Autorité scientifique qui lui est adossée, doit avoir confirmé que cette exportation ne sera pas préjudiciable à la survie de l'espèce.

- I.2. les superficies certifiées Légalité (FSC®-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.
- I.6. Les Demandes d'Actions Correctives de procédures EFIR, émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement représentent moins de 15% du nombre total de DACs.
- I.8. au moins 50% des concessions forestières certifiées (tous certificats confondus) mettent en œuvre un plan d'appui spécifique (et de qualité) en faveur des Peuples autochtones.
- I.9. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légalité » mettent en œuvre des actions sociales conformément aux exigences de la certification.
- I.10. au moins 75 % des entreprises certifiées FSC® ou PEFC/PAFC réalisent et mettent en œuvre de gestion de faune.
- I.11. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légalité » mettent en œuvre un plan d'action de faune.

▪ Sur l'appui à la bonne gouvernance forestière

Ligne 2.1 : respect des lois

Action 1 : appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C123 C284	Tous	Conservation Justice ¹¹	167 377	9/10/17	5/12/17 04/02/24	40 mois 14 mois	17/05/24 Clôturé et poursuivi par un nouveau contrat
Contribution PPECF € : 150. 000 & 20.000			Budget total € : 450. 000 & 217 650				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ collecte des informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre des exploitants forestiers illégaux, ▪ assiste technique aux autorités dans l'interpellation des exploitants illégaux et instruction en justice, ▪ aide au suivi des opérations, ▪ communication des informations sur ses opérations aux organes de presse, ▪ formations destinées autant aux forces de l'ordre, aux douanes, aux magistrats et aux Eaux et Forêts. 							

Développé depuis 2018, le projet ALEFI II (C123 renouvelé en 2024 par C284 [DNO n° 377] est un projet opérationnel avec des missions réalisées dans 298 villages de 5 provinces du Gabon (Ngounié, Nyanga, Moyen-Ogooué, Ogooué-Ivindo et Woleu-Ntem), Les missions réalisées (1106 jours) visent à identifier les exploitants forestiers illégaux en activité, les non-conformités aux Cahiers des Charges Contractuelles et les illégalités dans l'exploitation des Forêts Communautaires.

Ainsi, les informations recueillies par ALEFI II ont conduit à 23 opérations permettant l'interpellation de 44 personnes. Précisons que, ALEFI II a également participé à 37 autres opérations initiées par les autorités et forces de l'ordre, aboutissant à l'interpellation de 50 personnes, soit un total de 94 personnes arrêtées. Ensuite, les juristes du projet collaborent avec les avocats et les parquets de la République en vue de l'obtention de peines dissuasives^[3].

Grâce à un appui constant d'ALEFI aux agents portuaires de Libreville, plusieurs milliers de m3 de bois, dont de grandes quantités de Kevazingo, ont été saisies et à la suite, de hauts responsables, ont été démis de leurs fonctions.

Un rapport final est disponible à l'url <http://www.conservation-justice.org/wp-content/uploads/2023/08/Rapport-Final-ALEFI-II-PPECF-080423-2.doc>.

Un nouveau contrat (C284) a été signé le 9 février 2024 pour renouveler ces activités pendant 15 mois à partir de février 2024.

Action 2 : appui au dispositif de lutte anti-braconnage des sociétés Precious Woods - CEB, Rougier Gabon, SOMIVAB et CIB-OLAM

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C143	CEB Precious Wood	Conservation Justice	197	24/10/18	13/11/18	36 mois (+36 mois)	25/02/22 <i>Avenant pour octobre 2024</i>
Contribution PPECF € : 192 600			Budget total € : 335 850				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ R1 ENQUETES : Les enquêteurs et les informateurs collectent les informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre des grands braconniers et trafiquants de faune dans et en périphérie de la concession forestière PW-CEB mais aussi dans les centres de trafic de faune éloignés en fonction des informations récoltées. ▪ R2 OPERATIONS : Le projet assiste les Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et les forces de l'ordre dans l'interpellation des grands braconniers et trafiquants de faune et l'acheminement des plaintes devant les juridictions. Outre des missions d'arrestations ciblées dans des centres urbains et des villages, des activités de Lutte Anti-Braconnage seront réalisées en forêt via l'appui et le renforcement de la Brigade faune de Milolé. ▪ R3 ASSISTANCE JURIDIQUE : Le Projet dispose d'une cellule juridique qui aide au suivi des opérations et des cas en justice. ▪ R4 INFORMATION : Le projet transmet des informations sur ses opérations aux organes de presse, ce qui constitue une mission d'éducation et sert de moyen de dissuasion. 							

Les activités de lutte contre le braconnage et le trafic de faune mises en place par Conservation Justice en appui aux forces de l'ordre et à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts ont été renforcées par la création d'une brigade faune à Ndangui. Trois agents des Eaux et Forêts y ont été affectés et résident sur la base-vie Precious Woods - CEB. Un juriste et une chargée <sensibilisation de Conservation Justice> collaborent étroitement avec la brigade en matière de surveillance et de répression mais aussi de sensibilisation dans les écoles et communautés.

Rapidement, dès 2019, des résultats rapides et encourageants ont été obtenus avec l'arrestation de plusieurs trafiquants d'ivoire. En effet, outre les contrôles de routine et la saisie de viande de brousse, 46 trafiquants d'ivoire ont été arrêtés en flagrant délit entre 2019 et 2023, la plupart ayant été condamnés à des peines de prison ferme.

En matière d'éducation environnementale, 7891 élèves et 154 enseignants ont été sensibilisés en milieu scolaire. Ces activités sont réalisées à la base-vie Precious Woods - CEB, dans les villages et dans les centres urbains proches des concessions forestières Precious Woods - CEB.

En parallèle, 1258 adultes ont été sensibilisés au sein des communautés, notamment vis-à-vis des règles en matière de chasse et de gestion de la faune. Finalement, 452 travailleurs ont également été sensibilisés.

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C246	Rougier Gabon et SOMIVAB	Conservation Justice	306	09/08/2022	15/09/2022	24 mois	15/09/2024
Contribution PPECF € : 122.400			Budget total € : 448.200				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ R1 ENQUETES ET SENSIBILISATIONS (CJ) : les enquêteurs et les informateurs collectent les informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre les grands braconniers et trafiquants de faune dans et en périphérie des concessions forestières concernées mais aussi dans les centres de trafic de faune éloignés en fonction des informations récoltées. Des zones sensibles sont identifiées par les différents partenaires au sein du projet. Un chargé sensibilisation faune CJ collaborera avec le juriste mais aussi les enquêteurs et les informateurs. Il s'agit d'un agent employé par Conservation Justice et qui sera en contact avec les communautés pour les sensibiliser et les informer de la législation. En parallèle, il identifiera dans chaque village des points de contacts qui pourront transmettre des informations sur le trafic de faune et le braconnage dans et à l'extérieur du village. ▪ R2 OPERATIONS (CJ) : l'intervention assistera les Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et les forces de l'ordre dans l'interpellation des grands braconniers et trafiquants de faune et l'acheminement des plaintes devant les juridictions. Outre des missions d'arrestations ciblées dans des centres urbains et des villages, des activités de Lutte Anti-Braconnage seront réalisées en forêt via l'appui et le renforcement de la Brigade faune. ▪ R3 ASSISTANCE JURIDIQUE (CJ) : l'intervention disposera d'une cellule juridique qui aide au suivi des opérations et des cas en justice. Ce suivi part de l'interpellation, du suivi de la procédure à l'exécution de la peine. Le juriste veillera au respect de la législation à tous les niveaux (missions, opérations, communautés, autorités, tribunal) et renforcera le travail du chargé sensibilisation faune, en clarifiant la législation aux communautés. ▪ R4 INFORMATION (CJ) : l'intervention transmettra des informations sur ses opérations aux organes de presse, ce qui constitue une mission d'éducation du et sert de moyen de dissuasion. Parallèlement, les populations locales sont informées sur leurs droits et devoirs et sont en communication permanente avec les agents du projet, en particulier le chargé du volet sensibilisation faune et le juriste. Outre ses actions de répression, la brigade faune assurera un service aux populations en matière de régularisation des fusils de chasse, de vulgarisation de la législation et de suivi du conflit hommes-faune. 							

Les activités de lutte contre le trafic de faune mise en place par Conservation Justice en appui aux forces de l'ordre et à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts ont permis l'arrestation de huit trafiquants d'ivoire en périphérie des zones d'action de Rougier Gabon et SOMIVAB, à Booué et à Makokou. Ces trafiquants étaient également actifs dans la zone d'Ovan-Koumameyong.

Outre ce volet, une chargée de sensibilisation a été recrutée pour réaliser des missions auprès des enfants en milieu scolaire et des adultes au sein des communautés.

Ainsi, un total de 1449 enfants et 33 enseignants ont pu être sensibilisés dans la zone Ovan-Koumameyong, de même que 374 adultes des communautés et 86 employés de SOMIVAB.

Enfin, le 1er mars, le ministère des Eaux et Forêts a signé avec Conservation justice, Rougier Gabon et Somivab d'une part, et Conservation justice, la société GAW et la Fondation Lekedi Biodiversité d'autre part, deux protocoles d'accord pour la création des brigades faune dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo, le Woleu-Ntem, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo. Elles aideront à lutter contre le braconnage et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

▪ **Sur l'appui à la bonne gouvernance forestière**

Ligne 2.2 : Droits des travailleurs et conditions de travail

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C231	Tous	BFC	275	19/10/21	3/11/21	12 mois	Clôturé
Contribution PPECF € : 166.993			Budget total € : 166.993				
Principaux résultats attendus							
L'objectif est de fournir aux entreprises forestières du Bassin du Congo un assistant numérique mobile pour la réalisation de leurs contrôles EFIR-HSE-FAUNE-POPULATIONS RIVERAINES internes.							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS 1 : développement d'un assistant numérique mobile pour la réalisation des contrôles EFIR ; ▪ OS 2 : étude de faisabilité pour le développement d'autres assistants numériques pour la réalisation des contrôles « système », HSE, FSAI, CLPA et social interne. 							

Pour rappel, courant février-mars 2023, l'application <Assistant numérique de contrôle> a fait l'objet d'une présentation³⁴-formation à Libreville, au siège de l'UFIGA. Ensuite, le lien de téléchargement de l'application³⁵ a été communiqué à la quasi-totalité des entreprises des cinq pays couverts par le Programme, qu'elles soient certifiées ou non ou qu'elles aient participé ou non, à la formation.

Présentation accompagnée du mode d'emploi de l'application (disponible [ici](#)) et d'un tutorial renseigné à l'url ci-dessous :

Suite à cet envoi, le PPECF a mené une enquête courant juin 2023, pour évaluer, trois mois plus tard, l'appropriation de l'application par les entreprises, qui avait permis de constater que :

- la quasi-totalité des entreprises interrogées n'ont pas mis en place l'outil pour des raisons diverses (manque de temps, logiciel déjà présent, inertie à abandonner les supports papiers,...) ;
- néanmoins, les entreprises concèdent que l'exploitation des contrôles est loin d'être optimale et que le reporting post-exploitation en souffre ;
- il n'y a donc pas un rejet de l'application mais une difficulté à changer un système pour un autre.

En conclusion, il semblerait que les entreprises ne soient pas encore mûres pour basculer vers des outils de monitoring numérique, l'inertie des systèmes « papiers » en place, étant encore trop forte. Ceci doit nous rendre prudents à l'avenir, dans le financement de solutions numériques certainement plus faciles et plus fiables, mais qui se heurteront encore, au poids des habitudes.

Cependant, la CgP vient d'apprendre de façon encore officieuse que le groupe Rougier a sollicité BFConsult pour réaliser, sur mesures, une application <Assistant numérique> pour le module <HSE>. De plus, l'entreprise SEEF Cameroun va passer commande d'une formation particulière à l'emploi de l'ANC <EFIR>. Finalement, le temps de la réflexion semble donc jouer en faveur de ces nouveaux outils de monitoring.

³⁴ Lien de présentation de l'application et tutorial :

<https://youtu.be/go5VRgz7W4o>

<https://www.youtube.com/watch?v=DYsYgnUOmdQ>

Ligne 2.5 : bénéfices générés par la forêt

Rappelons que pour intensifier la production, trois axes doivent être suivis : (i) mettre sur le marché des nouvelles essences dont les propriétés technologiques et de durabilité demeurent peu connues, (ii) valoriser de façon éco-efficace et directement sur les sites de transformation les co-produits actuellement non utilisés par l'industrie du bois et (iii) accroître les taux de prélèvement.

▪ i) Mettre sur le marché des nouvelles essences

Dans le bassin du Congo, où 6,2 millions d'hectares sont aujourd'hui certifiés « Gestion durable » (FSC®-FM et PAFC-BC confondus), le gestionnaire-exploitant est tenu, avant tout, de maintenir les capacités de production et les écosystèmes forestiers intacts (indicateur 5.1.2)³⁶.

Dans le cas contraire, les écosystèmes floristiques et faunistiques associés aux espèces exploitées pourraient être perturbés et ceci fragiliserait à terme, la viabilité économique des entreprises³⁷ réputées durables, avec pour conséquences possibles :

- une diminution des superficies certifiées ;
- une possible remise en question du modèle de concession certifiée « Gestion durable » pourtant jugé « exemplaire » dans le bassin du Congo, depuis deux décennies ;
- l'extension de pratiques d'exploitation non durables.

Il est donc urgent de se préoccuper de la viabilité des concessions forestières sur le temps long (au moins une rotation de 30 ans), notamment, en facilitant la diversification des essences exploitées (voir Actions du PPECF : cf. infra Ligne 2.5.6 <recherche appliquée et amélioration des normes nationales d'exploitation- le cas du Gombé³⁸ à la CBG>.

Action : Rédaction d'un guide pratique d'aide à la rédaction des Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les produits bois issus des forêts certifiées du bassin du Congo.

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C259	Concessionnaires	ATIBT	328	06/08/2020	15/03/23	12	17/03/24
Contribution PPECF € : 41. 465			Budget total € : 69 168				
Principaux résultats attendus							
L'objectif est de rédiger, sous forme d'un guide, des lignes directrices pour élaborer un CCTP de marché de construction, ou de prescriptions d'AMO. Ce Guide sera composé :							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ d'un tronc commun, avec (i) une introduction sur le but de ce guide des CCTP dans les marchés de construction, et sur son domaine d'application aux bois tropicaux et ouvrages employant des bois tropicaux, contenant des conseils par type de marché , (ii) un chapitre expliquant les principes de la gestion durable des forêts du bassin du Congo pour le retour vertueux des bois tropicaux, dans les marchés publics en France, les dix engagements de Fair & Precious, la due diligence imposée par le RBUE et les politiques de gouvernance forestière, notamment la lutte contre la déforestation importée., (iii) la liste des normes et données techniques liées aux bois tropicaux 							

³⁶ Pour y parvenir, un taux de prélèvement est calculé pour chaque essence afin d'assurer la reconstitution du stock forestier au cours d'une rotation (entre 25 et 30 ans selon le plan d'aménagement). Bien que ce taux soit censé garantir la pérennité des ressources (critère 5.6), il n'est calculé que sur une seule rotation et une valeur de reconstitution inférieure à 100 % est tolérée par les législations forestières actuelles. Ce qui à terme ne garantit plus le maintien à l'identique de la ressource ligneuse, d'autant que de nombreuses essences phares ont un faible taux de régénération.

³⁷ L'abandon récent des concessions certifiées de grands groupes (Wijma, Rougier) confirme la dégradation du compte d'exploitation des entreprises forestières du bassin du Congo.

³⁸ <http://www.boistropicaux.org/bois/37/gombe>

(exemple la base de données Tropix du CIRAD) et les (et les travaux de caractérisation réalisés par le FCBA et le TU Delft) et (iv) des considérations générales sur les modalités de contrôle interne des entreprises.

- **Un ensemble de 40 Fiches de bonnes Eco-Xylo-Pratiques**, par type de marché (Fenêtres, Terrasses, Fermetures, Bardages, Ouvrages hydrauliques, Parquets, Menuiserie intérieure, Agencement, Mobilier urbain...)

Par ailleurs, l'ATIBT a reçu un appui du PPECF pour rédiger un guide pratique pour faciliter la rédaction de Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) de marchés portant sur la prescription des bois tropicaux dans les composants de construction et d'ameublement (C259). Après plusieurs mois, le premier rapport d'avancement transmis à la CgP n'a pas donné satisfaction tant sur la forme que sur le fond. Il est attendu que l'ATIBT reprenne ce contrat avec l'appui d'un autre consultant que celui contracté dans l'offre initiale.

- **ii) valoriser de façon éco-efficace et directement sur les sites de transformation les co-produits actuellement non utilisés par l'industrie du bois**

Il est évident que si le modèle industriel doit évoluer vers plus d'intensification, celui-ci ne pourra être accepté par les acteurs de la filière, que s'il offre les garanties d'une durabilité suffisante et un impact réduit sur les émissions carbone induites.

Le PPECF, par de nombreuses interventions, notamment par l'étude de la sous-filière biochar **C243**, est toujours à la recherche une réponse efficace à cette deuxième injonction. Ainsi, le rapport d'étude sur la sous-filière biochar³⁹ a été mise en ligne sur le site web du Programme.

- **iii) sur les taux de prélèvement**

Nous l'avons déjà mentionné, dans les précédents rapports semestriels du PPECF, l'émergence en République du Congo, d'un nouveau régime d'exploitation, dit « *en partage de production* », est clairement motivé par une intensification des prélèvements (cf. § 4.2.1 <AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place>).

Cependant, les projections de volumes exploités ne sont aucunement garanties par la demande des marchés actuels et sont par ailleurs, largement conditionnées à l'installation de zones franches industrielles (sur le modèle de la zone de NKOK au Gabon) ainsi qu'à l'approvisionnement d'un marché domestique prêt à abandonner l'informel pour du bois à minimum légal, mais plus cher.

A l'heure de ce rapport, des discussions intenses se tiennent toujours entre le secteur privé (appuyé par le PPECF) et l'Administration forestière, afin de trouver un consensus face à la volonté de l'Etat

³⁹ La deuxième partie de ce rapport est consacrée à la rentabilité financière d'une ligne biochar sur les sites des entreprises intéressées par cette transformation de leurs déchets bois et son impact sur le développement rural.

Par ailleurs, durant la période, la CgP a vu passer de nombreux articles qui remettent en cause la réalité des mécanismes de compensation carbone et sur la nécessaire réforme des marchés institutionnel et volontaire. Ci-dessous, un échantillon choisi :

<https://fr.businessam.be/shell-retire-ses-billes-les-compensations-co2-achetees-par-les-entreprises-ne-sont-guere-plus-que-du-vent/>

https://www.liberation.fr/environnement/climat/emissions-de-co-les-credits-carbone-une-solution-qui-va-de-puits-en-pis-20230824_GJSYECNEC5C2VP37HO3KDLIEDY/

« Les bénéfices climatiques de la "compensation carbone" sont au mieux exagérés, au pire imaginaires » (lemonde.fr)

<https://www.rsedatanews.net/article/article-gouvernance-reglementation-rse-dd-credits-carbone--un-pas-en-avant-vers-plus-dintegrite-2023>

Dans ce contexte de doutes, on peut certainement affirmer que le biochar, est une filière beaucoup plus robuste dans sa capacité à séquestrer le carbone, grâce à la matérialité physique de sa production et la vérification possible de son utilisation dans l'agriculture.

à augmenter la part de la filière bois dans le PIB national. Ainsi, un appui du PPECF au syndicat UNICONGO a permis à la profession de faire ses réserves sur la faisabilité d'un tel système. Vu l'importance du sujet, le présent rapport reproduit ci-dessous, la synthèse du plaidoyer de la profession, adressée à l'Administration :

Plaidoyer pour une bonne mise en œuvre de la Loi n°33-2020 du 8 juillet 2020

Synthèse

(La version complète est aussi disponible)

Les sept sociétés forestières signataires basées au Nord du Congo, exemplaires dans l'aménagement de ces concessions (soit certifiées FSC et/ou certifiées de légalité ou en cours de certification), prennent en compte la Loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier et expriment leurs grandes préoccupations sur l'avant-projet de loi de partage de production présenté lors de l'atelier du 13 avril 2023.

Nous partageons pleinement les objectifs du gouvernement pour accroître le développement du secteur forestier et sa contribution à l'économie de la République du Congo et aux recettes de l'État.

Malheureusement, la consultation dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de loi portant partage de production a été minime, voire inexistante. De plus, le projet de loi diffère très sensiblement des recommandations issues des études et propositions qui ont été exprimées par plusieurs consultants. Cet avant-projet de loi, promis d'être diffusé à UNICONGO, ne l'a toujours pas été à ce jour (14 juin 2023).

Nous comprenons les défis auxquels le gouvernement est confronté, à savoir : (i) augmenter d'une manière progressive et durable les volumes exploités, (ii) garantir un accès aux grumes aux industriels non-concessionnaires qui seront installés dans les futures zones économiques spéciales (ZES), (iii) assurer un approvisionnement soutenu du marché local, tout en permettant l'augmentation de la part du secteur forestier dans l'économie de la République du Congo, par l'augmentation de ses contributions dans les recettes de l'État.

Cependant, si le partage de production était appliqué en l'état, il ne permettrait pas aux entreprises signataires d'assurer leur pérennité et ainsi de pouvoir poursuivre leurs investissements.

À ce titre, nous considérons que la stabilité juridique qui prévaut dans le droit international des investissements, permettant aux investisseurs de garder la confiance nécessaire au climat des affaires, ne serait pas assurée, mais aurait un effet de levier négatif pour la stabilité du pays, sans avoir les effets positifs attendus.

Sur le plan substantiel, l'investisseur ne doit également pas s'attendre à ce que le droit ne change pas, car le droit est évolutif par nature. En revanche, il peut légitimement s'attendre à ce que les changements normatifs soient introduits de manière prévisible et non arbitraire et que les bases sur lesquelles il a investi l'ont été en accord préalable par les administrations concernées et titulaires.

En résumé, ces investissements ont toutefois été réalisés dans un cadre incitatif pour traiter des volumes de grumes et des essences bien définis, de sorte que la mise en œuvre du régime de partage de production remettrait en cause la survie même de nos industries et la viabilité du secteur dans son ensemble.

Tous ces investissements ont été décidés et réalisés dans le cadre de ces contrats et dans l'assurance que ces contrats approuvés par décret pris en Conseil des Ministres, resteraient en place jusqu'à leur expiration.

Contribution économique et sociale des sept sociétés signataires

Les sociétés forestières établies au Nord du Congo ont joué un rôle essentiel dans le maintien et le développement de régions autrement délaissées. Leur engagement en faveur d'une gestion durable des forêts, associé à leur contribution sociale et économique, a permis de préserver la biodiversité, de créer des emplois et de soutenir le développement local. Malgré les défis auxquels elles sont confrontées, ces sociétés continuent de jouer un rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes forestiers et le développement durable de la République du Congo.

Contribution dans le Budget de l'Etat	13,1 milliards FCFA
Investissements sur les années à venir	73 milliards FCFA
Surfaces forestières faisant l'objet d'un plan d'aménagement	8,3 millions d'hectares
Employés directs (personnes)	4 562
Employés indirects (personnes)	4 401
Personnes concernées directement par l'emploi (familles proches des employés)	180 000
Nombre de maisons mises à disposition des membres du personnel et de leurs familles	2 152
Nombre d'enfants scolarisés annuellement dans l'école financée par les sociétés forestières	4 824
Nombre moyen de patients traités annuellement	61 188

Contribution environnementale et de gestion durable des forêts

Nous contribuons à la protection de la biodiversité, de la faune, la lutte contre le braconnage, à l'atténuation du changement climatique, à la mise en œuvre des règles d'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR) conformément aux dispositions des plans d'aménagement et nous aidons le gouvernement à avancer dans les négociations APV FLEGT avec l'Union européenne.

Compte tenu du fait que ces entreprises sont basées à proximité des frontières, elles contribuent également à la sécurité nationale.

Contraintes générées par la nouvelle loi sur le partage de production

- Les usines de transformation n'auront pas les volumes ni les qualités des essences de bois d'œuvre pour lesquelles elles étaient conçues, avec un impact négatif sur la rentabilité et remettrait en cause tous nos investissements à ce jour ;
- Le risque sur la viabilité économique des entreprises du secteur forestier ;
- L'introduction de la taxe sur le « droit d'occupation des sols » pour un taux élevé fixé à 15% du chiffre d'affaires annuel, semble plutôt une erreur, car telle qu'expliquée et interprétée, elle porterait à la faillite mathématique des entreprises ;
- Le calcul du « facteur R » n'est pas clair et représente un grand risque économique pour toutes les sociétés. Ce facteur est applicable au secteur pétrolier, mais pas au secteur forestier ;
- Le partage de production ne considère pas les grandes difficultés de gérer les nombres d'essences et qualités dans le parc à grumes, qui oscillent entre 20 et 25 essences multipliés par 3 ou 4 qualités. Il est impossible de partager chaque jour les espèces et les qualités des grumes, ceci serait un frein considérable à la productivité et rendement des usines des concessionnaires ;
- Les problèmes à résoudre sur la logistique sont énormes : les distances entre les concessions et la ZES sont très variables.
- Sans remettre en cause la mise en place des ZES, le concept même du partage de production tel que défini actuellement aura un tel impact sur la viabilité de nos entreprises, que la création d'emploi des ZES liés à l'activité de transformation du bois ne suffira pas à compenser les pertes d'emploi au sein de nos entreprises présentes essentiellement dans des départements éloignés ; et dont l'enjeu du maintien des populations est un objectif majeur de la République du Congo.

Nos propositions

Les propositions formulées ci-après ont pour but de permettre la bonne mise en œuvre de la Loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 tout en préservant la viabilité économique du secteur :

- 1) Impliquer le secteur privé et la société civile à travers des commissions ad-hoc multipartenaires dans la recherche et l'élaboration des solutions profitables au secteur forestier et à l'Etat ;
- 2) Garantir la pérennité des investissements des industriels ayant respecté leur plan de développement industriel jusqu'à la fin de leur convention en vigueur, tout en maintenant leur accès aux grumes nécessaires pour faire fonctionner leurs usines actuelles et futures conformément aux plans d'investissement existants, dans le cadre du maintien de la convention d'aménagement et de transformation
- 3) Garantir la mise en œuvre des ZES par un retour des permis au domaine des entreprises non respectueuses de leurs engagements, comme le plan d'aménagement et développement des capacités de transformation ;
- 4) Mettre en place les outils incitatifs permettant à tous les concessionnaires forestiers d'alimenter les ZES, dans un cadre de libre marché.
- 5) Créer dans la proximité des zones de transformation actuelles, des Points Francs pour les nouveaux investissements et assurer aux sociétés forestières existantes accès aux mêmes avantages que pour des sociétés dans les ZES ;
- 6) En maintenant le principe général d'interdiction d'exportation des grumes, conformément à la nouvelle loi forestière, nous reconnaissons néanmoins qu'une application stricte de cette loi entraînerait des pertes économiques inutiles, tant pour les sociétés que pour l'État. Par conséquent, une solution serait de mettre en place un arrêt progressif de l'exportation des grumes sous forme de quotas combinés avec des subventions à la production. Nous proposons d'appliquer des quotas dégressifs, avec un arrêt total après la quatrième année, en attendant la mise en place des ZES.

Ligne 2.5.2 : coaching (15 entreprises)

Ligne 2.5.2 : coaching

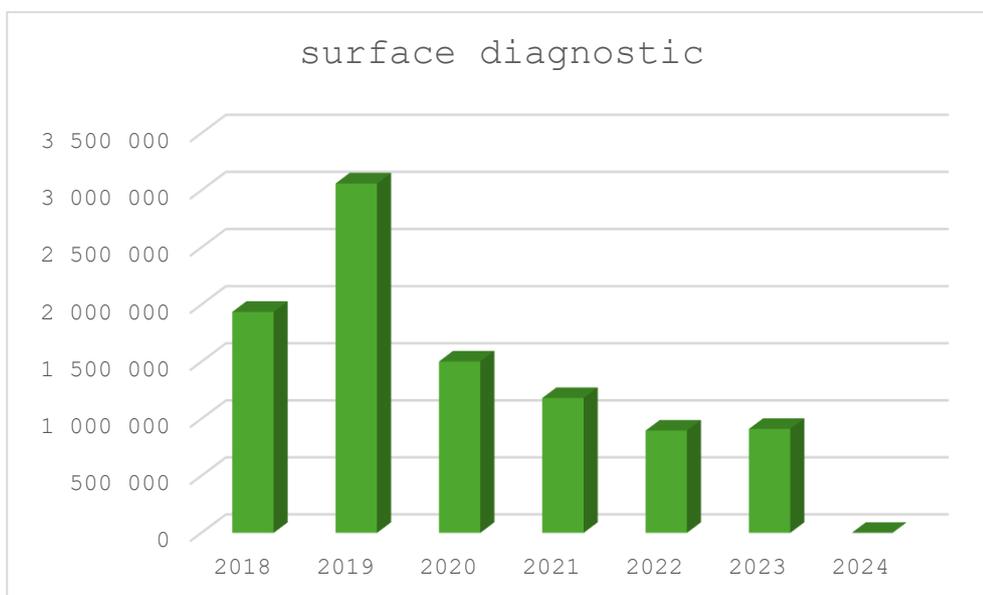
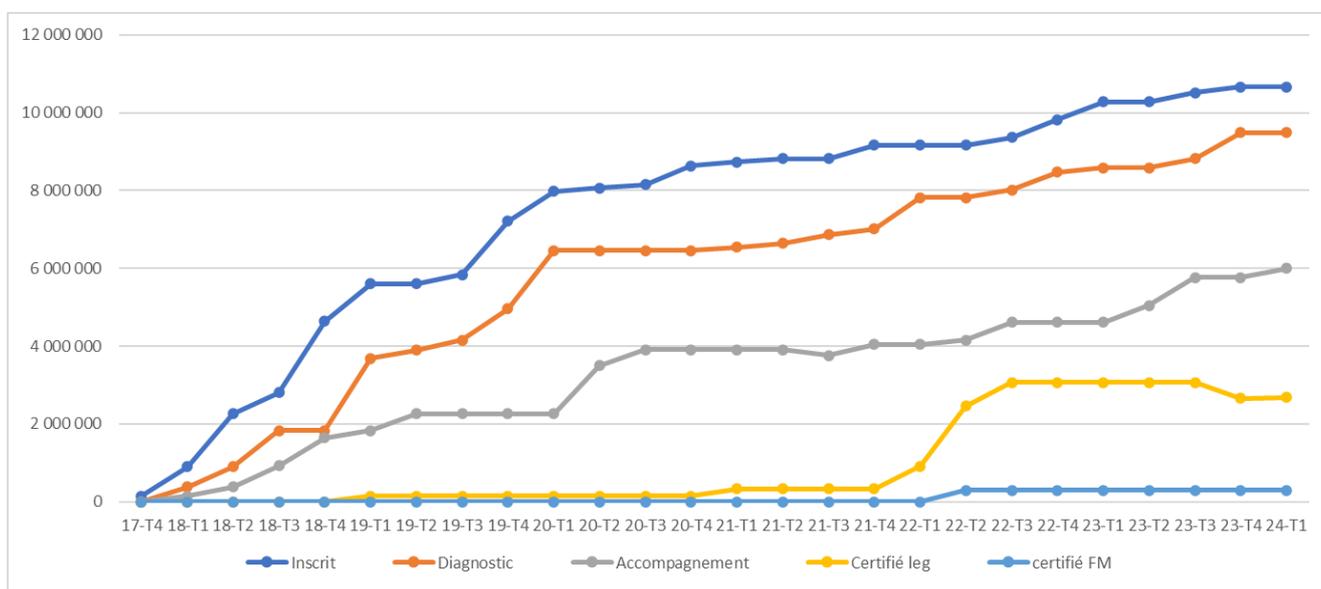
Action : appui aux entreprises dont coaching vers la certification

L'appui aux entreprises via la composante coaching reste un axe essentiel et stratégique pour le développement de la certification dans le bassin du Congo.

Sur les 13 semestres d'activités, 36 entreprises se sont inscrites à l'appui « coaching » pour un total de 10 662 607 hectares. Sur ces 36 entreprises, 29 ont été diagnostiquées pour une superficie totale de 9 493 035 (cf. tableau synthèse).

Le processus d'appui coaching est quant à lui, effectivement engagé chez 17 entreprises représentant 6 001 469 ha de concessions forestières.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des surfaces certifiées sous coaching, et l'évolution du nombre de diagnostic PPECF réalisés.



On notera que :

- au cours du semestre, très peu de nouvelles entreprises ont introduit un dossier de candidature à un coaching PPECF. Il est probable que l'appui coaching se termine avec l'entreprise SUTG (ANO n° 385) et l'entreprise Rougier Mokabi (ANO n° 386). Quelques entreprises ont été informées de l'impossibilité de pouvoir les appuyer dans le délai disponible avant clôture du PPECF. Elles devront attendre l'arrivée éventuelle d'une phase IV, dont les modalités d'action sont encore largement inconnues ;
- fin 2021, les surfaces certifiées « légalité » ont augmenté fortement, puis se sont stabilisées. Ainsi, les surfaces additionnelles certifiées « légalité » dues à l'appui PPECF sont d'environ 2 684 800 ha pour 9 entreprises. Ce chiffre arrêté au 31/03/2024 intègre les surfaces perdues suite à 2 suspensions temporaires (voir détail analyse par pays et tableau des dates de certifications prévisionnelles, ci-dessous)
- une première entreprise a été certifiée « Gestion Durable » avec un certificat PAFC Gabon en mai 2022 pour une surface de 294 829 ha. Si aucune nouvelle entreprise n'a obtenu de certification gestion durable durant le semestre, de nouvelles certifications devraient être enregistrées au cours de l'année 2024..

Analyse par entreprise

Au Gabon

- L'entreprise BSO a su maintenir son certificat PAFC-BC lors des différents audits de surveillance attestant ainsi de la solidité de son certificat, en dépit du changement de propriétaire de l'entreprise et de l'arrêt de l'accompagnement PPECF. BSO est la première entreprise qui aura réalisé (sur une période de près de 42 mois et malgré la crise COVID) l'ensemble du processus de coaching vers le certificat de gestion durable PAFC-BC ;
- L'entreprise SBL a obtenu son certificat OLB en mars 2022 et s'est aussitôt engagé vers le certificat PAFC-BC, sur la base du diagnostic d'actualisation réalisé par le référent PPECF en juin 2022. L'audit de surveillance menée en mars 2023 a donné lieu à des non-conformités majeures, non levées lors de l'audit complémentaire de juin 2023, pour des manquements de déclaration CNSS et CNAMGS. En conséquence, le certificat OLB de l'entreprise a donc été suspendu. Cette situation montre clairement le niveau d'exigence de l'OLB et qu'un audit initial positif ne garantit pas la légalité sur le long terme si l'entreprise ne poursuit pas les efforts nécessaires ou ne consent pas aux changements structurels de ses pratiques. L'audit complémentaire permettant de fermer les non-conformités majeures est prévu en mai 2024 ;
- L'entreprise gabonaise SEEF, accompagnée par GFEC, a passé un audit initial OLB en juin 2022 avec succès (certificat émis le 05/09/2022) pour une surface de 398.596 ha qui est maintenu depuis. Un diagnostic PPECF complémentaire a été réalisé en mai 2023 pour actualiser le plan d'action vers PAFC-BC avec un objectif de certification repoussé au premier semestre 2025 ;
- L'entreprise Bonus Harvest, accompagnée par le bureau BFConsult, a obtenu son certificat LS le 20/07/2022. L'audit annuel est prévu en juillet 2024. L'entreprise prévoit un audit initial FSC-FM en mars 2025 ;
- BSG /GWI, appuyé par le bureau TERE, a obtenu en juin 2022, deux certificats de légalité Legal Source pour 3 concessions (GWI 1 et 2 et BSG Otouma). Une mission de diagnostic a été menée en octobre 2022 pour l'accompagnement vers le certificat PAFC-BC. Ensuite, l'audit initial PAFC-BC, mené en mars 2023, a donné lieu à de nombreuses non-conformités majeures indiquant clairement que l'entreprise n'avait pas encore atteint le niveau d'exigence de ce type de certificat. Cette précipitation à vouloir aller rapidement vers PAFC-BC sur 3 concessions a sans doute aussi dilué les efforts et conduit à négliger le traitement des non-conformités du niveau légal. Ainsi, le nouvel audit a émis plusieurs non-conformités majeures sur le certificat LS qui a été suspendu (problèmes récurrents de déclaration CNSS et de légalité de contrat).

En conséquence, un programme d'actions « social interne » a été mis en place avec un suivi mensuel par la CgP afin de suivre la levée des non-conformités (régularisation des contrats, l'augmentation des embauches internes CDD/CDI, diminution de la sous-traitance et la construction de logements conformes). A court terme, le certificateur Preferred by Nature a prévu une mission en juin 2024 pour évaluer la situation de l'entreprise, pour préparer un audit en fin d'année 2024. Une mission de la CGP PPECF est prévue en juillet 2024. En parallèle, l'entreprise a maintenu un nouvel audit PAFC-BC en avril 2024 afin de pouvoir faire le constat des différents éléments réalisés et réussir le maximum de fermeture de non-conformité identifiées en 2023 ;

- TTIB : suite à de nombreuses réunions organisées par le référent PPECF, et la pression exercée par la CgP pour aller au bout du processus, la situation qui n'évoluait plus depuis 2021 a été débloquée. Un audit initial OLB a été réalisé en octobre 2023. Un audit complémentaire vient d'être mené en mars 2024 avec un résultat positif. TTIB devrait être officiellement certifié OLB dans les semaines à venir ;
- L'entreprise AEH (fusion de CORAWOOD et de l'entreprise GRANDE MAYUMBA) a été diagnostiquée en mars 2022. Le coaching est mis en œuvre par TEREA à travers une Assistance Technique permanente. L'entreprise a rencontré des difficultés importantes sur le plan social (grève des salariés des usines pendant 6 mois) et reste confrontée à une difficulté administrative spécifique qui lui complique l'obtention d'un certificat de légalité (agrément manquant pour une UFA suite au transfert lors de la création d'AEH). L'audit légalité et de Gestion durable reste néanmoins envisagés fin 2024 ;
- L'entreprise KHLL développe son plan d'actions avec l'appui de GFEC vers le certificat OLB. Par ailleurs, une mission d'actualisation de son plan d'actions vers PAFC-BC a été réalisée en juin 2023. L'audit OLB est prévu en juin 2024 ;
- ASI avait sollicité le changement de son bureau d'études accompagnateur. Au terme d'un processus d'attribution par appel d'offres, le bureau GFEC a été retenu pour reprendre l'accompagnement de la société ASI. Un audit OLB est attendu pour début 2025 ;
- SUTG est une nouvelle entreprise qui va disposer de l'appui du PPECF avec le coaching du bureau BFConsult. Le diagnostic réalisé en juillet 2023, devrait permettre à l'entreprise de s'orienter vers un certificat OLB puis PAFC BC ;
- Le groupe Rimbunan Hijau, pour lequel les diagnostics et plans d'actions avaient été réalisés par le PPECF en novembre 2019, est passé sous la direction d'OLAM Gabon. L'ex-groupe RH est aujourd'hui engagé vers une première certification sur la base du plan d'action établi par le diagnostic du PPECF, mais sans pour autant solliciter son appui financier ;
- Le groupe SUNLY/SUNRY n'a pas maintenu sa mobilisation. Un possible appui pourrait être envisagé dans le cadre du PPECF IV.

Au Congo

- ROUGIER MOKABI a obtenu un certificat LS en 2022. L'entreprise a obtenu l'appui du PPECF (ANO n° 386) pour s'engager vers une certification FSC-FM, toujours avec l'aide du coach BFConsult, pour un audit programmé au plus tard le 30 avril 2025 ;
- LIKOULA TIMBER a obtenu son certificat OLB en septembre 2022. L'entreprise pourrait s'engager vers PAFC ;
- STC (ancien Thanry Wicwood) a perdu son certificat OLB lors du changement de propriétaire et a obtenu l'appui du PPECF pour le récupérer rapidement. L'accompagnement est en cours avec l'appui de TEREA depuis juillet 2023. L'audit est prévu en Aout 2024.

Au Cameroun

Le diagnostic de l'entreprise SEEF-JAMES a été réalisé sur le terrain en décembre 2021 par la CgP avec le référent Congo. Un audit à blanc PAFC-BC a été ensuite réalisé en avril 2023 avec la présence de la CgP PPECF et a permis d'actualiser le plan d'actions OLB en y intégrant les UFA 08001 et 08002, pour un total de 107.972 ha. Le certificat OLB a été obtenu sur ces surfaces en début d'année 2024. L'objectif en cours est d'obtenir une certification PAFC-BC dans le courant de l'année 2024.

En République de Centre Afrique

La société SEFCA qui avait déjà repoussé l'audit initialement prévu en décembre 2020 de 12 mois, a dû le repousser une nouvelle fois de plusieurs mois compte tenu des conditions d'insécurité qui règnent dans le territoire entourant la concession. L'appui du PPECF et l'accompagnement par FRMi avait été prolongés afin de permettre à l'entreprise de tenir ces nouveaux délais. La situation reste malheureusement problématique et les organismes de certification ne sont pas disposés à envoyer des auditeurs. Aucune date n'a été fixée.

En RDC

L'entreprise CFT qui visait l'obtention d'une certification FSC-FM sur 469.574ha, avait renoncé en raison de l'impact de la motion FSC n° 65 dans sa concession. Lors de l'AG FSC de BALI, la motion 23 portée par l'ATIBT et les entreprises membres a été votée après un intense effort de lobbying et de négociation (cf. <Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC® Régional & motion n° 65 & n° 34>). Cette motion permettra, dans un processus participatif très large type Focus Forest, de redéfinir les IFL avec une approche paysage (qui dépasse les limites de la concession) et une approche terrain permettant de prendre en compte l'historique de l'exploitation forestière, et la réalité écologique des paysages (fonctionnalité, état de conservation, caractère intact) sans dépendre de l'unique approche par cartographie satellitaire (approche carte WRI). La motion 23 est donc de nature à permettre à une entreprise comme CFT d'envisager une gestion de ses IFL de façon plus compatible avec le développement de son exploitation forestière. Le FSC est actuellement en train de travailler avec les représentants des différentes chambres et en collaboration étroite avec le Focus Forest et l'ATIBT pour avancer sur la mise en œuvre de la motion 23.

TABLEAU PREVISIONNEL des DATES d'AUDIT par entreprise (à mars 2024)

Prévision dates d'audit AUDIT									
PAYS	Entreprise	Surface	coach	certif. atteint	cert .objectif	Situation	date audit de récupération	date prochain audit légalité	date prochain audit Gestion durable
GABON	SBL	326 985	GFEC	OLB		suspendu OLB	mai-24		
	BSO	294 829	TEREA	OLB	PAFC	en cours		fevrier 2025	fevrier 2025
	TTIB	239 429	TEREA	OLB		Audit complémentaire réalisé		11 au 15/03/2024	
	ASI	206 615	GFEC	OLB		en attente audit initial		mars-25	
	SEFF	398 393	GFEC	OLB	PAFC	en attente audit initial PAFC		nov-24	1iers semestre 2025
	GWI-BSG	402 462	TEREA	LS	PAFC	suspendu LS	fin 2024		08 au 16/04/2024
	Bonus Harvest	128 000	BFC	LS	FSC	Transition LS vers SFP		juil-24	mars-25 (audit FSC-FM)
	AEH	435 717	TEREA	TLV	PAFC	arrêt 6 mois		pas avant Sept 2024	pas avant Sept 2024
	KHLL	380 489	GFEC		OLB	en attente audit initial		24/06/2024	
CONGO	ROUGIER MOKABI	586 330	BFC	LS	FSC	en cours		audit initial SFP 05/2024	pré audit FSC 05/2024 audit initial FSC 05/2025
	LIKOUALA TIMBER	525 500	FRM	OLB		en cours		OLB juin 2024	
	STC	461 296	TEREA		OLB	en attente audit initial		19-26 aout 2024	
CAMEROUN	SEEF - JAMES	257 051	TEREA	OLB	PAFC	en attente audit initial PAFC			fin mai 2024

Fonctionnement du coaching

Hugues MOUIDY référent Gabon a mis fin à son contrat en octobre 2023, pour réintégrer la fonction publique où il occupe le poste de Directeur des forêts. Pour le Congo, l'appui et l'expertise d'Alain TIOTSOP reste mobilisable en fonction des opportunités et des besoins de suivi.

L'application informatique « FollowAP » développée avec l'assistance technique de BFConsult, permet de suivre en temps réel, l'état d'avancement d'une entreprise et d'avoir une vision globale de toutes les entreprises d'un même pays. En fin de période, l'ensemble des entreprises sont à jour dans le logiciel de suivi, et les bureaux d'études avec les entreprises, rentrent relativement régulièrement les données qui les concernent même si des retards sont souvent constatés.

L'appui PPECF sera maintenu jusqu'à la fin du projet (juin 2025). Compte tenu du succès de cette composante, une réflexion est en cours sur la poursuite d'un accompagnement de ce type dans une perspective d'un PPECF IV.

Les processus d'accompagnement restent néanmoins assez lents (24 mois minimum). Le manque ponctuel de disponibilité des organismes de certification est également un frein à la réalisation des différents audits.

Perspectives

Au Gabon, la fiscalité incitative sur la taxe de superficie et l'obligation de se certifier maintiennent une pression forte sur les entreprises. Les récents bouleversements politiques au Gabon n'ont pas impacté cette dynamique et les incitations fiscales ont été reconduites. Par ailleurs, le 13/03/2024, s'est tenu à Libreville l'atelier national de validation de la feuille de route de généralisation de la certification forestière au Gabon qui a pour objectif « de rendre obligatoire la certification forestière

au Gabon et de définir la cadre de coopération entre l'administration et les organismes de certification ». Aucune étude d'impact économique et environnemental ni étude de faisabilité institutionnelle ou réglementaire n'a été réalisée avant cette prise de décision.

Des questions importantes auraient dû être analysées ou à tout le moins soulevées, notamment :

- Les différences fondamentales et les incompatibilités fortes sur le plan technique, réglementaire et éthique entre une stratégie de contrôle régalién et un mécanisme d'audit de certification volontaire ;
- Le pouvoir finalement concédé aux rédacteurs des standards de certification sur le corpus législatif du Gabon dans la mesure où les exigences des référentiels deviennent des obligations légales, à partir du moment où la certification devient obligatoire ;
- Le traitement légal et pénal des entreprises non certifiées (retour des concessions au domaine ?) ou qui perdent éventuellement leur certificat de façon temporaire

A contrario du Gabon, dans les autres pays, la dynamique reste modeste (Congo, Cameroun) voire nulle (RDC, RCA).

Signalons également le fait que l'organisme de certification « Preferred by Nature » a fait évoluer son certificat LS (legal source) vers un système plus global « SFP Sustainability Framework » pour intégrer le règlement contre la déforestation EUDR. Ce standard de certification qui devrait s'appliquer à toutes les commodités devrait logiquement augmenter le niveau d'exigence et s'approcher d'un standard de gestion forestière durable⁴⁰. La phase de migration des certificats LS vers SFP est en cours et va concerner 3 entreprises en processus de coaching (BH, GWI et ROUGIER MOKABI).

Pour résumer, la composante coaching, après une longue phase d'identification et de diagnostic (période 2018/2019) a obtenu des résultats impactants : 17 entreprises sous contrat ont induit une progression de 3 Mio ha certifiés « Légalité », portant ainsi à environ 6 millions d'ha le nombre total certifié « Légalité » dans le bassin du Congo : soit 9 certificats de légalité et 2,7 Mio d'ha certifiés sous coaching PPECF. A noter que 0,9 Mio d'ha certifiés légalité ont été récemment suspendu, mais devrait être recertifiés rapidement. Ces suspensions témoignent du fait (1) que les auditeurs font leur travail et (2) que la certification reste difficile à conserver. L'entreprise doit intégrer les processus de façon routinière, conserver les ressources humaines formées, savoir détecter et corriger les déviations par rapports aux exigences de la norme et répondre rapidement et efficacement aux demandes d'actions correctives. Pour atteindre ce niveau de performance, la certification doit faire partie de la culture de l'entreprise et doit être parfaitement comprise et soutenue par la direction générale. Ces deux conditions ne sont sans doute, pas encore suffisamment assises, dans les nouvelles entreprises récemment certifiées.

L'année 2024 devrait également permettre d'enregistrer plusieurs certificats de gestion durable, supplémentaires.

Le tableau suivant synthétise au 31/03/2024 les surfaces effectivement certifiées avec l'appui direct du coaching PPECF.

⁴⁰ <https://preferredbynature.org/sites/default/files/SP-01%20SFP%20Sustainability%20Framework%20v%201.3.pdf>

PPECF II & III – 13^{ème} rapport semestriel – Octobre 2023 à mars 2024

pays	entreprise	surface	Intérêt et contact	Inscription	diagnostic	DNO PPECF	avis NO	AT	situation	certif légalité en visagé	certificat obtenu	suspension	Obj	
Gabon	SOM IV AB	147 668	oui	1	janv-18	12/02/2018	18/04/2018	TEREA	audit TLV réalisé en 2020 sur base travail PPECF. En attente decision de l'entreprise d'aller vers FSC/PAFC	TLV	TLV		FSC	
	SBL	326 985	oui	1	avr-18	31/05/2018	8/10/2018	GFEC	Accompagnement en cours. Audit OLB du 2 au 09/11/2021 positif. Certificat officiel OLB mars 2022. Actualisation PA vers PAFC fait. ANO pour PAFC validé par KFW. PERTE du certificat OLB en 2023. reprise SBL par entreprise choise d'état. En attente de récupération OLB puis PAFC (sans appui PPECF a priori)	OLB	OLB	X	PAFC	
	BSO	294 829	oui	1	mai-18	01/02/2019	13/03/2019	TEREA	Accompagnement VIE - Certificat OLB obtenu. Prolongation de l'accompagnement vers PAFC/FSC validé. Audit initial décembre 2021. Audit complémentaire mars 2022 positif. Certificat PAFC 02/05/2022 sur surface étendue à 294829. Audit PAFC BC du 06 au 13/02/23. 3 mineures non fermée.	OLB	OLB		PAFC	
	TTIB	239 429	oui	1	mars-18	18/05/2018	5/08/2018	TEREA	Accompagnement en cours. Avancée lente. Aucune progression depuis 2021 sans proposer une date d'audit. Audit interne GFEC décembre 2022. Dernière relance avril 2023. Signature contrat audit BV M ai 2023 - Audit initial octobre 2023. 2 NC Majeure relativement facile à lever. audit complémentaire réalisé 2 Y03/2024.	OLB	OLB			
	ASI	206 615	oui	1	sept-18	16/10/2018	13/12/2018	GFEC	Résiliation BFC - Mission actualisation PEF juillet 2021 Nouvelle contractualisation avec GFEC. Relance du coaching en juin 2022. Audit interne GFEC prévu Avril 2023 Mission suivi PA prévue Juillet 2023. Audit complémentaire mars 2022 positif. Certificat PAFC envisagé fin 2024	OLB			PAFC	
	SEFF	398 393	oui	1	févr-19	25/04/2019	5/06/2019	GFEC	Audit OLB prévu mars 2022 réalisé juin 2022. certificat septembre 2022. Objectif PAFC assumé. Mission d'actualisation PPECF réalisée Mai 2023. audit PAFC envisagé fin 2024	OLB	OLB		PAFC	
	BORDAM UR Gp	154 450	oui	1	sept-19	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM	OLB			PAFC	
	TOUJOUR VERT	110 737	oui	1	sept-19	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM	OLB			PAFC	
	SFIK Gpe RH	134 290	oui	1	févr-20	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM	OLB				
	CIPLAC Groupe R	202 850	oui						arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM					
	GWI-BSG	402 462	oui	1	déc-19	02/06/2021	09/09/2021	TEREA	Audit réalisé décembre 2021 - Audit complémentaire. Certificat LS juin 2022 sur 3 concessions BSG Outouma GWI et 2. Audit PAFC Avril 2023. 11NC MAJURE- ANO vers PAFC Ok mai 2023. Suspension LS en octobre 2023 - rupture du contrat par Prefred by Nature. En attente reprise du certificat LS juin 2024 puis	LS	LS	X	PAFC	
	Bonus Harvest	128 000	oui	1	déc-19	01/02/2020	09/04/2020	BFC	accompagnement en cours. Pré audit LS 4/09/21 - Audit prévu Avril 2022, repoussé juin 2022. Audit positif. Certificat LS Juillet 2022. Mission suivi PPECF juillet 2022. En attente date d'audit FSC 1er semestre 2024	LS	LS		FSC	
	EGG	256 683	oui	1	févr-20	30/03/2020	13/05/2020	SYLVAF	Le travail réalisé est valorisé directement par EGG avec appui Sylvafica non financé PPECF. Audit initial LS fait Octobre 2021. Certificat produit Janvier 2022. Audit FSC prévu janvier 2024	LS	LS		FSC/PAF	
	SUNLY Centre sud	209 153	oui	1	oct-23				Pause pour règlement contentieux avec Administration Eaux Forêts en 2020/2021 Relance de la dynamique 3ième trimestre 2023 avec appui possible BFC. Etude réputationnelle en cours. Diagnostic oct 2023. Plan d'action récupéré. Devis finalisés par BFC OK. projet 18 mois sur SUNRY UFA 1 seulement. Arrêt de la dynamique. En attente possible PPECF 4?				FSC	
	SUNLY EST Okon	133 365	oui	1	oct-23									FSC
	SUNRY UFA1 mai	142 754	oui	1	oct-23			BFC		OLB				
	SUNRY UFA2 mai	194 342	oui	1	oct-23									FSC
	AEH	435 717	oui	1	mars-22	DNO 343 V3	11/05/2023	TEREA	Création groupe AEH (fusion GM DC CORA) inscription 01/2022. renouvellement TLV CORA WOOD avril 2022. Diagnostic mars 2022 - DNO 343 V3 validée Mai 2023. accompagnement avec AT (Angus Norman par		TLV		FSC	
	SFBT	91 682	oui	1				GFEC	Analyse réputationnelle faite, en attente de contractualisation avec BE (précontrat signé). Pb de permis litigieux dans la CFAD. Non prioritaire					
	PROSPER SARL	82 985	oui	1	janv-21			BFC ?	En attente contractualisation. Règlement contrôle CAF février 2021, contentieux Tribunal Oyem Ok a priori (en attente de preuve). Faible volonté, faible moyen financier, approche peu éthique non prioritaire	LS				
	WOOD BOIS	100 180	oui	1	avr-21	30/12/2021		SYLVAF	Analyse réputationnelle OK - Diagnostic fait et validé. Contact perso DG et NP le 26/07/21 Processus de contractualisation arrêté par l'entreprise	LS				
	KHLL	380 489	oui	1	juin-21	27/09/2021		GFEC	Analyse réputationnelle OK - Diagnostic fait - Accompagnement en cours par Emile à 100 % depuis 2023 Forte motivation. Emile en poste Mission suivi PPECF juin 2023. Audit debut 2024	OLB			FSC/PAF	
	GSF	102 874	oui	1	En attente suite PPECF			Green c	Analyse réputationnelle finalisée	OLB				
	CDG - GZES	362 357	oui	1	déc-21			GFEC	Analyse réputationnelle réalisée Septembre 2021. Diagnostic réalisé. Entreprise très loin du niveau minimum. Restitution faite. L'entreprise doit avancer de son côté. A amélioration en cours +révision plan d'aménagement. Préable demandé par PPECF en cours d'analyse	LS				
	FG SARL-GZES	78 090	oui	1				GFEC ?	Analyse réputationnelle à réaliser					
	FTC-GZES	100 062	oui						Contact établi avec PF. Petite entreprise, petite concession					
	SUTG	232 603	oui	1	juil-23	13/09/2024	05/03/2024	BFC	Echange multiple avec PF - Non prioritaire au départ. Relance avec appui BFC consult. Diagnostic PF réalisé juillet 2023. Inscription faite. DNO déposés 13/09/2023. Objectif OLB fin 2024	OLB				
	GCIC	81 474	oui					ETICWO	premiers contact Aout 2021 très petite surface!					
	RFM		oui						Un contact avec le PF, pas intéressé à ce jour					
	TBNI	409 326	oui						Plusieurs contacts avec le PF +NP entre 2019 et 2021 Pas de suites					
FGFMI	150000	oui	1	En attente suite PPECF			Green c	prise de contact fin 2022. Inscription 09/12/2022. Analyse réputationnelle à programmer						
SBK	50887	oui						contact établi mars 2023- en attente de possibilité de financement PPECF	LS					
RCA	TIMBERLAND		oui					démarrage OLB seul	OLB					
	SEFCA	721 419	oui	1	juil-18	24/11/2018	13/12/2018	FRM	Accompagnement en cours via AT permanent FRM - Audit juin 2022 prévu mais repoussé pour cause d'insécurité dans le pays. En attente de nouvelles dates mais OC peu disponible +condition de travail non relance timide en sept. 2020 par l'entreprise non finalisée	OLB				
R. Congo	SEFYD	547 026	oui	1					Abandon du processus par l'entreprise					
	SIFCO	621 120	oui	1	janv-19				contractualisation BE en cours après AO. Analyse réputationnelle non finalisée/manque d'info de l'entreprise. F	OLB				
	ASIA CONGO	803 403	oui	1	mars-19	03/03/2020		TEREA						
	ROUGIER M OKA	586 330	oui	1	févr-20	09/04/2020	13/05/2020	BFC	Accompagnement en cours - Audit LS de recertification octobre 2021 confirmé 31/12/2021. Pour suite de l'accompagnement avec Appui BFC vers FSC. DNO déposés en Novembre 2023	LS	LS		FSC	
	LIKOUALA TIM BE	525 500	oui	1	janv-20	08/05/2020	13/05/2020	FRM	Accompagnement en cours via AT permanent FRM. Audit prévu 21-28 février 2022. 3 NC majeure +7 NC mineur. Audit complémentaire septembre 2022 positif	OLB	OLB			
STC	461 296	oui	1	déc-22	DNO 368	19/06/2023	TEREA	Inscription tardive après perte du certificat OLB en 2021, lié à changement dans les équipes de gestion. Expertise et compétence disponible. Objectif de récupération OLB puis recherche FSC Analyse réputationnelle mars 2023. Installation VIE TEREJA juillet 2023. audit OLB prévu septembre 2024	OLB			FSC		
BPL	199 900	oui	1					Analyse réputationnelle à faire mais risque de constats négatifs non négligeable.	OLB					
RDC	IFCO	205 608	oui	1	juin-19			BFT/TFM	Arrêt de la dynamique par l'entreprise. Quelques relances et contacts mais pas de choix de BE. Départ de l'aménagiste en 2020		LS			
	BOOMING		oui						PA non encore validé	OLB				
	CFT	236 822	oui	1	déc-19	28/02/2020			En attente décision de l'entreprise / IFL du FSC. Abandon de la certification et de la concession à CT ?		LS		FSC	
Cameroun	SOBOCA	40 368	oui						en attente volonté entreprise					
	DINO et fils	260 794	oui						en attente volonté entreprise					
	SEEF - JAMES	257 051	oui	1	déc-21	DNO 303	27/06/2023	TEREA	Analyse réputationnelle faite / référent Congo+diag en 2022. Ajout des 08001et 08002 (UFA 10026) , pour un total de 107.972 ha. Réactualisation PA suite audit à blanc PAFC Mars 2023. accompagnement PPECF PAFC sur 149079 +Extension de l'OLB sur les 107972 obtenus en mars 2024.	OLB			PAFC BC	
TOTAL cont	46	11 808 368												
TOTAL insc	36	10 662 607												
Total diagn	29	9 493 035												
Total accom	17	6 001 469												
Total certifié	9	2 684 804												
Total certifié	1	294 829												

SITUATION AU 31/03/2024

En attente DNO validée pour SUTG - En attente DNO pour SUNRY UFA 1
SUSPENSION de GWI + SUSPENSION SBL + intégration de TTIB + intégration augmentation SEEF cameroun

Ligne 2.5.4 : formations EFIR

L'EFIR reste au cœur des préoccupations des entreprises qui, pour certaines, souhaitent des formations en dehors de tout objectif de certification. Il est probable que ce type de demande soit en relation avec l'épuisement progressif de la ressource qui, en absence de diversification significative, nécessite d'être beaucoup mieux gérée.

Cependant, le PPECF étant avant tout, un projet d'appui à la certification, avec pour indicateur principal, l'augmentation des superficies certifiées, ne peut donc donner suite à ces requêtes, si elles ne s'inscrivent pas dans un objectif global de certification, au minimum, légale.

Ligne 2.5.5 : réduction des émissions carbone et de la dégradation des forêts induites par l'exploitation forestière**Action 1 : développement d'une application SIG d'aide à la décision et de gestion (logiciel ASSALA)**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C266	Concessionnaires	BFC	278	23/08/23	10/08/23	17 mois	1/01/25
Contribution PPECF € : 180 000			Budget total € : 220 000				
Principaux résultats attendus							
Développement d'une solution complète permettant de répondre aux besoins des entreprises forestières du Bassin du Congo, en matière de planification et de construction de pistes forestières :							
<u>Volet 1 : planification des pistes forestières</u>							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ un support de formation illustré traitant de la planification et de sa mise en œuvre d'un réseau de pistes forestières et traitant des particularités liées aux contextes topographiques retrouvés au sein du Bassin du Congo ; ▪ une vidéo explicative sur la méthode de planification des pistes forestières ; ▪ un document explicatif présentant les méthodes et bonnes pratiques afin de préparer des jeux de données cartographiques utiles à la planification des pistes forestières ; ▪ une application SIG d'aide à la décision et de gestion des contraintes liées à la planification des réseaux de pistes forestières (routes, parcs et pistes de débardage), en fonction de paramètres environnementaux et économiques, dont la minimisation des émissions de GES ; ▪ des journées de formation auprès des gestionnaires forestiers et des cartographes. 							
<u>Volet 2 : construction de pistes forestières</u>							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ une vidéo explicative sur la gestion d'une brigade routière (équipe route) et la planification des opérations de construction et d'entretien du réseau routier ; ▪ une vidéo explicative sur les méthodes EFIR de construction de routes forestières ; ▪ une vidéo explicative sur les méthodes EFIR d'ouverture et de mise en œuvre des réseaux de pistes de débardage ; ▪ une vidéo explicative sur les méthodes EFIR de construction d'ouvrages d'art. 							

L'intervention s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre l'Assistance Technique régionale du Programme ECOFAC 6, le PPECF et un consortium de deux bureaux d'études (partenaires du PPECF), BFCConsult et R&SD TECHNOLOGY visant à développer une application SIG d'aide à la décision et à la gestion des contraintes en matière de planification des réseaux des pistes

forestières⁴¹, avec pour objectif la réduction des émissions de carbone et de la dégradation des forêts induites par l'exploitation forestière.

De manière générale, l'objectif de la planification du réseau routier est de transporter un maximum de volume par kilomètre de route ouverte tout en minimisant les coûts liés à la construction et à l'entretien des routes mais aussi en protégeant les zones identifiées comme à hautes valeurs de conservation et en minimisant les dégâts en forêt.

L'approche retenue pour la planification des pistes de débardage est l'approche par poche d'exploitation. Celle-ci est développée dans la concept note du logiciel, et dont les principaux éléments sont les suivants. L'Assiette Annuelle de Coupes (AAC) est découpée en poches d'exploitation sur base des résultats de l'inventaire d'exploitation, du réseau routier existant, des distances de débardages par rapport aux tiges à exploiter, du relief, du réseau hydrographique et de la forme de l'AAC elle-même.

Les principales fonctionnalités attendues de l'application sont donc les suivantes :

- Permettre à un utilisateur de se connecter à l'application ;
- Créer un ou plusieurs projets d'exploitation forestière ;
- Visualiser sur une carte les AAC à exploiter pour une année déterminée ;
- Calculer sur base des données d'entrées des pistes et des routes qui vont permettre d'atteindre facilement les zones exploitables. Le but étant de diminuer les coûts économiques et environnementaux.

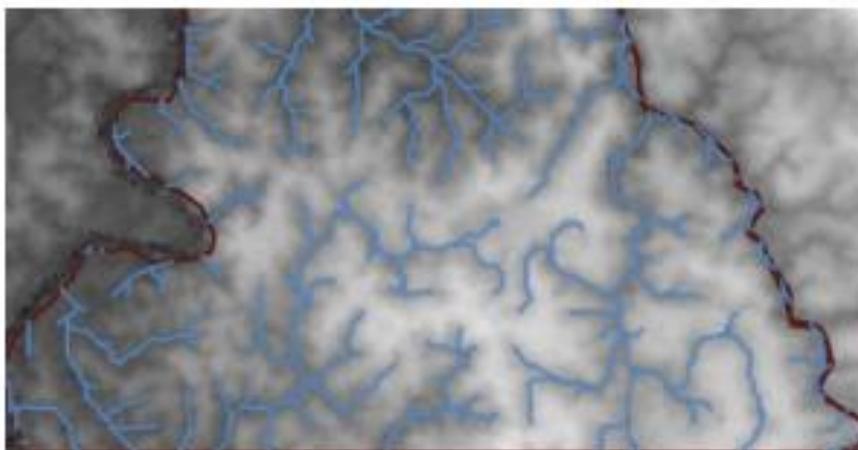
Suite aux premières activités menées dans le cadre de la première phase de développement de la structure technique de l'application, une version minimaliste, conçue pour des tests initiaux, sera disponible à la fin du mois d'avril 2024, permettant ainsi un démarrage rapide des tests et des retours d'expérience en entreprises pilotes.

En dehors de l'analyse, du maquettage et de l'architecture applicative, les progrès les plus significatifs des six derniers mois, concerne l'algorithme d'automatisation des routes et de découpage en poches d'exploitation.

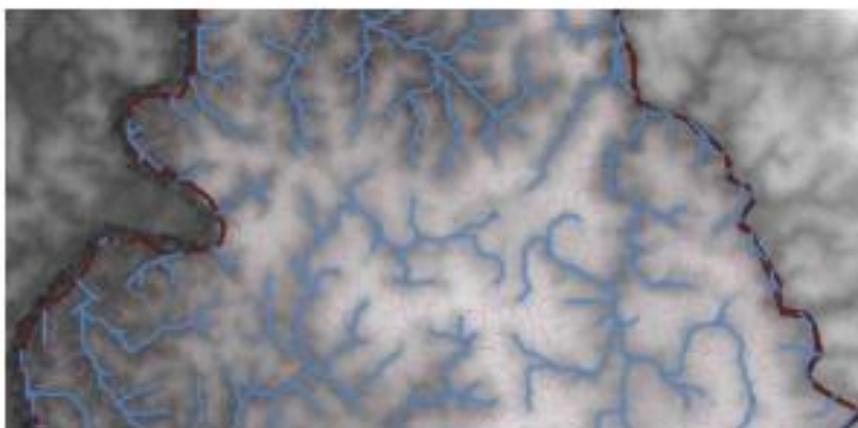
Les images présentées page suivante, illustrent les étapes retenues pour le calcul automatique des routes et montrent un exemple de résultats sur une zone test au Gabon.

Cependant, malgré un développement prometteur, ASSALA rencontre à ce stade, quelques difficultés d'ordre technique qui seront résolues. Néanmoins, au niveau financier, le consortium BFConsult et R&SD doit faire face à deux promesses de cofinancement qui n'ont pas encore été concrétisées par les entreprises GAW et Rougier Gabon. Ces co-financements de 20.000 euros chacun, occasionnent un trou dans la trésorerie du développement de l'application de 40.000 euros, pouvant compromettre l'implantation de certaines fonctionnalités attendues.

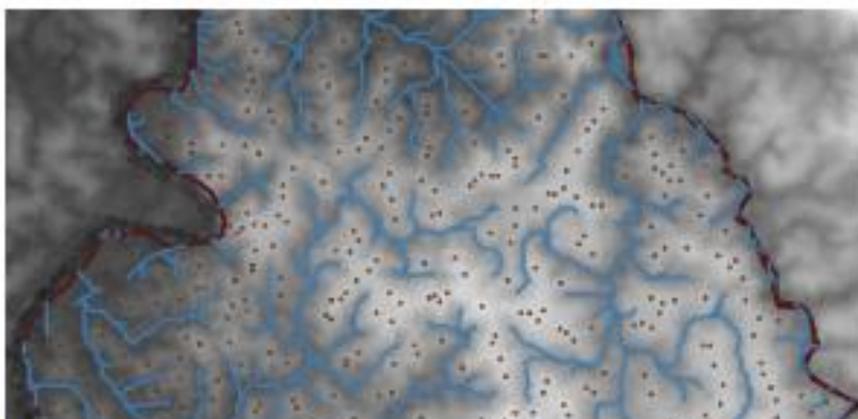
⁴¹ Les opérations d'ouverture des routes, parcs et pistes de débardage comptent pour une majeure partie de l'impact du processus d'exploitation sur le couvert forestier et son stock de carbone. Une erreur de planification peut rapidement entraîner de lourds dégâts sur l'environnement et générer des émissions carbonées qui auraient pu être évitées. Bien que l'impact des opérations d'exploitation sur l'écosystème forestier soit inévitable, les conséquences d'une mauvaise planification des différents réseaux de pistes forestières sont nombreuses : elles entraînent des surcoûts financiers et environnementaux importants, une augmentation des émissions de GES et une dégradation des services écosystémiques.



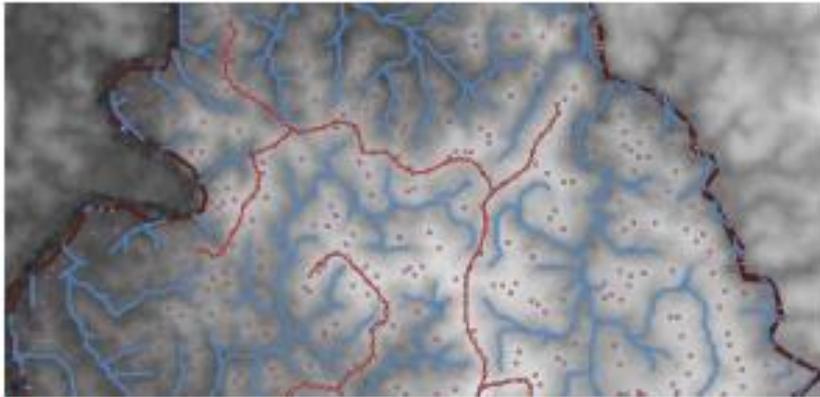
Étape 0 : Zone de test au Gabon, MNT + buffer des cours d'eau



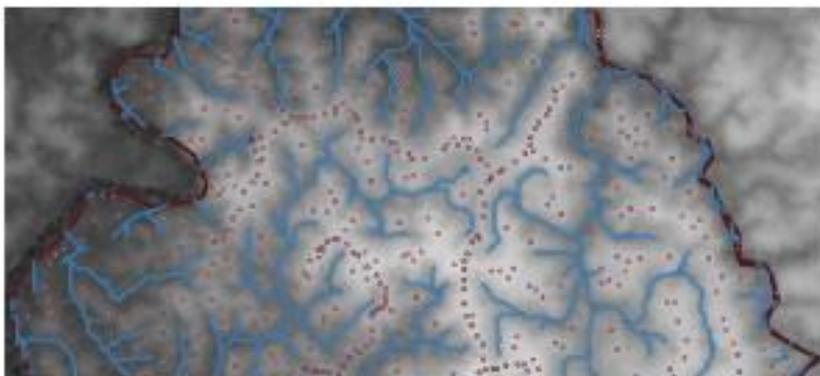
Étape 1 : Détection des lignes de crête à partir du MNT (algorithme de réseau d'écoulement sur MNT inversé).



Étape 2 : Extraction des sommets des lignes de crête pour constituer un nuage de point potentiel pour le passage des routes



Étape 3 : Extraction des points de segments des routes existantes et fusion avec les points de ligne de crête.

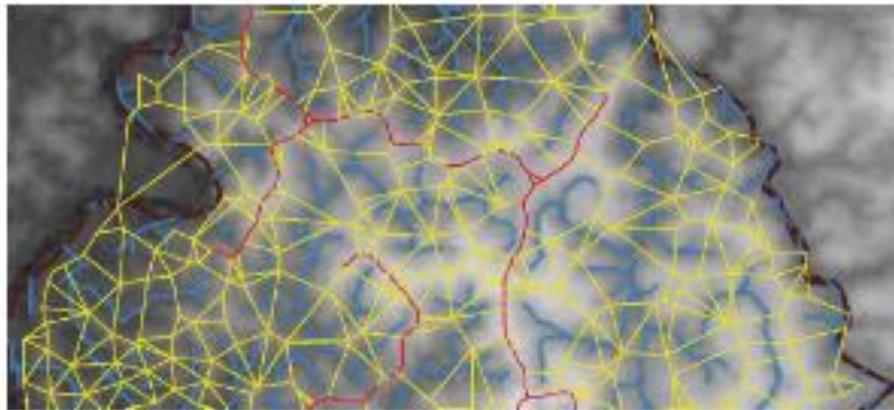


Étape 4 : Suppression des points de ligne de crête proche de la route existante



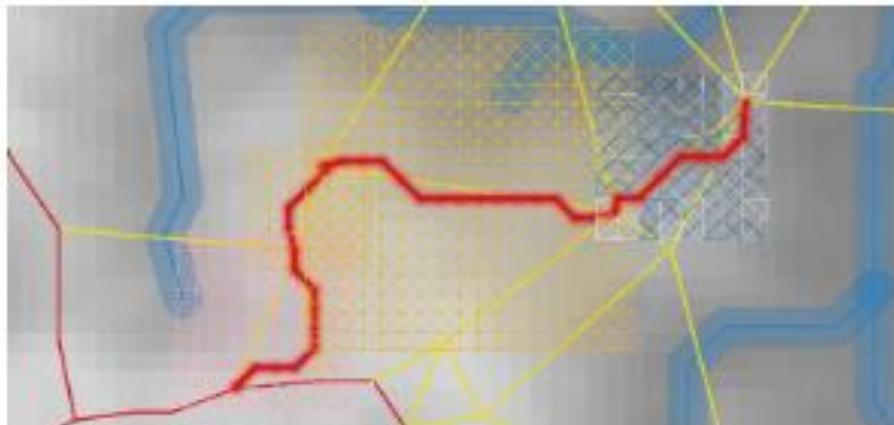
Étape 5 : Utilisation des polygones de Voronoi pour créer toutes les connexions possibles en les points retenus (plus proche voisin)

L'avantage d'utiliser le **diagramme de Voronoi** est le fait qu'il définit bien une partition du plan, chaque zone est définie comme l'ensemble des points les plus proches d'un point donné.



Étape 6 : Calcul du chemin optimal via des connexions possibles utilisées dans un algorithme de « Minimum Spanning Tree ».

L'algorithme de « Minimum Spanning Tree » ou l'arbre couvrant de poids minimal permet de construire un réseau pour relier des points entre eux en minimisant le coût.



Étape 7 : Optimisation locale des segments potentiels de route en utilisant l'algorithme de Steiner. Les tracés prennent en compte la pente, la traversée des cours d'eau, la réutilisation ou non des routes existantes. Les segments sont également caractérisés (orientation est-ouest, pente, flanc de colline, etc.).

Étape 8 : L'ensemble des segments de l'AAC sont une dernière fois traités grâce à « Steiner » pour déterminer le tracé optimal en prenant en compte la caractérisation de l'étape précédente. Les tracés prennent en compte la pente, la traversée des cours d'eau, la réutilisation ou non des routes existantes. Les segments sont également caractérisés (orientation est-ouest, pente, flanc de colline, etc.).

Les poches d'exploitation sont calculées de manière semi-automatique. Soit les développements et les tests associés démontrent que les poches peuvent être détectées automatiquement en parcourant les cours d'eau de « source » en « source », à la recherche de surfaces tolérées et de forme exploitable. Soit l'utilisateur fournit des informations manuellement depuis l'interface ASSALA (enrichissement manuel) afin de guider l'algorithme.

Lorsque les poches sont identifiées, les points d'entrée de ces dernières sont utilisés pour compléter les données de l'étape 6 du calcul des routes.

Ligne 2.5.6 : recherche appliquée et amélioration des normes nationales d'exploitation

i) Identification de nouvelles essences

Selon les responsables commerciaux des entreprises certifiées, la demande en bois tropical n'est actuellement pas satisfaite en Europe. Il existerait donc des opportunités pour le développement d'essences moins connues : Okan et Fraké / Limba ont déjà fait leurs preuves sur le marché européen et sont désormais bien acceptées, tandis que les Movingui, Kosipo, Kanda, Limbali, Omvong / Eyoum, Gombé, Olon, disposent chacune d'un potentiel à valoriser sur ce même marché.

Par ailleurs, la législation des pays producteurs de bois tropicaux et notamment celle du Gabon évolue. Elle va vers plus de transformation locale : séchage, collage, moulurage, etc., tendance renforcée par la récente décision d'interdire l'exportation de grumes à partir de la zone CEMAC⁴².

Dans ce contexte, le PPECF a réitéré une offre d'appui aux compagnies forestières pour faciliter la réalisation de tests d'emplois forts coûteux. Seule, la compagnie CBG au Gabon a sollicité le PPECF pour promouvoir le Gombé (cf. Contrat **C222**).

Rappelons que l'essence Gombé constitue un regroupement scientifique de plusieurs espèces du genre *Didelotia* qui a été retenu pour simplifier les inventaires forestiers et par manque de données techniques. Bien que des éléments techniques soient présentés dans une fiche du CIRAD, ce dernier reconnaît qu'elles peuvent manquer de précision. Dès lors, il était nécessaire de vérifier et de comparer les données entre les espèces qui suscitent de l'intérêt pour les marchés.

Malheureusement, les tests d'emplois approfondis donnent des résultats assez mitigés, très variables, selon l'espèce de Gombé testée. Ainsi, le test de collage des joints en T du Gombé blanc et du Gombé rouge ne répondrait pas aux exigences de la norme⁴³, et pourrait compromettre l'intérêt de réaliser une certification KOMO. Par contre, d'autres tests de collage ont donné d'excellents résultats qui permettront à des produits « gombé » de répondre à des marchés en Asie.

⁴² Décision de la CEMAC (N 06/24-UEAC-225-CM-41 du 23 février 2024) interdisant de manière progressive l'exportation des grumes par les Etats membres de la CEMAC (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, Congo, RCA, et Tchad) et la RDC à partir du 01 janvier 2025, avec une échéance de janvier 2028 pour une interdiction intégrale et absolue.

⁴³ Les deux types de colle les plus couramment utilisés à base de PVAc ont été testés en combinaison avec le gombé. Il est possible de tester d'autres types de colle comme le PU, mais ces colles ne sont pas ou plutôt pas utilisées dans l'industrie néerlandaise de la menuiserie, en raison d'une méthode de traitement plus difficile et d'ingrédients nocifs.

Action 1 : actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C224 & C230	Tous	Nature+ / Gembloux Agro bio tech	263	12/01/21	27/10/21	12 mois	Clôturé
Contribution PPECF € : 116 130 (C224) & 42 525 (C230)			Budget total € : 189 655				
Principaux résultats attendus							
Analyse de l'état des populations d'arbres commerciaux exploités et à promouvoir, d'Afrique centrale. Il cadre avec les finalités des certifications prônant la « gestion durable », lesquelles exigent des concessionnaires une gestion basée sur l'amélioration continue des connaissances écologiques. Concrètement, l'intervention : <ul style="list-style-type: none"> (i) compilera des données écologiques pour 20 espèces exploitées ou LKTS, (ii) évaluera leur statut de vulnérabilité via un ensemble d'indicateurs exprimant les risques réels ou potentiels à long terme, et (iii) proposera des recommandations adaptées aux différents contextes de légalité forestière dans le bassin du Congo. 							

Pour rappel, ce projet a permis une analyse du statut de vulnérabilité de 19 espèces exploitées pour leur bois d'œuvre. Les analyses⁴⁴ ont mobilisé des données d'inventaires forestiers sur près de 22 millions d'hectares et sur des données issues de plus de vingt ans de recherche sur la dynamique forestière en Afrique centrale menées par le collectif Dynafac⁴⁵.

Dans le même temps, un nouveau classement de la CITES oblige, depuis le 23 février 2023, les pays d'Afrique centrale, à produire des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) spécifiques pour toutes les espèces des genres *Azelaia*, *Khaya* et *Pterocarpus*, faisant l'objet d'un commerce international. Ce qui concerne en fait, la plupart des pays d'Afrique centrale.

Pour aider ces pays à répondre à ces nouvelles exigences, le PPECF a obtenu, le 27 décembre 2023, l'ANO n° 384 relatif à un renforcement de capacités des Etat Parties de la CITES pour l'Afrique centrale, dont l'objectif est, dans la continuité des soutiens du PPECF, d'accompagner les autorités scientifiques des pays d'Afrique centrale dans l'élaboration d'ACNP⁴⁶ pour les principales espèces exploitées des genres *Azelaia*, *Khaya* et *Pterocarpus* de l'annexe II de la CITES, afin d'éviter des difficultés de commercialisation, voire la rupture des stocks sur le marché de ces essences.

Ainsi, l'Action vise immédiatement à : (i) produire un modèle type commenté d'ACNP, incluant les parties descriptives et les principes d'aménagement / gestion, (ii) élaborer les modalités de calcul des quotas et décrire les types de données nécessaires en fonction du contexte national, (iii) mettre à disposition un outil de suivi des quotas (suivi des exports), et (iv) organiser un atelier régional de prise en main des outils produits en impliquant les organes CITES des pays d'Afrique centrale.

Sur le plus long terme, l'Action contribuera à rendre les autorités scientifiques des pays d'Afrique centrale autonomes dans les mises à jour de leurs ACNP grâce aux outils mis à leur disposition et au renforcement de leurs capacités apporté.

⁴⁴ Un atelier de validation s'est tenu à Libreville (Gabon) en décembre 2022.

⁴⁵ Le critère A3 de l'UICN a été majoritairement utilisé, en estimant la réduction de la population projetée, inférée ou suspectée sur 100 ans. Sur dix-neuf espèces étudiées, trois essences présentent un risque de diminution de plus de 30% de leur population et ont été classées vulnérables. Il s'agit du Kosipo (*Entandrophragma candollei*), une des deux espèces de tali (*Erythrophleum ivorense*) et de l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*).

⁴⁶ Un ACNP validé par le Secrétariat de la CITES étant obligatoire pour l'émission de permis d'exportation.

Action 2: biochar « Biochar for new forest concession model »

Voir supra ligne 2.5 « Bénéfices générés par la forêt » ii) valoriser de façon éco-efficace et directement sur les sites de transformation les co-produits actuellement non utilisés par l'industrie du bois

L'intervention <biochar> a permis d'évaluer la faisabilité de mise en place d'un projet de valorisation des déchets ligneux d'entreprises de première transformation de bois en Afrique Centrale, par la transformation par pyrolyse des déchets de scierie en biochar avec plus ou moins une production d'énergie. L'étude a émis des rapports technico- stratégiques sur la production et la valorisation de biochar à destination des entreprises forestières partenaires de l'étude (CIB, CEB, GSEZ et PALLISCO)

La recherche documentaire, l'appui conseil d'un bureau ingénierie et une mission de terrain entre le 31/10/2022 et la milieu de l'année 2023 auprès des entreprises partenaires, ont permis de présenter les différents scénarios entre production de biochar et production d'électricité⁴⁷, selon un mix le mieux adapté pour chacune des entreprises partenaires, variable selon les quantités de déchets bois disponibles et de la consommation énergétique des sites.

Cependant, plusieurs autres aspects restent à approfondir, pour fournir une information complète :

- les contraintes et les bénéfices possibles liés à la certification de séquestration du carbone par le biochar;
- les effets agronomiques du biochar et son impact économique significatif sur les populations rurales;
- l'analyse financière et la rentabilité globale d'une sous-filière biochar/électricité.

Ligne 2.7.4 la vulgarisation des savoirs en matière de gestion durable des forêts**Action 1 : appui à la production d'un guide sur les arbres d'Afrique centrale comme outil d'aide à la décision à l'aménagement (GAAC)**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C185 C186 (avenants)	Tous	Nature+/ Gembloux Agro- Bio Tech	220	4/06/2020	4/06/20	58 mois	31/03/2025
Contribution PPECF € : 365 732 & 282 902.			Budget total € : 878 147				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux tomes sont attendus : (i) le premier sur la reconnaissance et l'écologie de 800 espèces d'arbres en forêt, le second sur les propriétés des principales espèces (bois, produits forestiers non ligneux, molécules), les utilisations, les paramètres de gestion et les hautes valeurs de conservation ; ▪ Les fiches du tome I seront disponibles en libre accès sur Internet avec un outil de reconnaissance simplifié ; 							

⁴⁷ La technologie de pyrolyse a pour objectif de produire du biochar avec une énergie thermique résiduelle pouvant être valorisée. À contrario, la pyro gazéification permet un bon rendement énergétique mais ne produit qu'une très faible quantité de biochar.

- Dans a présentation, les espèces peuvent priorisées en plusieurs catégories selon la disponibilité des données les concernant et la priorité des besoins des parties prenantes.

Ci-dessous, la situation d'avancement du guide :

- Tome 1 (écologie, identification, distribution) :
 - ✓ 349 fiches, reprenant 823 espèces, écrites (première version) ;
 - ✓ 149 fiches, reprenant 360 espèces, relues par les co-auteurs ;
 - ✓ Huit (sous-) familles terminées : Fabacées-Détarioidées, Fabacées-Dialioïdées, Fabacées-Caesalpinioïdées, Fabacées-Papilionoidées, Dipteracarpacées, Cannabacées, Myristicacées, Ebénacées ;
 - ✓ Une base de données de 104 979 photos correspondant à un millier d'espèces (336 Go).
 - ✓ Une convention de collaboration avec Pl@ntNet en vue de la conception de l'outil de reconnaissance automatique en relecture par les services juridiques de l'Université de Liège.
- Tome 2 (propriétés du bois, utilisations industrielles et traditionnelles, paramètres d'aménagement et de gestion, statut de conservation, etc.):
 - ✓ Identification de 179 fiches prioritaires, reprenant 361 espèces ;
 - ✓ Harmonisation et complétion de la base de données reprenant 314 espèces ;
 - ✓ 141 fiches, reprenant 141 espèces rédigées;
 - ✓ 10 fiches, reprenant 26 espèces, rédigées et validées ;
 - ✓ Quatre familles terminées : Achariacées, Anacardiacees, Anisophylacées et Annonacées.
 - ✓ Scans de bois de 200 espèces disponibles sur minimum 3 faces, et de 250 espèces sur moins de 3 faces.

Action 2 : développement d'un guide vers la certification

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C221	Tous	Eco-Consult & Oréade Brèche	257	12/01/21	1/02/21	18 mois	Clôturé
Contribution PPECF € : 268 094			Budget total € : 268 094				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ installer dans les entreprises, une nouvelle culture basée sur des procédures à mettre en œuvre, des compétences, formation et des mutations nécessaires dans leur fonctionnement et dans leur organisation ; ▪ de contribuer fortement à la modération de conflits, car la boîte à outils pourra servir de référence arbitrale en cas de litige où très souvent, le manque d'informations voire des a priori erronés sont à leur origine ; ▪ capitaliser, après dix années, l'expérience du PPECF et celles de ses partenaires (Bureaux d'études, Institutions de recherche, ONGs, etc.) à travers un outil qui fera référence pour de nombreuses années dans la gestion forestière du bassin du Congo. 							

Le rapport semestriel précédant mentionnait déjà que le contenu du guide était achevé. Aussi, suite à l'avis de non-objection [ANO n° 257 & n° 330], le guide est à présent, en phase de mise en ligne

en trois langues (français, anglais et mandarin), sur la plateforme de l'ATIBT, après un accord convenu entre elle et la COMIFAC.

La masse d'informations contenue dans ce guide est si considérable et si dense, qu'il est indispensable de fournir avec le guide de certification, un outil de consultations par mots clés, auquel s'ajoute une infographie dédiée particulièrement, aux responsables d'une cellule de certification.

Cette infographie présente toutes les tâches de chaque responsable d'une cellule de certification, dans un « éclaté » qui permet visuellement de les mettre en œuvre dans un ordre logique, et en interface constant avec une documentation technique conforme aux dernières versions des standards de certification de gestion durable et en référence continue avec le guide de certification.

Outre la fonction de consultation du guide, l'infographie permettra aussi de :

- informer sur le fonctionnement des métiers de la certification et améliorer la compréhension des activités à mettre en œuvre par les responsables des cellules certification / gestion durable ;
- constituer un guide et un outil d'auto-formation pour les responsables des cellules certification / gestion durable pouvant être utilisé dans le cadre de la formation continue en entreprise et la mise en œuvre du plan de formation ;
- faciliter la mise en place des postes de responsable de la cellule certification / gestion durable et la mise en œuvre de leurs outils notamment en réponse au turn-over important qui peut parfois être observé sur ces postes à responsabilités ;



- informer et vulgariser les mécanismes de certification et les grands principes de la certification forestière ;
- présenter les avantages et bénéfices de la certification forestière et notamment les résultats de l'étude d'évaluation des coûts et des bénéfices liés à la certification forestière dans le Bassin du Congo, étude réalisée par le PPECF en 2017 ;

- servir de moyen de communication vers les entreprises non certifiées, qui trop souvent pensent que la certification leur est impossible à atteindre. Autrement dit, l'outil permettra de démystifier les difficultés d'obtenir une certification et pourra inciter les entreprises non certifiées à s'engager vers l'obtention d'un premier certificat de légalité.

Le 2e rapport de l'Action, reçu en décembre 2023, montre la progression des phases 2 et 3 du projet (sur cinq prévues). L'Action se poursuit avec la finalisation de ces phases et le démarrage de la phase 4 qui livrera les vidéos explicatives permettant de découvrir le contenu des infographies.

Ligne 2.8.2.a : développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise

Action 1 : suite⁴⁸ d'assistants numériques mobiles pour le monitoring EFIR des pratiques d'exploitations forestière et leurs réductions des émissions carbone associées

Voir supra Ligne 2.2 : <Droits des travailleurs et conditions de travail>

Action 2 : mise en place de la collecte mobile des données au niveau des scieries par les technologies RFID et code-barres - le cas de Precious Woods

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C228	Precious Woods-CEB	PROSYGMA/ETICWOOD	283	16 juil. 21	11/10/21	6 mois	09/04/22
Contribution PPECF € : 50.000			Budget total € : 54.000				
Principaux résultats attendus							
La gestion des flux au niveau des scieries est améliorée :							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ deux portiques sont installés à une tête de scie et deux à l'entrée d'un séchoir et programmés; ▪ la lecture des codes-barres RFID est intégrée dans les applications mobiles de l'ERP; ▪ le fonctionnement des équipements sur le terrain est testé, et le personnel formé à leur maintenance; ▪ les procédures en place sont adaptées aux nouvelles pratiques et en conformité avec les exigences de certification COC; ▪ le Suivi et évaluation est assuré au bout de 2 mois de collecte de données; ▪ le coût de l'investissement et son amortissement est évalué sur 5 ans, au regard des erreurs que le dispositif élimine. 							

Precious Wood n'étant plus disponible pour réaliser cet essai, l'Action a été délocalisée auprès d'une scierie au Cameroun (CAMWOOD) où il a fallu préalablement implanter le système de traçabilité Pallitracks. Ceci explique que les portiques RFID viennent juste d'être installés et que l'essai fournira ses premières données pour le prochain rapport semestriel.

⁴⁸ « Suite » doit être compris, comme une application comportant plusieurs modules : module EFIR, module HSE, module populations riveraines et module faune.

3.3. AXE III : « La communication »

Actions réalisées durant la période :

Ligne 3.3 : Appui à l'ATIBT dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC® ou PEFC dans minimum 3 pays européens.

& Ligne 3.4 : Promotion de l'image des bois tropicaux certifiés en Europe et en Asie

En Europe

Action 1 : programme marketing ATIBT

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C129, C130, C131 & C160	Tous	ATIBT ; STRATÉMARK	179	25/06/18	7/08/18	14 mois	Oct. 2019
C184 & C189		LINKS Europe	259	13/05/20	25/04/20	36 mois	Avril 2023
C198 ; C199 & C200		ATIBT ; Probos LCB	241	9/12/20	22/01/21	20	Sept 22
C223		ESTEANA	224	5/01/21	29/03/21	18	Sept 22
C232		ATIBT	292	9/11/21	23/11/21	14	Jan 23
C237& C242		AITBT	309	7/04/22	29/04/22	2	Juin 22
C259		ATIBT	328	15/03/23	23/03/23	12 mois	Mars 24
Contribution PPECF € : 560 700 (C129, C130, C131 & C160) ; 600 000 (C184 & C189) 140 900 (C223) 156 713 (C232) 98 500 (C237& C242) 41 465 (C259)			Budget total € : 906 951 (C129, C130, C131 & C160) 747 000 (C184 & C189) 153 900 (C223) 362 681 (C232) 454 240 (C237& C242) 41 465 (C259)				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ les bois tropicaux (y compris quelques LKTS) sont promus sur les marchés responsables, demandeurs de bois certifiés ; ▪ les exploitants sont incités à s'engager dans une démarche de contrôle de légalité, puis la certification ; ▪ les acteurs en aval et les acheteurs publics et privés sont sensibilisés au bilan RSE favorable et aux qualités techniques et naturelles remarquables des bois tropicaux ; ▪ le bénéfice environnemental et social des bois tropicaux issus d'une gestion forestière durable est démontré auprès des relais d'opinion, aux pouvoirs publics, aux ONG et, in fine, au grand public ▪ l'accès à une veille juridique en relation avec le RBUE et autres réglementations est facilitée ; ▪ des outils d'aide à la décision sous forme d'algorithmes (périmètre de rentabilité, choix d'une essence, etc.) sont disponibles et mis en ligne ▪ d'une façon générale, le programme marketing permettra à l'ATIBT de renforcer sa dimension de syndicat au service de ses adhérents. 							

Rappelons que le programme marketing pour la « Promotion des bois africains certifiés issus d'une gestion durable des forêts tropicales » a été initié par l'ATIBT en 2017 avec le soutien de l'Agence Française de Développement, puis à partir de 2018 de la Coopération Allemande - KfW dans le cadre du PPECF. L'ATIBT, sur ses fonds propres et au travers des cotisations spécifiques des opérateurs Fair&Precious, cofinance en partie le programme.

Le programme marketing a pu poursuivre, sans trop de difficultés, son activité durant la pandémie COVID-19. L'année 2022 a permis à la profession de se retrouver à l'occasion d'événements majeurs tels que le Carrefour International du Bois (CIB) - Forum ATIBT et l'Assemblée Générale de FSC®. Parallèlement, les acteurs de Fair&Precious ont pu reprendre leurs travaux sur la base de réunions en présentiel / distanciel, pour le déroulement des Commissions Marketing, du Think Tank de l'ATIBT et autres réunions techniques en relation avec le programme marketing.

Rappelons aussi que, dans le courant du second semestre 2022, à l'initiative de la cellule de gestion du PPECF, la communication de l'ATIBT, à travers les réseaux sociaux, s'est appuyée sur quelques partenaires techniques du PPECF (TEREA, ETICWOOD, BFCConsult).

L'ATIBT s'est également rapprochée de l'OBC (Organization for Biodiversity Certificates) afin de promouvoir une approche plus large que la composante carbone, de la contribution des entreprises engagées dans la gestion durable des forêts pour le climat et la biodiversité et pouvoir bénéficier de financements spécifiques.

Autre fait marquant du semestre : l'ATIBT s'est engagée, avec l'appui du collectif Fair&Precious sur un nouveau dossier sensible et crucial pour la filière bois tropical, celui de l'inscription de certaines essences commerciales, aux annexes de la CITES. Ce nouveau classement mobilise actuellement les acteurs de terrain et les scientifiques pour nuancer les décisions de la CITES, en vérifiant la réalité des menaces qui pèsent sur certaines essences largement exploitées, dans le bassin du Congo.

S'agissant des indicateurs globaux du programme marketing, ils confirment la dynamique⁴⁹ en faveur de la certification légalité et de la certification gestion durable, enclenchée par le volontarisme politique de l'Union européenne, les incitations fiscales (au Gabon) et, sur le terrain, le dispositif de coaching du PPECF.

En outre, la réalisation de 4 films et des reportages photographiques (plus de 1 000 clichés) dans les concessions, permet aujourd'hui, à la plateforme Fair&Precious, de communiquer efficacement, sur ses 10 engagements.

<https://www.fair-and-precious.org/fr/p/2/nos-10-engagements>

Actions marketing sur la période

- rapport 2022 du Programme Marketing ATIBT publié courant avril 2023.
- participation au 2^{ème} sommet des 3 bassins forestiers tenu du 26 au 28 octobre 2023 à Brazzaville,
- participation à la COP 28, du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï ;
- tenue de la réunion de la Commission Carbone et Biodiversité, en visioconférence le 9 novembre 2023 ;
- publication de la 9e newsletter par la Commission Carbone & Biodiversité de l'ATIBT, oct 2023;
- tenue de la réunion de la Commission Marketing de l'ATIBT, en visioconférence, le 7 novembre 2023 ;
- tenue de l'atelier final sur les analyses de cycle de vie des bois tropicaux certifiés, le 5 octobre 2023. Participation à la table ronde FSC sur le nouveau règlement européen contre la déforestation à l'Académie du Climat (Paris), le 29 juin 23.
- participation à la table ronde FSC sur le nouveau règlement européen contre la déforestation à l'Académie du Climat (Paris), le 29 juin 23.

⁴⁹ Les indicateurs de déroulement du programme restent en progression. Sur le plan qualitatif, on constate avec satisfaction que les médias, les relais d'opinion, les décideurs et les acteurs de la filière sont de plus en plus sensibles au bien-fondé du modèle de la gestion durable des forêts et au fait qu'il constitue une protection face à la déforestation.

Schématiquement, le programme marketing continue de s'articuler autour de trois axes :

Le marketing d'image

La demande initiale des bailleurs (AFD et KfW) et des professionnels de la filière consistait, en priorité, à diminuer les attaques contre les acteurs engagés dans l'exploitation durable des forêts.

Fair&Precious a parfaitement intégré ce positionnement défensif, mais s'est aussi progressivement orienté vers une communication plus ouverte s'appuyant sur une présentation de l'exploitation forestière⁵⁰ comme rempart à la déforestation, et par là, un modèle protecteur des écosystèmes et une source de développement économique et social dans les zones de production.

Le marketing d'image a donc, semble-t-il, permis de modifier l'opinion publique, a priori négative sur la filière bois du Congo, vers une perception plus positive dans le maintien du couvert forestier et ses effets sur le climat et la biodiversité.

Cette stratégie repose sur l'adhésion progressive des relais d'opinion et des influenceurs, dont l'exigence principale est d'apporter la démonstration du bien fondé de nos arguments.

Pour ce, deux ambassadeurs Fair&Precious Edwige EYANG EFFA et Norbert GAMI ont apporté, dans leurs prises de parole, un soutien à la Présidente et au Directeur Général de l'ATIBT. Par ailleurs, les sollicitations des médias dans les différents pays d'Europe de l'Ouest ont pu être satisfaites notamment grâce au concours des deux anciens présidents de l'ATIBT, Robert HUNINK et Olman SERRANO.

Le marketing de marché

La période post covid a été très prometteuse sur le plan commercial, mais les difficultés se sont ensuite accumulées pour les entreprises : conditions logistiques, prix des carburants, contexte international, inflation, modifications des législations à l'import comme à l'export.

Même si le programme Fair&Precious concerne le marché européen, il convient aujourd'hui de n'en négliger aucun autre. La baisse de la demande chinoise doit interroger sur l'opportunité de développer le marché domestique africain et de développer les ventes en Amérique du Nord.

Outre les partenariats techniques, l'ATIBT a poursuivi les interactions avec les acteurs du marché pour réintroduire les bois tropicaux dans les gammes commercialisées en Europe.

Ainsi, le programme marketing a été prolongé, courant mars 2023, par une nouvelle subvention à l'ATIBT [C259] poursuivant un objectif additionnel, celui de rédiger un guide pratique d'aide à la rédaction des Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP)⁵¹ pour les produits bois issus des forêts certifiées du bassin du Congo.

Le marketing d'influence

Victimes durant très longtemps d'un amalgame avec les forestiers sans scrupules, qui pillent la ressource, détruisent la biodiversité et ruinent les conditions de subsistance des populations locales,

⁵⁰ En l'absence des ressources nécessaires à l'achat d'espaces publicitaires dans les grands médias européens, l'Action consiste essentiellement à assurer une présence digitale et à démarcher les médias pour obtenir des interviews et des articles de presse. En parallèle de cette action auprès du public, le programme marketing poursuit sa sensibilisation des institutionnels, des acteurs en amont et en aval de la filière au travers de ses publications et des différentes manifestations.

⁵¹ Lorsqu'un maître d'ouvrage souhaite utiliser les bois tropicaux dans un marché public, les difficultés de rédaction des clauses techniques particulières peuvent le décourager, en raison des difficultés techniques ou de difficultés normatives liées au RE2020 (réglementation environnementale – France), ou encore à la due diligence qu'il est nécessaire d'appliquer à cette source d'approvisionnement.

les gestionnaires certifiés sont aujourd’hui, grâce à leur collaboration avec les scientifiques et les ONG, en mesure de faire valoir leur différence.

La plateforme Fair&Precious, offre à ce titre un cadre parfaitement en adéquation avec leurs valeurs et leurs ambitions.

En effet, sous l’impulsion de l’ATIBT, des bailleurs et des partenaires, de plus en plus d’initiatives sont prises pour démontrer la nécessité de déployer le plus largement possible la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo.

Rappelons que la mission diplomatique conduite par l’ATIBT, à l’initiative du PPECF, a permis de réintroduire les bois tropicaux certifiés « Gestion durable » dans les appels d’offres de la SOLIDEO⁵² à l’occasion de la construction des ouvrages pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

De la même manière l’ATIBT multiplie les prises de parole dans les médias, forums et rencontres institutionnelles et professionnelles⁵³ pour promouvoir la certification et le développement d’une finance « verte » afin de pérenniser le modèle économique des opérateurs, soutenir les populations et développer les services écosystémiques.

Bilan et perspectives pour la suite du Programme marketing

Le programme marketing ne s’est pas contenté d’accroître la performance de ses outils existants. Il a fortement investi dans de nouvelles actions en termes de contenus, de visibilité, et d’influence.

Citons :

- la réalisation de 3 films (Épisode 1 : Pour une exploitation responsable - Épisode 2 : Pour la sauvegarde des écosystèmes - Épisode 3 : Pour le bien-être des populations), d’un clip et de 1 000 clichés, offre **des contenus** renouvelés, diversifiés et qualitatifs, à exploiter durant les années à venir ;
- le déroulement du forum de Nantes, à l’occasion du Carrefour International du Bois, avec 3 espaces (Fair&Precious, ATIBT et Bassin du Congo) qui ont connu une très forte fréquentation et offert aux bois tropicaux certifiés **une visibilité** totalement inédite ;
- les nombreuses prises de position de l’ATIBT et des sollicitations médiatiques, institutionnelles et techniques. Cette action **d’influence** positionne désormais le collectif Fair&Precious au cœur des enjeux de la préservation des forêts tropicales.

Cependant la fragilité de la filière reste importante. Retournement de la conjoncture économique, crises internationales, instabilité réglementaire et fiscale, difficultés logistiques ne sont que quelques-unes des difficultés auxquelles la filière est actuellement confrontée, fragilisant leur modèle économique, tout en maintenant les efforts entrepris par elle, pour protéger la forêt, sa biodiversité et améliorer les conditions de vie des populations, pour satisfaire à des normes de certification, toujours croissantes.

Les crédits « carbone » sont, à cet égard, porteurs de revenus additionnels pour la filière, de même que les crédits « biodiversité ». Mais le chemin est encore bien long, pour obtenir des paiements pour services éco-systémiques rendus, d’autant que les concessionnaires et leurs organisations syndicales, ne se sont pas encore réellement investis dans cette nouvelle économie verte.

⁵² <https://www.ouvrages-olympiques.fr/fr>

⁵³ Tel qu’au One Forest Summit

Pour l'heure, le programme marketing, doit continuer⁵⁴ à s'inscrire dans la durée autour de la marque et du collectif Fair&Precious dont les cibles demeurent multiples : les institutionnels, les acteurs de la filière, les prescripteurs, les ONG, les médias, les influenceurs et bien sûr le grand public.

Dans le courant du deuxième semestre 2023, il conviendra de définir pour palier le phasing out de la KfW, un mode de financement plus diversifié, s'appuyant à la fois sur la filière, les donateurs et les projets de l'ATIBT, en lien avec la gestion durable des forêts tropicales qui ont nécessairement besoin de compétences en matière de communication pour assurer leur visibilité.

3.4. Demandes de non-objection (DNO) en cours

A la fin mars 2024, aucune DNO n'est en instruction auprès de la COMIFAC ou de la KfW.

⁵⁴ A noter que le soutien du PPECF au programme marketing a pris fin au 31 décembre 23.

4. Suivi évaluation de la CgP

4.1. Suivi-évaluation des interventions du programme

Pour rappel, le dispositif de suivi-évaluation mis en place par le PPECF II & III, suit une approche de gestion axée sur les résultats (GAR), prévoit principalement :

- des tableaux de bord (de suivi des interventions, et de suivi des indicateurs) ;
- un système (d'archivage physique et numérique) de la documentation technique.

Le système propose deux types de tableaux de bord : l'un pour le suivi-évaluation général des interventions, et l'autre pour le suivi-évaluation des indicateurs du Programme.

Au 29 février 2024, le taux d'absorption budgétaire des conventions BMZ 2008667607 (reliquat), et BMZ 201568203 (phase II) est estimé à 98%, pour 100 % du temps écoulé (PPECF II), soit un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] de 1.

Pour mémoire, quelques contrats ont été transférés vers les ressources du PPECF III. Ainsi, le taux d'engagement sur le budget PPECF III est estimé à 87%, pour un temps écoulé de 70%, soit un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] légèrement supérieur à 1.

Globalement, la moyenne du taux d'absorption (PPECF I & PPECF II) est de 92%, et 85% de temps écoulé, pour un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] supérieur à 1.

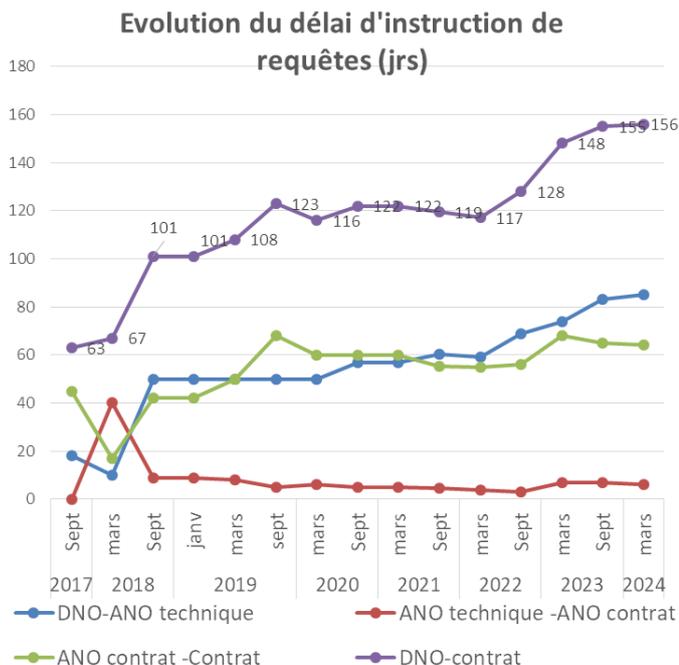
S'agissant du délai d'instruction des requêtes, il est de 156 jours en, le segment DNO-ANO (nécessite en moyenne 91 jours). Le tableau des engagements au 29 février 2024 (PPECF II et PPECF III) / Suivi des délais contractuels du PPECF II & III (ci-dessous) reprend le suivi détaillé des échéances contractuelles des interventions en cours.

S'agissant du niveau des cofinancements, les estimations indiquent un apport moyen de 18% de la part des concessionnaires et de 20% de contributions pour les autres bailleurs. Taux nettement supérieurs à ceux convenus dans la convention de financement, respectivement 10,5 % et 14,5 % pour un total de 25 %.

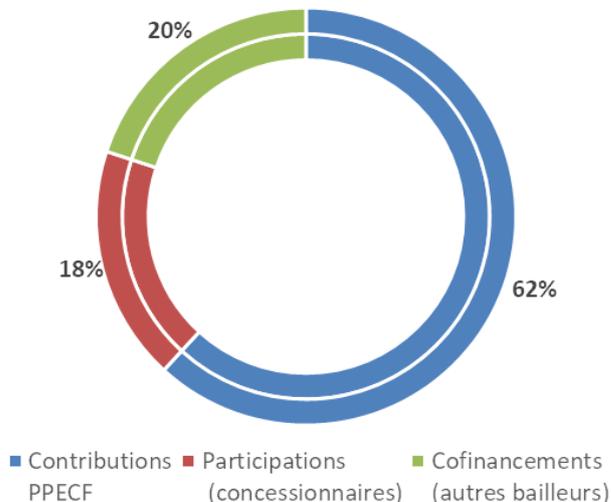
Annexe

Coûts totaux et financement
Promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) II et III
BMZ-Nr.: 2015 68 203 et 2018 67 845

Résultats et activités	Coûts totaux	Financement par la coopération financière allemande				Autres bailleurs	Contribution secteur privé
		total	Phase II 2015 68 203 initiale	Phase II 2015 68 203 actualisée	Phase III 2018 67 845		
Coûts totaux	25.000.000	20.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	2.900.000	2.100.000



Contributions au budget global des interventions



4.2. Suivi évaluation des indicateurs du programme

Le dispositif de renseignement des indicateurs est tenu à jour, sur la base de données collectées auprès des bureaux de certification. Ci-après, est présentée la situation actualisée **des principaux indicateurs** :

- valeur atteinte ou dépassée (indicateur vérifié)
- indicateur approchant la valeur recherchée
- valeur en cours d'acquisition
- valeur très faible ou indicateur non atteint

Indicateur 1 : Les superficies certifiées suivant des Standards de Gestion durable (FSC® ou PEFC/PAFC) restent stables. T0 = 5,5 Mio. Ha (FSC®)

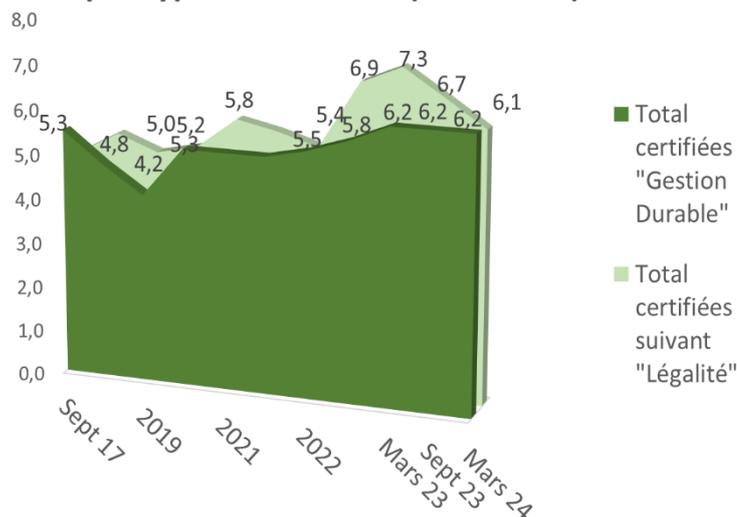
Valeur actualisée :

FSC® = 5,9 Mio ha (stable) ;
PAFC/PEFC = 891 651 ha (stable)

Total « Gestion Durable » = 6,2 Mio ha (valeur cible dépassée de 12%)

Surface de CEB/PW en double certification FSC®/PAFC retranchée du total.

Evolution des surfaces totales certifiées par type de certificat (Mios d'Ha)



Indicateur 2 : D'ici fin 2023, les superficies certifiées Légalité (FSC®-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha. T0 = 3,1 Mio. Ha ;

Valeur actualisée :

Certifiées OLB = 3.445.536 ha (- 566 099 ha); LS= 2.344.531 ha (- 402 462) et TLV= 384.196 ha (*stable*) ; VLC/FLV (*n'existe plus, remplacé par le LS de Preferred by Nature*).

Total « Légalité » = 6 174 263 ha (-**968 561ha** par rapport au 12^e semestre)

(Valeur cible atteinte à 100%)

Au cours du semestre, trois certificats de Légalité ont été suspendus, respectivement des certificats OLB chez BSO (294 829 ha) en septembre 24, et chez FIPCAM (271 270 ha) en Janvier 24 ; et un certificat LS chez GWI/BSG (402 000 ha) en Août 2023.

En cours de coaching PPECF :

--> Total diagnostiqué : 29 entreprises pour 10 662 607 ha ;

--> Total engagé au coaching : 17 entreprises pour 6 001 469 ha

--> Total certifié à travers le coaching PPECF : 9 entreprises pour un total de 3 066 850 ha

les sociétés SOMIVAB, BSO, SEEF, SBL, Bonus Harvest, EGG et GWI/BSG (au Gabon), Rougier MOKABI et Likouala Timber (au Congo) ont été certifiées « Légalité », pour un total de 3 066 850 ha ;

parmi elles, les sociétés SBL, Bonus Harvest, BSO, GWI, SEEF et EGG (au Gabon), Rougier MOKABI (au Congo) et SEEF (au Cameroun) se sont engagées à obtenir un certificat de « Gestion Durable », pour un potentiel de 2,5 Mio d'ha.*

**BSO (294 829 ha) est déjà certifiée « Gestion durable » suivant le référentiel PAFC Gabon.*

Indicateur 3 : Au moins 04 standards nationaux FSC® ou PAFC /PEFC sont élaborés, testés et validés, d'ici fin 2023. T0= 0

Valeur actualisée : FSC® = 3 nouvelles normes publiées (Cameroun, République du Congo et Gabon) ; PAFC = 3 (Gabon, Cameroun, Régional) ; *valeur stable*

Cible atteinte à 100%

- *En plus des deux nouvelles normes nationales FSC® rendues publiques en septembre 2020 pour le Cameroun et pour la République du Congo, la nouvelle norme FSC® du Gabon a été publiée en décembre 2020.*

<https://www.fsc.org/en/document-centre/documents/resource/464>

<https://africa.fsc.org/fr-cd/actualits/id/426>

<https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/273>

- *Deux normes nationales PAFC sont reconnues par le PEFC (Gabon & Cameroun), ainsi qu'une norme régionale (PAFC bassin du Congo) ;*
- *En RDC, les processus pour l'élaboration des normes nationales FSC® et PAFC sont relancés.*

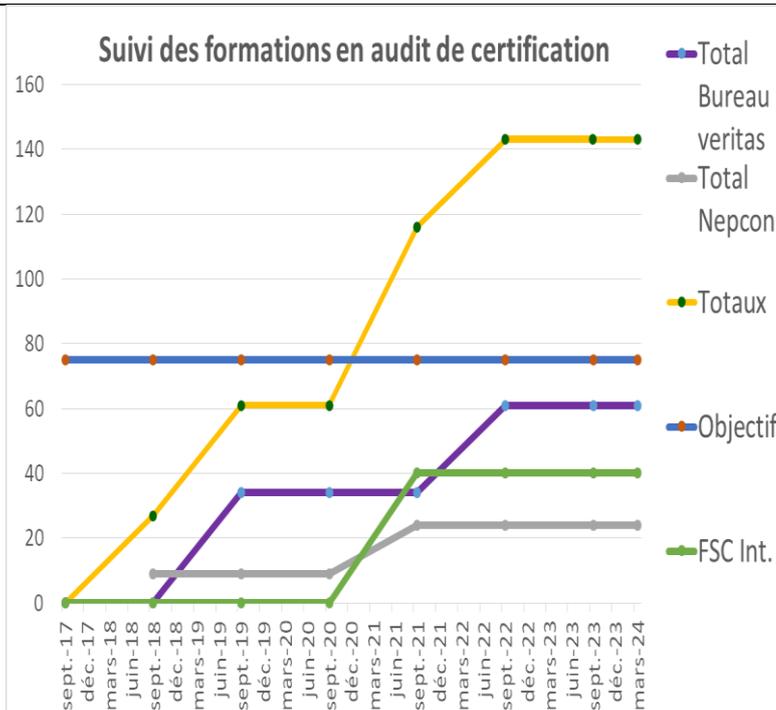
Indicateur 4 : Au moins 75 personnes sont formées d'ici fin 2023, sur les principes de certification de « Légalité » (OLB, VLC) et de « Gestion Durable » (PAFC, FSC®).

T0= Bureau Véritas, 61 personnes formées ; Rainforest Alliance, 20 personnes formées sur PPECF I.

Valeur actualisée :

Total = 143 personnes formées (valeur stable, et cible dépassée de 90%)

Pas de nouvelle formation en audit enregistrée sur le semestre.



Indicateur 6 : Les Demandes d'Actions Correctives émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFI représentent moins de 15% du nombre total de DACs.

T0 = 13% pour les entreprises certifiées FSC® (juillet 2017)

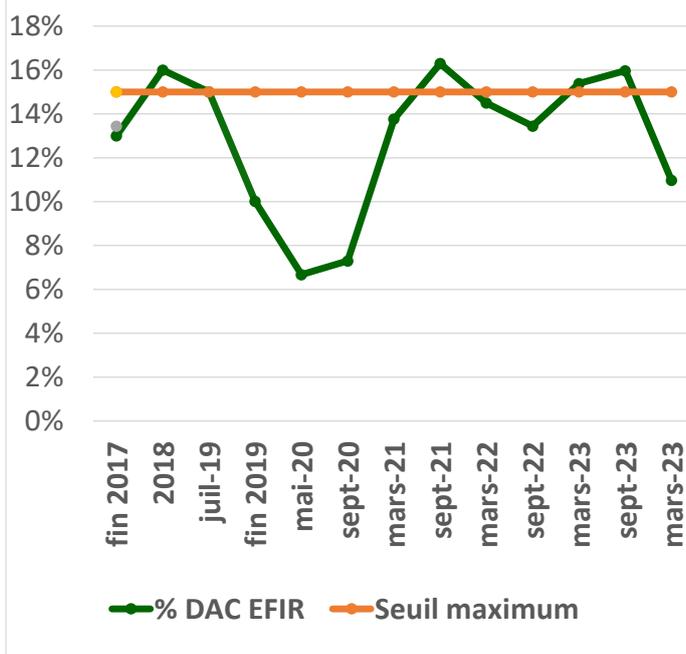
Valeur actualisée = 11%

(Seuil maximal dépassé) ???

L'analyse des données de rapports d'audits montre un relèvement dans les pratiques d'exploitation EFIR, après la forte baisse enregistrée durant le 12^{ème} semestre. Ainsi, le taux pour les Demandes d'actions correctives (DAC) EFIR est à présent maintenu à 11 % (en dessous du seuil maximal fixé pour cet indicateur), soit 5% d'amélioration par rapport au semestre 12, en partie due à la levée des DAC EFIR émises lors des audits précédents.

Cette valeur actualisée intègre TOUS les certificats de niveau « Gestion durable » FSC®, et de « Légalité » OLB et LS. Seule une entreprise certifiée TLV n'a pas été prise en compte dans l'évaluation.

Source : exploitation/synthèse des rapports public d'audit FSC®, OLB et LS (DAC et observations)



5. Tableau des engagements au 29 février 2024 (PPECF II et PPECF III)

Engagements PPECF II au 31 Août 2024

N° de contrat	Libellé	Avis de non objection COMIFAC/ KFW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	contractualisation					Statut
						Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Montant liquidé	Reliquat	transféré PPECF III	
1er semestre (15 septembre 17)											
Hors contrat	Production d'un film en vue communication des	mail KfW	mail KfW	ATIBT	17 670	0,5	11/09/2017	17 670	-		Clôturé
Hors contrat	Livraison au MINFOF d'un guide de suivi de la grille des	mail KfW	mail KfW	Nature +	5 189	0,1	09/10/2017	5 189	-		Clôturé
Hors contrat	Organisation du premier CDO de la phase II			CgP	35 058			35 058	-		Clôturé
Hors contrat	Appui à la programmation et au plan de convergence de la	11/01/2018	169	COMIFAC	6 270	1 semaine		6 270	-		Clôturé
Hors contrat	Appui à la préparation du Conseil des Ministres de la	11/01/2018	170	COMIFAC	3 929	1 semaine		3 929	-		Clôturé
Hors contrat	Formation Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et	NA	NA	Rain Forest Alliance	3 805	1 semaine		3 805	-		Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	538	6 mois		538	-		Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	17 354	6 mois		17 354	-		Clôturé
Hors contrat	Installation et soutien à distance du logiciel	NA	NA	GFA	7 299	12 mois		7 299	-		Clôturé
Hors contrat	Frais IMS pick-up	NA	NA	NA	244	12 mois		244	-		Clôturé
Hors contrat	Cérémonie signature officielle COMIFAC-	NA	NA	NA	876	1 journée		876	-		Clôturé
Hors contrat	Sécurité site COMIFAC	NA	NA	NA	350	12 mois		350	-		Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	76	6 mois		76	-		Clôturé
C006	Maintenance site web PPECF				8 100	24 mois		-			En cours
C099	Caractérisation de classes de r	7/09/2015	37	ATIBT/FCBA	80 177	10 mois	28/01/2016	80 177			Clôturé
C100	Caractérisation de classes de r	7/09/2015	37	ATIBT/Tu Delft	59 200	10 mois	28/01/2016	49 200	10 000		Clôturé
C122	Etude d'impact environnemen	17/11/2017	166	TEREA	0	11 mois			-		Abandonné
C123	Appui à la lutte contre l'explo	10/11/2017	167	nservation et Justi	150 000	40 mois	14/12/2017	150 000			Clôturé
C124	Appui à l'émergence et à la validation du système	2/02/2018	168	PEFC International	0	10 mois		-	-		Abandonné
C125	Evaluation et remédiation du fonctionnement des	23/02/2018	174	nservation et Justi	22 400	3 mois	13/03/2018	10 055	12 345		Clôturé
C126	Evaluation et remédiation du fonctionnement des	23/02/2018	174	Orout	18 200	3 mois	13/03/2018	18 095	105		Clôturé
				Total-->	436 735			406 185	22 450		

5^{ème} semestre (01 janvier 20 au 30 juin 20)

Hors contrat	Différence prix billet d'avion pour la mission de diagnostic au Gabon	NA	NA	NA	829	1 mois	NA	829	0		Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	828	NA	NA	828	0		Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	196	6 mois	NA	196	0		Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 019	NA	NA	7 019	0		Clôturé
Hors contrat	V. Pelé réunion ATIBT	NA	NA	NA	325	1 mois	NA	325	0		Clôturé
Hors contrat	PPECF, stylos, porte documents)	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	0		Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	11 269	6 mois	NA	11 269	0		Clôturé
Hors contrat	rembourser)	NA	NA	NA	4 951	1 mois	NA	4 951	0		Clôturé
Hors contrat	média/graphique/intervention site webdesign /communication/ digitale/	NA	NA	Bianca graphisme/LG	8 400	12 mois	NA	8 400	0		Clôturé
Hors contrat	Appui entreprises forestières face covid-19 (FSC)	24/03/2020	256	NA	250 000	6 mois	NA	250 000	0		Clôturé
C173	l'entreprise SEEF	6/06/2019	217	GFEC	192 100	30 mois	14/08/2019	174 415			En cours
C176	populations autochtones			CIB	68 935	20 mois	29/01/2020	68 935			Clôturé
C177	certifié FSC	26/02/2020	205	SIDMARINE	41 800	4 mois	06/01/2020	41 800	0		Clôturé
C178	Appui coaching SBL	8/10/2018	187	GFEC	184 125	25 mois	06/01/2020	133 250			En cours
C180	Appui coaching Bonus Harvest	9/04/2020	246	BFC	205 131	23 mois	25/05/2020	196 601	8 530		Clôturé
C182	Edition CAFF en mandarin			Meindert Brouwer	15 000	6 mois	12/02/2020	15 000			Clôturé
C183	groupe RIMBUNAN HIJAU	6/08/2020	242	GFEC	412 838	25 mois	01/04/2020	11 434	401 404		Abandonné
C184	Programme marketing de promotion des bois fricains certifiés	27/04/2020	255	Stratemark	84 000	36 mois	25/04/2020	65 049		18 951	PPECF III
C185	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	NATURE+	335 060	42 mois	29/05/2020	154 227		180 833	PPECF III
C186	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	mbmoux Agro bioité	229 236	42 mois	29/05/2020	0		229 236	PPECF III
C187	Appui coaching MOKABI	6/08/2020	242	BFC	125 800	21 mois	05/06/2020	119 250			En cours
				Total -->	2 180 510			1 266 445	409 934	429 020	

6^{ème} semestre (01 juillet 20 au 31 décembre 20)

Hors contrat	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	1 200	NA	NA	2 400			Clôturé
Hors contrat	covid-19 (légaux et coaching)	29/06/2020	261	NA	250 000	6 mois	NA	104 537		145 463	Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 399	6 mois	NA	5 399			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	305	6 mois	NA	305			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	2 748	6 mois	NA	2 748			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	423	6 mois	NA	423			Clôturé
Hors contrat	Maintenance logiciel INFOR PPECF II	NA	NA	GFA	2 413	1 mois	NA	2 413			Clôturé

C188	Appui coaching Likouala Timber Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la			FRMi	183 000	25 mois	06/08/2020	183 000			En cours
C189				ATIBT	116 000	36 mois	29/09/2020	26 000	90 000		PPECF III
C190	Plans d'action d'internalisation des Directives EIES			SEEAC	70 142	12 mois	28/09/2020	58 952			En cours
C191	Réhabilitation 5 forages			IFO	23 761	6 mois	29/09/2020	23 761			Clôturé
C192	Formation abattage e-learning			BFC	172 664	12 mois	19/10/2020	69 199	103 465		PPECF III
C193	Services écosystémiques des concessions certifiées			ETICWOOD	199 443	12 mois	14/12/2020	0	199 443		PPECF III
				Total -->	1 027 498			479 137	0	538 371	

7ème semestre (01 janvier 21 au 30 juin 21)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 417	6 mois	NA	3 417			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	6 193	6 mois	NA	6 193			Clôturé
Hors contrat	Matthias, maintenance site WEB	NA	NA	NA	30	1 an	NA	30			Clôturé
Hors contrat	Réparation véhicule COMIFAC	NA	NA	NA	732	1 semaine	NA	732			Clôturé
Hors contrat	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	5 600	NA	NA	5 600			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	756	6 mois	NA	756			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	190	6 mois	NA	190			Clôturé
Hors contrat	Dépenses 8è CDO PPECF	NA	NA	NA	3 334	1 semaine	NA	3 334			Clôturé
C226	Protocole collaboration formation auditeurs NEPCON	NA	NA	NA	4 080	1mois	NA	4 080			Clôturé
				Total -->	24 331			24 331	0	0	

8ème semestre (01 juillet 21 au 31 décembre 21)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	2 778	6 mois	NA	2 778			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	774	6 mois	NA	774			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	8 789	6 mois	NA	8 789			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			Clôturé
Hors contrat	Dépenses camion SABLE et COUPE (billets, perdiem...)	NA	NA	NA	30 631	1 mois	NA	30 631			Clôturé
Hors contrat	Impression 2000 guides	NA	NA	NATURE+	4 909	NA	NA	4 909			Clôturé
Hors contrat	Appui matériel pour réparations véhicules COMIFAC	NA	NA	NA	10 671	NA	NA	10 671			Clôturé
Hors contrat	Appui entreprises forestières face covid-19 (légaux et coaching)	29/06/2020	261	NA	8 161	NA	NA	8 161			Clôturé
Hors contrat	Appui matériel pour réparations véhicules COMIFAC	NA	NA	Clair-Obscur	2 000	1 mois	1mois	2 000			Clôturé
Hors contrat	Production fournitures logo PPECF	NA	NA	NA	2 852	1 mois	1mois	2 852			Clôturé
C182(2)	Edition CAFF en français			Meindert Brouwer	12 000	10 mois	21/06/2021	9 002	2 998		Clôturé
				Total -->	83 604			80 606	2 998	0	

9^{ème} semestre (01 janvier 22 au 30 juin 22)

Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	21 822	6 mois	NA	21 822			Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	2 095	6 mois	NA	2 095			Clôturé
Hors contrat	de l'ATIBT	NA	NA	NA	5 362	1 mois	NA	5 362			Clôturé
Hors contrat	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	2 400	6 mois	NA	2 400			Clôturé
Hors contrat	Maintenance logiciel INFOR PPECF II	NA	NA	GFA	3 863	1 mois	NA	3 863			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	6 408	6 mois	NA	6 408			Clôturé
Hors contrat	Matthias, maintenance site WEB	NA	NA	Matthias	15	12 mois	NA	15			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	175	6 mois	NA	175			Clôturé
Hors contrat	Manutention livres CAFF	NA	NA	NA	9	NA	NA	9			Clôturé
Hors contrat	Retrait C236 FSC à la poste	NA	NA	NA	14	NA	NA	14			Clôturé
Hors contrat	Comité réélection guide certification	NA	NA	NA	5 639	NA	NA	5 639			Clôturé
Hors contrat	Dépenses 9 ^e CDO PPECF	NA	NA	NA	3 155	1 mois	NA	3 155			Clôturé
Hors contrat	marketing C184 STRATEMARK	NA	NA	STRATEMARK	345	36 mois	NA	345			Clôturé
Hors contrat	forum ATIBT Nantes	NA	NA	STRATEMARK	4 900	1 mois	NA	4 900			Clôturé
Hors contrat	TOM2PRO de la COMIFAC		NA		23 371	6 mois	NA	23 371			Clôturé
C240	Appui doctorat FELiDYN			UL	69 300	46 mois	15/05/2022	62 370			En cours
C241	du back office Follow AP			BFC	29 700	18 mois	16/05/2022	21 600			En cours
C243	Projet "Biochar"	27/04/2022	304	ETICWOOD	147 220	12 mois	01/06/2022	39 678		107 541	PPECF III
					325 794			203 222	0	107 541	

10^{ème} semestre (01 juillet 22 au 31 décembre 22)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 132	6 mois	NA	3 132			Clôturé
Hors contrat	pour la CIB à Nantes	NA	NA	Open 2 Europe	5 660	1mois	NA	5 660			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	2 007	6 mois	NA	2 007			Clôturé
Hors contrat	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	2 400	6 mois	NA	2 400			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	76	6 mois	NA	76			Clôturé
Hors contrat	Abonnement Zoom annuel PPECF	NA	NA	NA	168	6 mois	NA	168			Clôturé
Hors contrat	Comité réélection guide certification	NA	NA	NA	7 065	NA	NA	7 065			Clôturé
Hors contrat	Dédouanement livres CAFF	NA	NA	NA	864	NA	NA	864			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	5 538	6 mois	NA	5 538			Clôturé
					26 910			26 910	0	0	

11ème semestre (01 janvier au 30 juin 23)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	1 608	6 mois	NA	1 608			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	5 828	6 mois	NA	5 828			Clôturé
Hors contrat	Production brochures PPECF	NA	NA	NA	838	6 mois	NA	838			Clôturé
Hors contrat	Comité réélection guide certification	NA	NA	NA	2 200	NA	NA	2 200			Clôturé
Hors contrat	Plaquettes COMIFAC/PPECF	NA	NA	LG Design	1 713	NA	NA	1 713			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	9 271	6 mois	NA	9 271			Clôturé
Hors contrat	Maintenance logiciel INFOR PPECF II	NA	NA	GFA	1 117	1 mois	NA	1 117			Clôturé
Hors contrat	Dépenses 10è CDO PPECF	NA	NA	NA	4 635	1 mois	NA	4 635			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			Clôturé
Hors contrat	10è CDO	NA	NA	NA	1 372	1 semaine	NA	1 372			Clôturé
					28 621			28 621	0	0	

12ème semestre (01 juillet au 31 décembre 23)

Hors contrat	Appui réunion CNC de la COMIFAC	NA	NA	NA	7 397	1 semaine	NA	7 397			Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	939	6 mois	NA	939			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	612	6 mois	NA	612			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	4 414	6 mois	NA	4 414			Clôturé
Hors contrat	Abonnement Zoom annuel PPECF	NA	NA	NA	168	6 mois	NA	168			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			Clôturé
C275	Monitoring faune par bioacoustique et ADN environnem		375	NATURE+	234 338	15 mois	01/01/2024	60 000			En cours
					247 905			73 567			

13ème semestre (01 janvier au 30 juin 24)

Hors contrat	déc 23)	NA	NA	LG Design Graphik	1 200	12 mois	NA	1 200			Clôturé
Hors contrat	Maintenance logiciel INFOR PPECF II	NA	NA	GFA	4 980	12 mois	NA	1 400			En cours
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	242	6 mois	NA	242			En cours
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	2 849	6 mois	NA	2 849			En cours
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			En cours
C284	ALEFI au Gabon années 24/25		377	onservation et Justic	50 000	15 mois	07/02/2024	45 000			En cours
					59 309			50 729			

TOTAL --> 10 430 383

7 651 308 1 152 968 1 074 932

Engagements PPECF III au 29 février 2024

N° de contrat	Libellé	Avis de non objection COMIFAC/KFW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Montant liquidé	Reliquat	Statut
1er semestre (01 janvier 21 au 30 juin 21)										
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 317	6 mois	NA	3 317		Clôturé
C184	Programme marketing de promotion des bois africains certifiés	27/04/2020	255	Stratemark	189 000	36 mois	25/04/2020	189 000		Clôturé
C185	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	NATURE+	180 833	42 mois	29/05/2020	153 012		En cours
C186	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	Gemboux Agro bioitec	229 236	42 mois	29/05/2020	131 193		En cours
C189	Developper de maniere durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ces produits légaux et			ATIBT	322 000	36 mois	29/09/2020	288 241		En cours
C192	Formation abattage e-learning			BFC	115 565	12 mois	19/10/2020	115 565		Clôturé
C193	Services écosystémiques des concessions certifiées SECODEV			ETICWOOD	199 443	12 mois	14/12/2020	199 443		Clôturé
C194	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			ATIBT	31 332	25 mois	01/11/2020	17 016		En cours
C195	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			UFIGA	222 180	25 mois	01/11/2020	221 876		En cours
C196	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			FIB	33 332	25 mois	01/11/2020	10 716		En cours
C198	Projet Thémis	9/12/2020	241	ATIBT	17 000	20 mois	22/01/2021	17 000		Clôturé
C199	Projet Thémis	9/12/2020	241	Stichting Probos	75 310	20 mois	22/01/2021	75 310		Clôturé
C221	Guide certification forestière en Afrique Centrale			TEREA-BFC	268 094	18 mois	01/02/2021	268 094		Clôturé
C222	Projet et test complémentaires promotion du Gombé	15/01/2021	263	CBG	112 790	16 mois	02/02/2021	101 400		En cours
C223	Analyse cycle de vie produits en bois			ESTEANA	140 900	18 mois	29/03/2021	126 000		En cours
				Total-->	2 140 332			1 917 182		
2ème semestre (01 juillet 21 au 31 décembre 21)										
Hors contrat	Frais logistique (août-oct 21) du C184 marke	NA	NA	STRATEMARK	423	36 mois	NA	423		Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	4 475	6 mois	NA	4 475		Clôturé
C200	Projet Thémis			LCB	12 750	20 mois	16/09/2021	10 500		En cours
C224	Statut vulnérabilité espèces	12/01/2021	263	NATURE +	116 130	12 mois	27/10/2021	96 760		En cours
C225	Appui certification GWI/BSG	9/09/2021	288	TEREA (Gabon)	151 150	26 mois	08/10/2021	72 370		En cours

C227	Appui coaching PAFC de BSO		282	TEREA (Gabon)	317 182	26 mois	20/09/2021	247 554		En cours
C228	Technologie RFID-codes barres	16/07/2021	283	PROSYGMA	50 000	6 mois	01/10/2021	30 000		En cours
C231	Assistance numériques de contrôle			BFC	204 425	12 mois	05/11/2021	204 425		Clôturé
C232	Appui au projet FSC-Focus Forest			ATIBT	156 713	14 mois	23/11/2021	47 014		En cours
C233	Oils &spices for sustainable landscapes			ETICWOOD	70 157	6 mois	20/11/2021	70 157		Clôturé
C234	Formation à l'intelligence économique et fiscalité forestière			CIRAD	9 703	1 mois	05/12/2021	9 703		Clôturé
				Total-->	1 093 108			793 381		

3ème semestre (01 janvier 22 au 30 juin 22)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	4 055	6 mois	NA	4 055		Clôturé
Hors contrat	Frais programme marketing C184	NA	NA	STRATEMARK	792	7 mois	NA	792		Clôturé
C230	lignesuses			UL	42 525	12 mois	16/12/2021	42 525		Clôturé
C235	financière			TEREA	84 600	6 mois	13/04/2022	84 600		Clôturé
C236	Services écosystemiques			FSC I&p	142 267	22 mois	20/04/2022	59 752		En cours
C237	Organisation forum ATIBT à Nantes	20/04/2022	309	ATIBT	35 519	2 mois	29/04/2022	35 519		Clôturé
C238	Réalisations films et photos F&P	12/01/2022	302	IMAGEO	89 140	5 mois	21/02/2022	89 140		Clôturé
C239	Appui coaching entreprise KHLL			GFEC	194 325	20 mois	30/03/2022	190 915		En cours
C242	Réalisation stands CIB Forum ATIB Nantes	20/04/2022	304	PUBVOLUME	62 981	2 mois	06/06/2022	62 981		Clôturé
					656 204			570 278		

4ème semestre (01 juillet 22 au 31 décembre 22)

C244	Appui coaching ASI			GFEC	135 825	18 mois	07/11/2022	135 825		Clôturé
C246	Brigade faunes mixte			Conservation justice	122 400	24 mois	15/09/2022	40 000		En cours
C247	Brigade faunes mixte		306	SOMIVAB	31 500	24 mois	15/10/2022	28 350		En cours
C248	Animation de la CCB de l'ATIBT			TEREA	32 000	7 mois	01/10/2022	32 000		Clôturé
C250	Inventaire faune et HVC de Ngombé			IFO	110 400	12 mois	15/11/2022	88 000		En cours
C251	Inventaire faune et HVC de Ngombé			NATURE+	68 900	12 mois	21/11/2022	55 120		En cours
C252	Subvention UFIGA nouveau code forestier			UFIGA	13 476	8 mois	25/11/2021	13 476		Clôturé
C253	Appui coaching gestion durable BH			BFC	294 375	24 mois	04/11/2022	254 923		En cours
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 040	6 mois	NA	3 040		Clôturé
					811 916			650 734		

5ème semestre (01 janvier au 30 juin 23)										
C243	Projet "Biochar"	27/04/2022	304	ETICWOOD	107 541	12 mois	01/06/2022	107 541		Clôturé
C245	Forestier		270	UNICONGO	31 606	6 mois	1/05/2023	31 606		Clôturé
C254	Coaching SBL vers PAFC			GFEC	262 500	30 mois	13/02/2023	51 877		En cours
C255	genetiques			NATURE+	159 801	18 mois	06/03/2023	135 831		En cours
C257	Infographie métiers de la certification			BFC	147 875	15 mois	22/03/2023	80 331		En cours
C258	Prolongation point focal PPECF au Gabon			UFIGA	98 250	12 mois	01/11/2022	75 251	22 999	Clôturé
C259	Rédaction guide pratique CCTP			ATIBT	41 465	12 mois	23/03/2023	20 000		En cours
C260	Projet Thémis phase II			Probos	67 660	18 mois	13/04/2023	38 146		En cours
C261	PAFC		354	TEREA	20 000	17 mois	17/04/2023	5 000		En cours
C262	Guide Forestier		257	BFC	155 818	15 mois	15/04/2023	80 471		En cours
Hors contrat	Réunion ATIBT/PPECF pour la phase IV	NA	NA	NA	2 516	1 journée	NA	2 516		Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 275	6 mois	NA	5 275		En cours
Hors contrat	Frais programme marketing C184	NA	NA	STRATEMARK	5 445	6 mois	NA	5 445		Clôturé
					1 105 752			639 289	22 999	
6ème semestre (01 juillet au 31 décembre 23)										
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 632	6 mois	NA	3 632		Clôturé
C256	Préservations ARbres Monumentaux	16/01/2023	333	UL	130 699	18 mois	16/03/2023	111 094		En cours
C263	Appui coaching PAFC/FSC d'AEH		345	TEREA	423 900	18 mois	23/05/2023	82 945		En cours
C264	Appui coaching PAFC de GWI/BSG		353	TEREA	557 425	18 mois	03/05/2023	105 431		En cours
C265	Appui coaching OLB de STC		368	TEREA	234 100	20 mois	23/10/2023	59 156		En cours
C266	Installation logiciel ASSALA		278	BFC	180 000	17 mois	10/08/2023	77 000		En cours
C267	bois fricains certifiés	27/04/2020	352	Stratemark	56 000	8 mois	10/08/2023	28 000		En cours
C268	bois fricains certifiés	27/04/2020	352	ATIBT	99 000	8 mois		0		En cours
C269	Appui coaching PAFC de SEEF		303	TEREA	198 825	12 mois	24/10/2023	34 481		En cours
C270	Appui sociétés forestières pour l'application du nouveau Code Forestier			UNICONGO	40 000	5 mois	13/09/2023	36 000		En cours
C272	bois fricains certifiés	27/04/2020	352	S.Probos	29 375	8 mois	01/05/2023	13 219		En cours
					1 952 956			550 958		
7ème semestre (01 janvier au 30 juin 24)										
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	463	6 mois	NA	463		En cours
C277	webmastering			LCB	20 000	8 mois	20/09/2023	20 000		Clôturé
					20 463			20 463		

TOTAL --> 7 780 731 5 142 286 22 999

Les taux d'absorption des PPECF II et III

En raison de la prolongation du PPECF jusqu'en juin 2025, les ratios taux d'absorption et « temps écoulés » sont repassés au vert.

Mais, il ne faut pas s'y tromper, les ratios pourraient se dégrader, si :

- les délais de traitement de nouvelles DNOs venaient à être très longs (hypothèse peu probable vu la proximité de la date de clôture du PPECF) ;
- la BEAC continue à retarder les ordres de paiements du PPECF, en devises, des contrats de subvention, sans que le PPECF ne reçoive d'explications ni de la part de l'UBA, ni de la part de la BEAC.

À ce propos, nous reproduisons ci-dessous, l'entièreté du courrier du PPECF adressé le 3 février 2024 à la BEAC.

Récapitulatif PPECF II

			Ratios
	Budget BMZ 201568203	8 045 469	
	Budget BMZ 200866707	303 964	
	Total --->	8 349 433	
Liquidé	7 651 308	<-- engagé liquidé	91,6%
Engagé non liquidé	551 175	<-- engagé non liquidé	6,6%
Taux d'absorption (engagé + liquidé)	8 202 483	Taux d'absorption -->	98,2%
		Total jours --->	1 461
Temps écoulé (jours)	15/09/2017		
	15/09/2021	1461	100%

Récapitulatif PPECF III

			Ratios
	Budget total ->	8 926 462	
5 142 286	<-- engagé liquidé		57,6%
2 615 446	<-- engagé non liquidé		29,3%
7 757 732		Taux d'absorption -->	86,9%
	Total jours --->	912	
15/09/2021			
15/03/2024	912		70,6%
30/03/2025	1292		100,0%



Yaoundé le 3 février 2024

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Siège social et Direction nationale
Services études des transferts et du Suivi de la Règlementation des
Changes
BP. 83 Yaoundé-République du Cameroun

Messieurs,

Le programme de Promotion de l'exploitation certifiée des forêts en Afrique centrale (en abrégé PPECF), exécuté sous la tutelle de la Commission des forêts d'Afrique centrale (en abrégé COMIFAC) est aujourd'hui, dans sa treizième année. Ceci, grâce à l'appui financier de la Coopération Allemande (BMZ-KfW) qui, à travers deux conventions successives signées avec la COMIFAC, a alloué les fonds nécessaires au déploiement de ses objectifs.

Les modalités pratiques de la gestion du PPECF mentionnées dans ces deux conventions, prévoient que le règlement de ses prestataires, s'effectue à partir d'ORDRES de PAIEMENT signés conjointement par le Secrétaire exécutif de la COMIFAC, M. Herve Maïdou, et moi-même, et qu'ils sont ensuite transmis, pour exécution, à notre gestionnaire de comptes à l'UBA.

Ce mode opératoire enregistre aujourd'hui des dysfonctionnements, induisant des retards de paiement considérables aux prestataires du PPECF, retards qui leurs sont évidemment, très préjudiciables.

Ainsi, vous trouverez ci-dessous, un état récapitulatif des ORDRES de PAIEMENT déposés en 2023 à notre banque UBA et qui, sauf erreur, semblent toujours en attente de traitement par la BEAC :

Date de dépôt à la banque UBA	N° contrat	Prestataire	Montant €
12/07/2023	C236	FSC I&P	39 834,76
12/07/2023	C186	UL	82 960,40
04/08/2023	C189	ATIBT/LCB	10 000,00
04/08/2023	C194	ATIBT	10 716,00
04/08/2023	C189	ATIBT	26 100,00

12/09/2023	C268	ATIBT	50 000,00
12/09/2023	C224	NATURE +	11 570,00
12/09/2023	C232	ATIBT	58 840,00
12/09/2023	C189	ATIBT/PROBOS	5 681,20
Total			295 711,36

Vous constaterez que les plus anciens datent de juillet 2023 et les plus récents sont du 12 septembre 23, sans que nous ayons la moindre explication sur cette situation. Pourtant, du côté du PPECF, nous avons transmis à l'UBA, pour chaque prestataire, un dossier conforme à votre lettre circulaire référencée 3205/D/SETSRC du 14 juillet 2022.

Ainsi, pourriez-vous nous motiver les retards évoqués plus haut et nous indiquer les éventuelles démarches complémentaires à mener, pour résorber ces retards de paiements qui pour l'année 2023, s'élèvent à **295.711,36 euros**.

Je vous prie d'agréer Messieurs, l'expression de ma sincère considération.

Romain LORENT
 Coordinateur
 Programme « Promotion de l'exploitation certifiée
 des forêts »
 Commission des forêts d'Afrique centrale
 (COMIFAC)/KFW
 Yaounde-Cameroun
 Email : romain.lorent@eco-consult.com
 Téléphone & whatsapp : +237 6 70 66 85 16

Pj : courrier de rappel ATIBT du 03 Janvier 24

Ampliations :

- Secrétariat exécutif de la Commission des forêts d'Afrique centrale à Yaoundé
- Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Yaoundé
- KfW siège de Yaoundé
- KfW siège de Francfort
- UBA agence hippodrome
- Cabinet d'audit Okalla Ahanda
- ECO Consult GmbH & Co.KG
- Oréade-Brèche (Agence Est)

Suivi des délais contractuels du PPECF II & III

Contrats de coaching PPECF II & III (au 29 février 2024)

N° Contrat	Item	Certificat "Légalité" visé	Coach	Contribut. PPECF	Montant liquidé PPECF €	Date sign. du contrat	Durée Contrat (mois)	Date fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant durée (mois)	Date révisée de fin de contrat	%tage Temps écoulé	%tage montant Liquidé	Statut	Date obtention du certificat	Observations
PPECF II																
C137	Appui coaching SOMIVAB	TLV	TEREA	96 855	24 086	5/12/18	20	27/07/20	4		24/11/20		25%	Certificat obtenu	13/02/19	
C139	Appui coaching TTIB	OLB	TEREA	146 573	30 822	5/12/18	30	23/05/21	4		20/09/21	193%	21%	En cours	En cours	Audit réalisé du 02 au 07 Octobre 2023 par BV
C149	Appui coaching ASI	OLB	BFC	222 810	89 900	15/01/19	30	3/07/21	4		31/10/21		40%	Suspendu	Suspendu	PA révisé & nouveau coach
C152	Appui coaching BSO	OLB	TEREA	208 300	128 156	14/03/19	30	30/08/21	4	16	22/04/23		62%	Certificat obtenu	23/03/21	Poursuite vers PAFC
C155	Appui coaching SEFCA	OLB	FRMi	241 961	234 516	11/03/19	25	30/03/21	4	6	24/01/22	178%	97%	En cours	En cours	
C173	SEEF	OLB	GFEC	192 100	154 165	14/08/19	30	30/01/22	4		30/05/22		80%	Certificat obtenu	5/09/22	A clôturer
C178	Appui coaching SBL	OLB	GFEC	184 125	133 250	6/01/20	25	25/01/22	4		25/05/22		72%	Certificat obtenu	21/03/22	Poursuite vers PAFC
C180	Appui coaching Bonus Harvest	LS	BFC	205 131	196 601	25/04/20	20	16/12/21	4	4	13/08/22		96%	Certificat obtenu	20/07/22	Poursuite vers FSC/PAFC
C183	Appui coaching du Groupe RIMBUNAN	OLB	GFEC	412 838	11 434	27/03/20	25	16/04/22	4		14/08/22		3%	En suspend	En suspend	
C187	Appui coaching Rougier MOKABI	LS	BFC	125 800	119 250	29/09/20	10	26/07/21	0	4	23/11/21		95%	Certificat obtenu	6/12/21	A clôturer
C188	Appui coaching Likouala Timber	OLB	FRM	183 000	183 000	6/08/20	25	26/08/22	4		24/12/22		100%	Certificat obtenu	16/09/22	A clôturer

PPECF III														
C225	Appui certification GWI/BSG	LS	TEREA	402 462	72 370	8/10/21	26	27/11/23	27/11/23	18%		Certificat obtenu	21/06/22	A clôturer Poursuite vers PAFC
C227	Appui coaching vers PAFC de BSO	PAFC	TEREA	317 182	247 554	7/07/21	14	31/08/22	31/08/22	78%		Certificat obtenu	9/03/22	Suite du contrat C152 A clôturer
C239	Appui coaching de KHLL	OLB	GFEC	194 325	190 915	30/03/22	20	20/11/23	20/11/23	126%	98%	En cours	En cours	
C244	Appui coaching de ASI	OLB/LS	GFEC	135 825	135 825	7/11/22	18	30/04/24	30/04/24	99%	100%	En cours	En cours	Reprise C149 Consultation des parties prenantes_Audit Initial OLB EF, lancé le 1er Jan 2024 par BV
C253	Appui coaching de BH	GD	BFC	294 375	254 923	21/11/22	24	10/11/24	10/11/24	72%	87%	En cours	En cours	Suite du contrat C180
C254	Appui coaching de SBL	PAFC	GFEC	262 500	51 877	13/02/23	22	4/12/24	4/12/24	66%	20%	En cours	En cours	Suite du contrat C178
C263	Appui coaching AEH	PAFC	TEREA	423 900	82 945	23/05/23	18	13/11/24	13/11/24	62%	20%	En cours	En cours	
C264	Appui coaching de GWI/BSG	PAFC	TEREA	557 425	105 431	3/05/23	18	24/10/24	24/10/24	66%	19%	En cours	En cours	Suite du contrat C225
C265	Appui coaching de STC	OLB	TEREA	234 100	59 156	15/02/23	20	7/10/24	7/10/24	72%	25%	En cours	En cours	Reprise du contrat C149
C269	Appui coaching de SEEF James	FSC/PAFC	TEREA	198 825	34 481	24/10/23	12	18/10/24	18/10/24		17%	En cours	En cours	
Total coaching -->				5 240 412	2 540 656					104%	56%			

Délais dépassé de plus de 6 mois
Date non échue ou délais dépassé de moins de 6 mois
Contrat clôturé

Contrats hors coaching PPECF III (en cours au au 29 février 2024)

N° de contrat	Libellé	N° DNO	Date de contrat	Montant contrat (€)	Montant liquidé	Durée (Mois)	Date de fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant sur la durée (mois)	Date révisée fin de contrat	Dépassement de délais (mois)	Temps restant (mois)	%tage de temps écoulé	%tage exécution technique	%tage budget liquidé	Statut	Observation CgP
C185	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	220	29/05/2020	180 833	153 012	42	10/11/2023		12	4/11/24		8	81%	50%	85%	En cours	Rapport intermédiaire août 21 disponible
C186	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	220	29/05/2020	229 236	131 193	42	10/11/2023		12	4/11/24		8	81%	50%	57%	En cours	Rapport intermédiaire août 21 disponible
C189	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	259	29/09/2020	322 000	288 241	36	14/09/2023			14/09/23	6		117%		90%	En cours	Rapport ATIBT sur le marketing en 2022 disponible
C194	Prolongation contrat des points focaux R. Congo	267	01/11/2020	31 332	17 016	25	21/11/2022	4	9	16/12/23	3		112%	NA	54%	En cours	activité permanente
C195	Prolongation contrat des points focaux Gabon	267	01/11/2020	222 180	221 876	25	21/11/2022	4	9	16/12/23	3		112%	NA	100%	En cours	activité permanente
C196	Prolongation contrat des points focaux RDC	267	01/11/2020	33 332	10 716	25	21/11/2022	4		21/03/23	12		148%	NA	32%	En cours	activité permanente
C200	Projet Thémis	241	16/09/2021	12 750	10 500	20	09/05/2023			9/05/23	10		152%		82%	En cours	Rapport intermédiaire Oct 21 disponible
C222	Etude et test complémentaires promotion du Gombé	268	02/02/2021	112 790	101 400	16	28/05/2022			28/05/22	22		236%	70%	90%	En cours	Rapport n°4 déc 21 disponible
C223	Analyse cycle de vie produits en bois	224	29/03/2021	140 900	126 000	18	20/09/2022			20/09/22	18		200%		89%	En cours	Aucun rapport
C224	Actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale	263	27/10/2021	116 130	96 760	12	22/10/2022		6	20/04/23	11		191%		83%	En cours	Rapport final transmis en mars 2023
C228	Technologie RFID	283	11/10/2021	50 000	30 000	6	09/04/2022			9/04/22	23		491%		60%	En cours	Rapport de démarrage Décembre 2022
C232	Accompagnement des sociétés certifiées Focus Forest FSC	292	23/11/2021	156 713	47 014	14	17/01/2023			17/01/23	14		200%		30%	En cours	Rapport intermédiaire juin 22 disponible
C236	Valoriser les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo	265	21/04/2022	142 267	59 752	22	10/02/2024			10/02/24	1				42%	En cours	Rapport final transmis le 1er septembre 2023
C246	Brigade faunes mixte	306	15/09/2022	122 400	40 000	24	04/09/2024			4/09/24		6	76%		33%	En cours	Aucun rapport
C247	Brigade faunes mixte	306	15/10/2022	31 500	28 350	24	04/10/2024			4/10/24		7	72%		90%	En cours	Aucun rapport
C248	Animation de la Commission Carbone de l'ATIBT	NA	01/10/2022	16 000	16 000	7	29/04/2023			29/04/23	11		252%		100%	En cours	Veille N°10 disponible Jan 2024
C250	Inventaire faune et HVC de Ngombé	321	15/11/2022	110 400	88 000	12	10/11/2023			10/11/23	4		134%		80%	En cours	Aucun rapport
C251	Inventaire faune et HVC de Ngombé	321	21/11/2022	68 900	55 120	12	16/11/2023			16/11/23	4		133%		80%	En cours	Aucun rapport
C255	Arbres monumentaux et ressources génétiques	333	06/03/2023	159 801	135 831	18	27/08/2024			27/08/24		6	69%		85%	En cours	Aucun rapport
C256	Arbres monumentaux et ressources génétiques	333	06/03/2023	130 699	111 094	18	27/08/2024			27/08/24		6	69%		85%	En cours	Aucun rapport
C257	Infographie métiers de la certification	330	22/03/2023	147 875	80 331	15	14/06/2024			14/06/24		3	79%		54%	En cours	Rapport avancement phases 2 & 3 disponible, déc 23

N° de contrat	Libellé	N° DNO	Date de contrat	Montant contrat (€)	Montant liquidé	Durée (Mois)	Date de fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant sur la durée (mois)	Date révisée fin de contrat	Dépassement de délais (mois)	Temps restant (mois)	%tage de temps écoulé	%tage exécution technique	%tage budget liquidé	Statut	Observation CgP
C258	Prolongation point focal PPECF au Gabon	369	01/11/2022	98 250	75 251	12	27/10/2023			27/10/23	5		138%		77%	En cours	
C259	Rédaction guide pratique CCTP	328	23/03/2023	41 465	20 000	12	17/03/2024			17/03/24		0	99%		48%	En cours	Rapport avancement n°1 nov 23 disponible
C260	Projet Thémis phase II	319	13/04/2023	67 660	38 146	18	04/10/2024			4/10/24		7	62%		56%	En cours	
C261	Service d'accompagnement GES standard PAFC	354	17/04/2023	20 000	5 000	17	08/09/2024			8/09/24		6	65%		25%	En cours	
C262	Traduction en anglais et en mandarin le Guide Forestier	257	15/04/2023	155 818	80 471	15	08/07/2024			8/07/24		4	74%		52%	En cours	Rapport avancement phases 2 & 3 disponible, déc 23
C266	Installation logiciel ASSALA	278	10/08/2023	180 000	77 000	17	01/01/2025			1/01/25		10	42%		43%	En cours	Rapport avancement Oct 23
C267	Programme marketing de promotion des bois ivoiriens certifiés	352	10/08/2023	56 000	28 000	8	06/04/2024			6/04/24		1	90%		50%	En cours	
C268	Programme marketing de promotion des bois ivoiriens certifiés	352		99 000	-	8										En cours	
C270	Appui sociétés forestières pour l'application du nouveau Code Forestier	381	13/09/2023	40 000	36 000	5	10/02/2024			10/02/24	1		121%		90%	En cours	
C272	Programme marketing de promotion des bois ivoiriens certifiés	352	01/05/2023	29 375	13 219	8	27/12/2023			27/12/23	3		132%		45%	En cours	
C277	Programme marketing expertise filière et webmastering	352	20/09/2023	20 000	20 000	8	17/05/2024			17/05/24		2	73%		100%	Clôturé	
Moyenne PPECF →													89%	75%			

6. Recommandations

6.1 La CgP recommande toujours de :

- soutenir la promotion de nouvelles essences à travers des tests d’emplois. Il en va de la pérennité du système actuel de concession forestière certifiée. Mais cette recommandation devient de moins en moins pertinente, vu les délais de mise en œuvre de ces tests et la date de clôture du PPECF fixée au 30 juin 2025 ;
- poursuivre l’élaboration d’« outils » individuels ou collectifs (logiciels métiers, centre de ressources documentaires, fiches d’évaluation environnementales, guides, modules de formation en e-learning, monitoring, etc.) ;
- continuer à améliorer la valorisation des forêts du bassin du Congo, par une approche élargie à d’autres valeurs que le bois (séquestration du carbone, promotion média de la grande faune, chimie verte, etc.) ;
- après quatre années de travail sur la revalorisation de l’image des bois tropicaux du bassin du Congo, on peut considérer que le travail sur l’image de la filière a été correctement engagé, et qu’il faut aujourd’hui, la renforcer par une démarche « mise en marché » plus directe et plus autonome tel qu’exprimé par la KfW dans son courriel du 9 mars 2023, dans le cadre d’un phasing out du soutien du PPECF à l’ATIBT ;

Par ailleurs le solde non engagé de la convention BMZ 2018 67 845, est estimé au 31 mars 2024, à 333.845 euros (voir calcul ci-dessous) qui doivent être réservés à des avenants à des contrats en cours, et/ou de nouvelles requêtes particulières des acteurs de la filière ;

- profiter de l’évaluation externe du PPECF pour engager une réflexion sur une phase IV du Programme.

6.2 Prolongation du PPECF jusqu’à juin 2025

La COMIFAC et la KfW ont donné leur accord de principe à prolonger le contrat d’assistance technique ECO Consult et Oréade-Brèche, jusqu’à juin 2025.

Au 31 mars 2024,

Somme liquidé et non liquidé sur contrats au 31 mars 2024 :	7.802.027	euros
Somme des contrats en cours de signatures	746.475	euros
Total	8.548.502	euros(*) (1)

Budget PPECF III	8.882.347 euros (2)
------------------	---------------------

Solde non affecté au 30 septembre 2023 (2)-(1)	333.845 euros
--	----------------------

(*) Après déduction 2^{ème} avenant de l’assistance technique du consortium Eco Consult / Oréade-Brèche.

PPECF II & III – 13^{ème} rapport semestriel – Octobre 2023 à mars 2024

Prévisions de clôture des contrats année 2024 & 2025										
	Code analytique	Consultant	Montant contrat (ou prévision) Euros	Date de démarrage	Durée (mois)	Liquidé €	Soide €	Durée prévisionnelle de clôture à partir de mars 24 (en mois)	Date prévisionnelle de clôture (colonne O)	Observations
Contrat C236 "Procédure FSC 30-006"	R.1.1	FSC-Bonn	142 267	21/02/2022	22	59 752	82 515	12	1/03/2025	
Contrat C232 "Focus Forest" + avenant (sans incidence financière)	R.1.1	ATIBT	156 173	23/11/2022	14	47 014	109 159	12	1/03/2025	
Contrat C228 "Technologie RFID"	R.1.1	Prosygma	50 000	16/07/2021	8	30 000	20 000	10	30/12/2024	Retard d'exécution en raison défaillance PW
Contrat C262 mise en ligne et traduction "Guide de certification"	R.1.1	BFCconsult	155 818	15/04/2023	15	80 471	75 347	4	30/06/2024	
Contrat C257 "caractérisation des métiers de la certification" (infographie)	R.1.1	BFCconsult	147 875	Mars 23	12	80 331	67 544	3	30/05/2024	
Contrat C261 "Hotline GES versus PAFC"	R.1.1	TEREA	20 000	Mars 23	6	5 000	15 000	12	1/03/2025	
			940 227							
Contrat C246 "Brigade mixte LAB Ivindo"	R.2.1	C&J	122 400	15/09/2022	24	40 000	82 400	12	1/03/2025	
Contrat C227 "Upgrading BSO vers PAFC"	R.2.1	TEREA	317 182	20/09/2001	26	247 554	69 628	10	30/12/2024	
Contrat C155 "Coaching SEFCA"	R.2.1	FRMi	241 961	22/03/2019	31	234 516	7 445	10	30/12/2024	Contrat épuisé, en attente audit initial. Une date est-elle fixée ?
Contrat C173 "Coaching SEEF Gabon"	R.2.1	GFEC	192 100	18/08/2019	30	174 415	17 685	6	30/08/2024	Le certificat OLB est-il toujours valide ?
Contrat C239 "Coaching KHLL"	R.2.1	GFEC	194 325	30/03/2022	20	190 915	3 410	4	26/06/2024	Contrat épuisé, en attente audit initial. Une date est-elle fixée ?
Contrat C244 "Reprise coaching ASI"	R.2.1	GFEC	135 825	07/11/2022	18	135 825	0	3	30/05/2024	Contrat épuisé, en attente audit initial. Une date est-elle fixée ?
Contrat C253 "Upgrading BH vers PAFC"	R.2.1	BFCconsult	294 375	04/11/2022	24	254 923	39 452	6	30/08/2024	Une date d'audit FSC-FM est-elle fixée ? Budget trop faiblement liquidé. Rapport avec la suspension du certificat ?
Contrat C254 "Upgrading SBL vers PAFC"	R.2.1	GFEC	262 500	Mars	18	51 877	210 623	6	30/08/2024	
Contrat C 263 "Coaching AEH"	R.2.1	TEREA	423 900	Avril 23	18	82 945	340 955	12	1/03/2025	Budget trop faiblement liquidé. Que se passe-t-il ?
Contrat C264 "Upgrading groupe BSG-GWI vers PAFC"	R.2.1	TEREA	557 425	Avril 23	18	105 431	451 994	10	30/12/2024	Budget trop faiblement liquidé. Que se passe-t-il ?
Contrat C265 "Coaching STC"	R.2.1	TEREA	234 100	23/10/2023	20	59 156	174 944	10	30/12/2024	Budget trop faiblement liquidé. Que se passe-t-il ?
Contrat C268 "Coaching SEEF Cameroun"	R.2.1	TEREA	198 825	24/10/2023	12	34 481	164 344	6	30/08/2024	Budget trop faiblement liquidé. Que se passe-t-il ?
Contrat C286 "Coaching SUTG"	R.2.1	BFCconsult	186 200	01/04/2024	12	0	186 200	12	1/03/2025	Nouveau contrat
Contrat C287 "Coaching Rougier Mokabi"	R.2.1	BFCconsult	279 625	01/04/2024	12	0	279 625	12	1/03/2025	Nouveau contrat
Contrat C261 "hotline GES-PAFC"	R.2.1		20 000	17/04/2023	17	5 000	15 000	15	31/05/2025	
			3 660 743							
Contrat C222 "Promotion de l'essence Gombe"	R.2.1	WALE	112 790	01/01/2021	24	101 400	11 390	12	1/03/2025	Exécution très lente due aux aléas des tests de laboratoires
			155 315							
C250 (Inventaire Faune IFO) subvention IFO	R.2.8	IFO	110 400	15/11/2022	12	88 000	22 400	12	1/03/2025	
C251 (Inventaire faune IFO) subvention Nature +	R.2.8	Nature +	68 900	15/11/2022	12	55 120	13 780	12	1/03/2025	
C275 Monitoring faune bioacoustique et ADN environnemental	R.2.8	Nature +	234 338	01/01/2024	15	60 000	174 338	12	1/03/2025	
			413 638							
C255 "Arbres monumentaux"	R.2.9	Gx Agro	290 500	Mars 23	18	135 831	154 669	6	30/08/2024	
			290 500							
Contrat C185 "Guides arbres d'Afrique centrale" [Nature +]	R.3.1	Nature +	180 833	29/05/2020	42	153 012	27 821	8	30/10/2024	
Contrat C186 "Guides arbres d'Afrique centrale" [Gembloux Agro biotech]	R.3.1	GX Agro	229 236	29/05/2020	42	131 193	98 043	8	30/10/2024	
			410 069							
Contrat C223 "Analyse cycle vie bois du bassin du Congo"	R.3.3	ESTEANA	140 900	29/03/2021	18	126 000	14 900	3	30/05/2024	
			140 900							
Contrat C189 "Programme marketing de l'ATIBT"	R.3.4	TRATEMAR	322 000	29/09/2020	36	288 241	33 759	8	30/10/2024	
Contrat C200 "Plateforme Thémis" [LCB]	R.3.4	LCB	12 750	16/09/2021	20	10 500	2 250	3	30/05/2024	
Contrat C260 "Thémis Phase II" [Probos]	R.3.4	PROBOS	67 660	Mars 23	12	38 147	29 513	5	30/07/2024	
Contrat C259 "CCTP"	R.3.4	CIRAD	41 465	Mars 23	12	20 000	21 465	12	1/03/2025	Reprise du contrat par le CIRAD en collaboration avec la CgP
C268 "Programme marketing 23"	R.3.4	ATIBT	99 000	Avril 23	8	0	99 000	6	30/08/2024	
			896 325							
Audit financier années 2022	Imprévis		20 000					4	30/06/2024	
			20 000							
GRAND TOTAUX			6 718 604							

7. Récapitulatif des principales activités de l'assistance technique

7.1. Préparation/suivi des DNO

Instruction de DNO par la CgP					
Rappel du processus d'instruction	n° DNO	Item	Date envoi à la KFW	Date ANO COMIFAC	Date ANO KFW
Demande de financement (Bénéficiaire) ↓	386	Appui coaching de Rougier MOKABI	14/11/23	4/01/24	27/03/24
	385	Appui coaching de SUTG au Gabon	13/09/23	15/09/23	01/03/24
Elaboration d'une grille d'évaluation préliminaire de la requête (CgP) ↓	384	Renforcement ACNP	25/08/23	15/09/23	27/12/23
	379	Avenants aux contrats C250 et C251 : inventaire faunique complet de la concession « Ngombe »	19/05/23	20/06/23	20/12/23
Préparation de la DNO / Consolidation (CgP & Bénéficiaire) ↓	377	Avenant n° 3 C123 ALEFI	19/04/23	20/06/23	27/12/23
	375	Inventaire faune par bioacoustique & ADN environnemental à la CIB-OLAM	28/05/23	20/06/23	2/11/23
Soumission de la DNO à la KFW pour non objection (CgP) ↓	372	Montée en puissance PAFC-BC	22/05/23	20/06/23	20/10/23
Suivi des ajustement/modifications éventuellement demandés (CgP, KFW/COMIFAC, Bénéficiaire) ↓					
Contractualisation (CgP, KFW/COMIFAC, bénéficiaire)					

7.2. Participation de la CgP aux réunions

Durant la période de septembre 2023 à mars 2024, la CgP a assisté aux réunions suivantes :

N° d'ordre de mission	Lieu/ Période	Objet	Participants CgP	Cible	Réalisations / Résultats
107	Douala 19 - 23 Nov. 2023	Atelier de planification annuelle du PTBA 2024 de la COMIFAC	Eric DASSIE	COMIFAC et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appréciations et discussions sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PTAB 2023 du SEC : leçons sur les succès et les faiblesses ; ▪ Planification des activités du Secrétariat Exécutif pour l'année 2024 ; ▪ Réflexions entre Partenaires techniques et financiers pour le soutien à la mise en œuvre du PTAB 2024 du SEC.
108	Douala, 20-22 février 2024	12 ^{ème} Atelier du Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF) COMIFAC	Eric DASSIE	GTGF et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des sujets d'intérêt inscrits à l'ordre du jour de la 19^{ème} session du FNUF prévue du 6 au 10 mai 2024 à New York City aux Etats Unis; ▪ Echanges sur les implications de l'application du Règlement de l'UE sur Zéro déforestation pour les pays du bassin du Congo et proposition de position communes ; ▪ Discussion sur l'Initiative COMIFAC-WWF et réflexion sur la gouvernance des initiatives de financements climatiques et de la biodiversité en faveur des forêts du bassin du Congo ▪ Examen de la nouvelle décision portant interdiction d'exporter les Bois tropicaux sous forme de grumes dans le bassin du Congo ;

					<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexions en vue de l'établissement du dialogue politique sur le développement des chaînes de valeur du bois durables, efficaces et inclusives ; ▪ Elaboration de la feuille de route 2024 du GTGF.
--	--	--	--	--	---

7.3. Missions de diagnostic dans le cadre du coaching PPECF

Entreprise	Pays	Superficie (Ha)	Date diagnostic	Evaluateurs	Date ANO COMIFAC	Date ANO KFW
Rougier MOKABI	République du Congo	586 330	9 au 14 Octobre 2023	Alain TIOTSOP	4/01/24	27/03/24
Total superficies diagnostiquées sur le semestre (Ha)		586 330				
Total superficies admises au coaching sur le semestre : <i>ANO obtenus pour les coachings de SUTG (ANO KFW) et Rougier MOKABI</i>		818 933				